

L'IMPARTIAL

FEUILLE D'AVIS DES MONTAGNES / FONDÉE EN 1806

70 centimes

QUOTIDIEN NEUCHATELOIS ET JURASSIEN PARAISSANT A LA CHAUX-DE-FONDS

Administration (039) 21 11 35
Rédaction

Le voyage de M. Begin n'a pas été inutile Les entretiens du Caire ont abouti à de réels progrès

M. Menahem Begin, premier ministre israélien, a quitté Le Caire pour Tel-Aviv où il est arrivé hier en fin d'après-midi, après une visite de 28 heures en Egypte. L'accueil réservé à M. Begin a été plus chaleureux que celui de la veille. A l'issue de leur unique entretien de 50 minutes, les deux chefs d'Etat ont déclaré avoir fait de réels progrès dans l'application des clauses du traité de paix. M. Begin a annoncé que la frontière entre l'Egypte et Israël serait ouverte le 27 mai. M. Sadate a déclaré de son côté qu'il avait convenu avec M. Begin des

prochaines mesures concernant l'autonomie en Cisjordanie et à Gaza. A son arrivée à Tel-Aviv, M. Begin a affirmé avoir abouti à divers accords de très grande importance avec le président égyptien, mais s'est refusé à en dévoiler le contenu.

MANIFESTATIONS DE SYMPATHIE

Au second jour de sa visite en Egypte, M. Begin a eu droit, contrairement à la veille, à plusieurs manifestations spontanées de sympathie de la part de la population, notamment à sa sortie du Musée du

Caire où il avait passé deux heures. Il s'est déclaré profondément ému par ces témoignages d'amitié du peuple égyptien.

OUVERTURE DE LA FRONTIÈRE

Le président Sadate arrivera dès le 26 mai à El Arich, capitale du Sinaï, pour marquer son retour à la souveraineté égyptienne. Le lendemain 27 mai, M. Begin se rendra à El Arich, sur invitation du président égyptien, et les deux hommes déclareront l'ouverture des frontières. Ils définiront également le couloir aérien entre Le Caire et Tel-Aviv.

NÉGOCIATIONS SUR L'AUTONOMIE

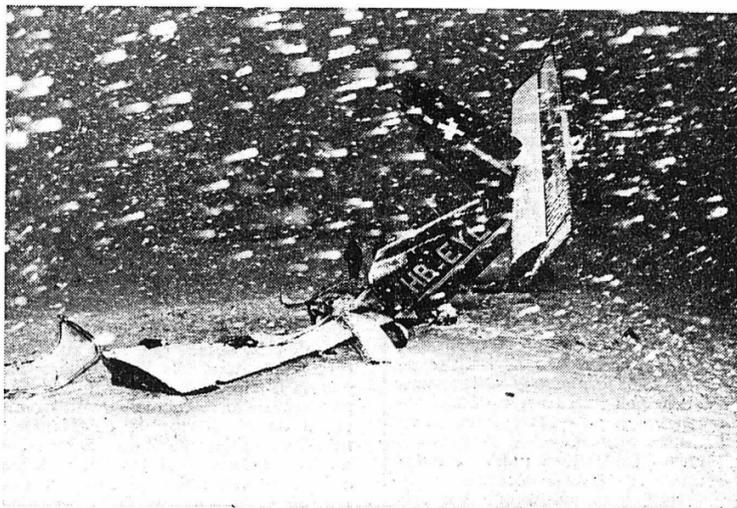
Le premier ministre israélien a précisé qu'un mois après l'échange des documents ratifiant le traité de paix, le Comité ministériel égyptien et le Comité ministériel israélien se réuniraient à Beercheba (capitale du Néguev, et l'une des plus anciennes cités bibliques), alternativement à El Arich.

► Suite en dernière page



Mme Begin, à gauche, fait don d'un collier à Mme Sadate. (bélino AP)

Près des Ponts-de-Martel Chute d'un avion: 3 morts



Les restes de l'avion tombé au lieu-dit « Les Emposieux ». (photo Impar-Bernard)

Lire en page 5

Sur l'aire de stationnement de l'aéroport de Francfort

Explosion dans un centre de tri

Une violente explosion a dévasté hier un centre de tri postal situé sur l'aire de stationnement de l'aéroport de Francfort. Dix employés de la compagnie aérienne ouest-allemande Lufthansa ont été blessés, dont deux grièvement.

La charge était dissimulée dans un sac postal. Un porte-parole du procureur de Francfort a précisé lors d'une conférence de presse que 14 personnes travaillaient dans le centre de tri lorsque l'explosion s'est produite à 6 h. 25.

Des sauveteurs se sont immédia-

tement rendus sur les lieux et les blessés ont été transportés dans le centre d'urgence de l'aéroport.

PRÉCISIONS MÉDICALES

Le médecin de garde a précisé que deux employés, âgés de 24 et 55 ans, étaient dans un état grave. L'un d'eux a eu le bras arraché par l'explosion. Ils ont été tous deux conduits dans un hôpital de la ville. Les premières investigations ont été retardées dans la crainte que d'autres charges aient été placées dans d'autres colis, a ajouté le porte-parole.

Le sac qui contenait la charge venait juste d'arriver dans le centre de tri et venait de la poste de l'aéroport. Le porte-parole a précisé qu'on ignorait pour l'instant l'origine et la destination du paquet.

De son côté, le chef de la police de Francfort a indiqué que des précédentes affaires avaient montré que de nouvelles explosions ne pouvaient pas être exclues. Il a rappelé le cas de plusieurs lettres piégées adressées à des hommes politiques israé-

► Suite en dernière page



Une scène du lieu de l'explosion. (bélino AP)

OPINION

Corée, 38^e parallèle

L'abolition de tous les impôts ! Cela existe ! Il y aura cinq ans ce mois d'avril que celle-ci a été prononcée en Corée du Nord... Où l'on n'a pourtant pas élevé de statue au ministre des finances.

Il est vrai que les entreprises nationalisées du pays fournissent probablement leur tribut à l'Etat en se substituant aux travailleurs qui ont peut-être d'autres soucis, s'ils n'ont plus celui-là.

Le gouvernement nordiste a aussi les siens. Confronté avec les difficultés du budget. Comme tous les gouvernements du reste. On estime cependant que la Corée du Nord utilise l'équivalent de 25 à 30 pour cent de son produit national brut en dépenses militaires. Ce qui doit coûter assez cher à l'économie domestique.

C'est certainement en partie pour cette raison que le Nord avait saisi au bond la balle lancée par le président de la Corée du Sud, M. Park Chung-hee : une invitation surprise à participer à des négociations à n'importe quel moment.

Une déclaration finalement aussi spectaculaire que celle qui avait été faite en son temps par le président égyptien Sadate à l'égard d'Israël, mais à laquelle les Occidentaux ont en général prêté beaucoup moins d'attention.

Il s'agissait pourtant rien moins que de mettre fin à trois décades durant lesquelles deux frères ennemis se sont observés l'arme à la main de chaque côté du célèbre trente-huitième parallèle.

Mais la Corée, c'est loin. Et, malgré quelques événements chauds, il y a plus d'un quart de siècle que dure l'armistice... La sensibilité internationale était donc moins exacerbée.

La réponse favorable du Nord a fait naître bien des espoirs. D'autant plus qu'il s'était écoulé six ans depuis la tentative ultime d'esquisser une solution. Les conversations ont donc repris en janvier dernier et en mars déjà, après la troisième rencontre, le Sud annonçait de substantiels progrès. Puis les choses se sont détériorées, à la suite de ce que l'on pourrait appeler des « complications de procédure »... Et, malgré le thé tenu au chaud pour être servi à la table de conférence dressée exactement sur la ligne de démarcation entre les deux Corées, ceux du Nord ont posé un lapin à la délégation sudiste. Ce qu'a profondément regretté M. Dong Hoon — le chef négociateur dépêché avec son team par le président Park — avant de remonter dans sa grosse Cadillac noire et de disparaître dans le soleil du matin.

C'était il y a huit jours...

En réalité, on ne s'était pas mis d'accord sur la date ! Les négociations sudistes ayant maintenu leur première proposition pour le 28 mars tandis qu'au Nord on avait proposé en dernier ressort le 2 avril... Le Sud a donc blâmé les nordistes en qualifiant leur absence d'irresponsable. Le Nord a répondu en traitant les sudistes de tricheurs, entre autres aménités. Rupture ou nouveau ? En fait, les deux camps sont toujours d'accord pour parler, mais peut-être pas des mêmes sujets.

A Séoul, la capitale du Sud, on s'intéresse à des projets de communication, d'acheminement de courrier entre les deux zones, voire de passage de la frontière au bénéfice des familles séparées, à des échanges culturels et sportifs également. Ce programme recouvrant selon toute vraisemblance des réalités plus pragmatiques, notamment de sécurité. Au Nord, à Pyongyang, on préconise un chemin opposé pour aller directement à la réunification : une conférence nationale qui serait convoquée pour l'automne prochain.

Roland CARRERA

► Suite en dernière page

Les interdictions professionnelles

La mise à l'index des employés de l'Etat qui pensent mal

III^e

L'OBJECTION DE CONSCIENCE

Celui qui, en Suisse, refuse de servir, est condamné pénalement. Par conséquent, il pourra arriver qu'il soit l'objet de mesures particulières, s'il est ou veut devenir fonctionnaire, à cause

— par Philippe BOIS —

de ladite condamnation (André Froidevaux n'a pas tant été exclu de l'enseignement, le 12 août 1974, parce qu'il était antimilitariste et combattait l'armée, que parce qu'il avait été condamné pénalement pour distribution de tracts). Le Tribunal fédéral a rendu récemment un arrêt qui, bien qu'il ne vise pas un état de fait exactement semblable à ceux que nous traitons, est plein d'intérêt.

Aldo Caminada a été condamné par un tribunal militaire, pour refus de servir, ses motifs ayant été jugés « politiques » (la « variété » grave dans les distinctions actuelles, faites entre les « bons » objecteurs éthiques ou religieux et les « mauvais » réfractaires politiques). Il voulait devenir guide de montagne, mais le Club alpin suisse, qui détient dans ce domaine quelques compétences administratives, lui a refusé l'accès aux cours. Le TF a cassé la décision, considérant (à juste titre) qu'il était difficile de distinguer en quoi le fait de ne pas aimer l'armée aurait dénoté d'un manque de compétences pour le métier de guide de montagne. En d'autres termes, et c'est ce qui est intéressant, le fait de refuser de servir, en lui-même, ne peut suffire pour entraîner une interdiction (c'est certain pour cette profession ; on peut souhaiter que ce mode d'analyse vaille pour tous les métiers). Cet arrêt présente un autre aspect amusant. Le Tribunal fédéral a reconnu que Cami-

nada était psychologiquement suffisamment solide pour devenir guide puisque son refus de servir était politique, donc raisonné. Peut-être, s'il avait été un objecteur « en état de détresse », aurait-il été moins condamné, mais n'aurait-il pas pu devenir guide de montagne !

PRINCIPES APPLICABLES

Plus récemment, une institutrice, conseillère communale du poché (Organisations progressistes de Suisse) à Berne a été écartée d'un poste pour lequel elle avait postulé à Kœniz. Il semble qu'elle ait été informée que la décision était fondée sur ses convictions politiques (il y avait 89 candidats). Cette affaire nous donne l'occasion de souligner les principales difficultés qui se présentent lorsqu'on cherche une solution au problème posé.

► Suite en page 15

* Voir « L'Impartial » des 2 et 3 avril 1979.

Aux Etats-Unis Première condamnation à mort depuis 12 ans ?

La mère d'un condamné à mort d'Alabama, qui devrait en principe être exécuté le 6 avril et qui a indiqué qu'il préférerait mourir que passer le reste de sa vie en prison, a adressé lundi une pétition à la justice fédérale pour tenter d'empêcher l'exécution.

John Evans III, 29 ans, originaire du Texas, avait été condamné à mort pour le meurtre, commis en janvier 1977, d'un commerçant de Mobile. Il a, depuis sa condamnation, repoussé toutes les tentatives faites pour obtenir la commutation de sa peine en réclusion criminelle et risque d'être le premier Américain à s'asseoir sur la chaise électrique depuis douze ans.

► Suite en dernière page

NEUCHÂTEL
L'affaire Boller
en Cour d'assises
Lire en page 9

A MOUTIER
Epilogue
d'un accident mortel
Lire en page 11

A ZURICH
Des gangsters
attaquent
une banque
Lire en page 15



Les conférences littéraires du Club 44 Grâce à deux critiques lausannois, Monique Saint-Hélière revit...

(Voir Impar du 23 février, page 2)

Il y eut, ce lundi-là, pour nous tout au moins, un moment que, n'ayant pas l'habitude de ménager nos termes, nous qualifierions de divin : la rencontre entre un historien de la littérature et professeur à l'Université de Lausanne, Michel Dentan, un sociologue-psychoanalytique (mais non thérapeute, a-t-elle précisé), Pierrette Piolino, et les gens qui ont pratiqué et surtout lu la merveilleuse (là non, plus, n'hésitions pas devant les mots) Monique Saint-Hélière, dans sa ville natale. Ils étaient là, malgré deux concurrences redoutables : la signature à Washington du traité de paix Sadate - Béguin - Carter, et l'admirable exécution, au Grand-Théâtre de Genève, en Eurovision, du dernier opéra de W. A. Mozart, « La flûte enchantée ».

C'est ainsi qu'il s'est institué, entre nos hôtes et le public, un dialogue (qui avait même lieu directement entre auditeurs) dont nous n'avons pas en mémoire d'exemple. Les conférenciers nous l'ont dit eux-mêmes, ils apprenaient, eux, autant que leur auditoire, car, précisément, ils ne connaissaient pas La Chaux-de-Fonds, et ne s'étaient pas, d'ailleurs méthodiquement, préoccupés de la biographie de Monique, ni même de Berthe Eymann, née rue du Ravin. Leur seul intérêt, non pas définitivement, mais en écrivant « Le jeu de la vie et de la mort dans l'œuvre de Monique Saint-Hélière », c'était d'analyser la grande suite de la « Chronique des Alerac, suite de celle du « Martin-Pêcheur », et de l'entrevoir dans une perspective à la fois littéraire et psychanalytique. Point de biographie. Ils savaient certes que Berthe Eymann avait passé son enfance ici, qu'elle avait été sur les bancs de l'École d'art, pérégrinée à Berne et ailleurs, qu'elle fut la secrétaire de Rainer-Maria Rilke, qu'elle vécut à Paris, puis fut définitivement recluse à Pacy-sur-Eure, où elle écrivit les œuvres dont nous venons de parler, soit « Le Bois-Mort », « Cavalier de paille », « Le

Martin-Pêcheur », « L'Arrosoir rouge ». Rien d'autre.

UNE CRITIQUE A LA FOIS SENSIBLE ET TECHNIQUE

Or, c'était précisément cela qui nous intéressait. Que des professionnels de la critique soit littéraire (structure de l'œuvre) soit psychologique (contenu et motivations) se soient penchés, mais non comme nous, Chaux-de-Fonniers, sur le plus grand écrivain que nous ayons enfanté (à part Le Corbusier, mais il n'est pas romancier), et qui nous enchante par la manière dont elle réinvente La Chaux-de-Fonds, c'est bien le signe de l'étonnante vertu de son style et de son invention, précisément. Chose curieuse, à part les « mordus » de Monique Saint-Hélière — dont nous sommes — à qui j'ai fait allusion tout à l'heure, La Chaux-de-Fonds ne s'est jamais tellement intéressée à cet étrange écrivain, qui vivait, par la réminiscence créatrice, sa terre, et effectivement la recréait. Nous avons publié ici-même un article assez important sur l'entreprise de Dentan-Piolino, nous ne reviendrons donc pas en détail sur leur conférence, sinon pour dire que les critiques lausannois ont insisté sur la profonde cohérence de cette œuvre, mais aussi sur le fait que, faisant vivre toujours les mêmes personnages, les mêmes paysages, cette suite est véritablement alternée, en ce sens qu'à « Bois-Mort », où la réflexion, le rêve de la mort sont tragiques, succède « Cavalier de paille », où ils sont englobés dans la vie, « Le Martin-Pêcheur », où ils se font secourables, et « L'Arrosoir rouge », où ils sont totalement intégrés au plus profond de l'être. La mort marche donc bras-dessus bras-dessous avec la vie et même, finalement, les morts sont plus vivants que les vivants eux-mêmes, parce qu'ils ont enfin acquis leur sérénité éternelle et leur plénitude. Certes, de protestante qu'elle était, Monique Saint-Hélière s'était convertie au catholicisme, mais ce n'est pas d'éternité céleste qu'il s'agit ; ici, l'éternité est terrestre, pour autant qu'il y ait, évidemment, des vivants pour regarder les morts vivre, ceux qui ont été humiliés et offensés dans leur vie, et finissent dans l'immense aurore de L'Arrosoir rouge, apaisant et apaisé. Enfin, soulignons, que tout est dès l'abord voué à l'échec sauf la mort. Précisément. Il y aurait encore beaucoup à dire.

Il ne faut pas oublier que ce travail de récréation a duré plus de vingt ans, et que dix-sept séparent le troisième du deuxième. Que d'autre part, les deux derniers ont été coupés artificiellement par l'éditeur (Grasset), des coupures opérées, puis des raccords effectués qui font, en particulier du Martin-Pêcheur, une œuvre hachée, et cependant supérieurement logique (Monique Saint-Hélière avait pratiqué ces « raponses » elle-même). Elle dit combien cette besogne avait été harassante pour elle ; finalement, c'est à son mari Blaise Briod qu'elle dicta ses dernières œuvres, n'ayant plus la force d'écrire. Plus l'on s'enfonce dans le roman (car nous estimons qu'il est un), plus l'on s'aperçoit de son originalité d'abord, d'un style absolument neuf dans sa langue et sa sensibilité originelle. Sans doute se référerait-on à Proust pour définir toute œuvre issue d'une mémoire revivante, toujours en l'inventant, la jeunesse de son auteur. Et pourtant, c'est tout différent. Les personnages de Saint-Hélière sont tirés de son souvenir, certes, mais complètement refaits. Elle n'a pas inventé les Chaux-de-Fonniers, même ces grands industriels horlogers qu'elle voyait dans son enfance, ils sont tout autres. Impossible d'identifier quiconque. Ses deux héroïnes principales, Carole l'aristocrate et Catherine l'enfant

en quelque sorte trouvée, sont les deux aspects de l'auteur, elle les vit l'une et l'autre, les a littéralement enfantés.

UN DÉBAT PASSIONNANT

La discussion, très serrée, porta sur l'identité de cette tétralogie (ou des autres œuvres de l'écrivain) à La Chaux-de-Fonds. Nous attestons que les lieux qu'elle dit, l'hôpital et la place du Gaz, le quartier de Jérusalem, les carrières où Alexandrine, la mère de Carole, pécha avec un bel Espagnol, alors qu'elle était promise au pasteur de la Tour, la forêt d'hiver est bien celle qu'elle a vue ici, les Joux-Derrière, les Planchettes sont réelles comme personne ne les a décrites. « Ma terre, ah ma terre ! écrivait-elle peu avant de mourir. Seulement, il est bien évident que toute cette œuvre est essentiellement poétique, que le rêve y est permanent. Par conséquent, elle est universelle, et il n'est nullement indispensable, pour la lire, d'aller reconnaître telle maison, de donner un nom à tel personnage, Dentan-Piolino nous l'ont bien démontré. De même que l'on ne va pas aller chercher un lieu déterminé aux Hauts-de-Hurlevent d'Emily Brontë : et pourtant, les bruyères des landes galloises y existent diablement. Nous sommes en droit, nous, Chaux-de-Fonniers, d'identifier, d'autant plus qu'elle l'a voulu ainsi et que ça crie l'évidence, notre plus grand écrivain à ces lieux que nous reconnaissons.

Autre chose curieuse : quasi toute son œuvre a été traduite en allemand, et elle a là (en Allemagne, précisons-le) plus de lecteurs qu'en France ou en Suisse. Nous avons naguère fait avec une maîtresse d'école secondaire allemande, auteur de plusieurs livres, l'itinéraire « Monique Saint-Hélière » ; elle avait sur son monde des vus qui nous ont révélé bien des aspects auxquels nous n'avions pas encore pensé. Peut-être est-ce grâce à l'influence de Rainer-Maria Rilke (à qui Monique consacre une attachante plaquette « A Rilke pour Noël ») qu'elle a été connue d'un des plus importants éditeurs allemands. Mais c'est la preuve de l'universalité de son œuvre poétique. Ce qui n'empêche pas qu'elle ait, dirait Piroué, ses racines ici et qu'elle les ait obstinément voulues. Sa nièce Mme. Georgeite Matile-Eymann nous dit que sa fascination de la mort venait sans doute du déchirement qu'elle avait souffert à la mort (elle avait quatre ans) de sa mère, d'ailleurs malade depuis sa naissance. L'influence du pasteur Paul Pettavel, son instructeur religieux (ses citations bibliques sont authentiquement protestantes, nous l'avons relevé). Et des écrivains comme M. W. Gsteiger, auteur d'un « Panorama des lettres romandes » et professeur aux Universités de Neuchâtel et de Lausanne, qui traite d'elle dans son remarquable traité destiné à la Suisse alémanique, un autre écrivain, R. L. Junod, président de la section Neuchâtel-Jura de la Société des écrivains suisses, un ami et contemporain de Monique, le peintre Lucien Schwob, M. P. H. Jeanneret, ancien directeur de l'École de commerce et qui habite la rue du Ravin où naquit Berthe Eymann (apposera-t-on une plaque sur la maison où elle vit le jour ?), d'autres personnes aussi, dont le soussigné, qui présidait la séance, participèrent activement au débat, ce qui intéressa fort les conférenciers, puisque, au travers de leur analyse strictement scientifique, ils trouvaient un personnage connu de plusieurs.

ET MAINTENANT ?

L'important, c'est de savoir ce que l'on va faire :

Lecture

Tamerlan, l'empire du Seigneur par Lucien Kehren

Celui que les Persans désignèrent du nom de Timour lang, « Timour le boiteux », le célèbre empereur né à Kech, dans l'Ouzbékistan actuel, en 1336, est une figure extraordinaire tout autant que Genghis-Khan qui vécut un siècle auparavant.

L'auteur a su remarquablement bien évoquer ce personnage de légende qui, malgré son infirmité (il avait reçu deux flèches qui le frappèrent au bras droit et à la jambe droite) parvint par son courage et sa ténacité à dominer sur l'Iran, l'Afghanistan, l'Irak, la Syrie, la Turquie, menaçant l'Europe dont les souverains s'efforcent de calmer leurs appréhensions en le flattant. Le souvenir de Genghis-Khan est encore vivace dans les Etats de l'Est européen, voire au cœur du continent.

Tamerlan, qui a fait de sa capitale, Samarkande, une ville somptueuse, renonce à porter ses conquêtes du côté de l'Ouest, mais il songe sérieusement à envahir la Chine et de la convertir

à l'islam, car Tamerlan est un fidèle musulman, toutefois il meurt avant de réaliser ce projet.

Ce personnage hors pair, hanté par les conquêtes et la passion de la destruction, épargnait les sages et les savants. C'est peut-être pour cette raison que Vivaldi lui consacra un opéra.

(Ed. La Baconnière)

A. C.

La perle

On voit souvent l'adverbe « naguère » utilisé au sens d'autrefois. C'est un contre-sens, car ce terme est un raccourci d'« il n'y a guère », c'est-à-dire : il n'y a pas longtemps.

On peut d'ailleurs en dire autant du mot « antan » (du latin ante = avant, et annum = année) : les neiges d'antan, ce sont celles de l'année dernière.

Le Plongeur



Face et revers de la médaille Monique Saint-Hélière exécutée par le médailleur chaux-de-fonnier Roger Huguenin. L'envers est la figuration des trois derniers livres de l'écrivain.

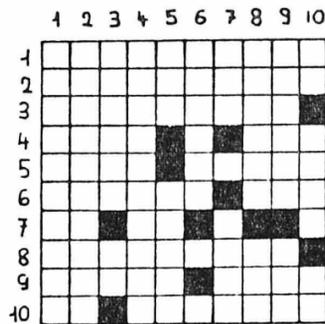
● de son admirable correspondance, répandue auprès de nombreux destinataires, chaux-de-fonniers ou non, qui ferait le plus grand honneur à notre ville, même en séparant celle qui concerne directement notre ville et région, sous le titre éventuel d'« Itinéraire Monique Saint-Hélière » (l'ancien directeur du Gymnase André Tissot possède un précieux document contenant le séjour de l'auteur au Gymnase), de celles que possèdent (ou possédaient, car beaucoup sont morts) les Jean Paulhan, Henri Ghéon, Jacques Maritain, ainsi que les réponses de ces « grands ». Où retrouver ces lettres ? Son mari, Blaise Briod ne s'est pas trouvé coopérant, quand une première tentative avait été faite. Alors ?

● le sort de la volumineuse suite de manuscrits à ses derniers livres.

● Enfin l'urgente réédition d'une œuvre presque complètement épuisée. Seule, à notre avis, une intervention réfléchie des autorités communales, de l'Institut neuchâtelois, de notre Société des écrivains, éventuellement de l'instance fédérale appropriée (Pro Helvetia) serait efficace, en chargeant évidemment un comité « ad hoc » de faire le travail de recherche et de réalisation. Il sera long et difficile. Mais il en vaut la peine. Pourquoi laisse-t-on nos lettres dans cet état d'abandon ?

J. M. N.

Mots croisés



HORIZONTALEMENT. — 1. Elle pousse sur les branches mortes. 2. Femmes au cœur brûlant. 3. Avec entrain. 4. Ville d'Italie; Liliacée. 5. Qui se rapporte au mouton; Ville d'Estonie. 6. Louât; Petits protecteurs. 7. Préfixe privatif; Patrie d'un patriarche. 8. Remettre à plus tard. 9. Père de cinquante filles; Soustraire. 10. Le premier en son genre; Etais situé entre le Tigre et l'Euphrate.

VERTICALEMENT. — 1. Danse à caractère polonais, imaginée en France (2 orthographe). 2. Qui trouble l'âme. 3. Général révolutionnaire guillotiné à Paris avec les hébertistes; Fin d'infinif 4. Moulures en forme de bâtons. 5. Principe de la religion persane; Grande quantité. 6. Sur l'ivoire de la racine des dents. 7. Poète épique allemand; Localité de Suisse romande. 8. Conventionnel girondin qui se rallia à Napoléon; Lettre grecque. 9. Difficile à persuader; Roue à gorge d'une poulie. 10. En matière de; Deux tonnes de chargement de navire; Deux consonnes. (Copyright by Cosmopress - 1332)

Solution du problème paru mercredi 23 mars

HORIZONTALEMENT. — 1. Rapporteur. 2. Il; Ru; Une. 3. Ce; Aise; If. 4. Evoc. 5. Arlon; Velu. 6. Rein; Seuil. 7. Karr. 8. Su; Rams; Mi. 9. Ort; Ne; Dur. 10. Neustriens.

VERTICALEMENT. — 1. Richardson. 2. Ale; Ré; Ure. 3. Pi; Elie; Tu. 4. Avon. 5. Orion; Kant. 6. Ruse; Samer. 7. Vers. 8. Eu; Heur; Dé. 9. Uni; Li; Mun. 10. Refouloirs.

ÉCOUTÉ POUR VOUS

Mozart
(1756-1791)
et Weber
(1786-1826)

OEUVRES POUR CLARINETTE ET CORDES.

Lux Brahn, clarinette. Neues Zürcher Quartett.

Pick 70-125.

Qualité sonore : assez bonne.

Quelle œuvre splendide que ce quintette K. 581 ! « Mozart, note André Coeuroy, l'a composé en 1789 pour son ami l'abbé Stalder, dans le ton de la majeure très favorable à la clarinette, mais la technique de l'instrument chanteur n'est pas aussi poussée que chez Weber, spécialiste plus averti ». Qu'importe ! Quand on songe qu'il s'agit, dans l'histoire de la musique, de la première association de la clarinette et du quatuor à cordes, notre admiration devant une telle réussite n'en est que plus vive. La même formule tendra donc ultérieurement Weber. Ce n'est pourtant pas le Quintette, op. 34, qui figure sur une partie de la seconde face, mais Introduction, Thème et Variation, page de moindre envergure néanmoins charmante et de surcroît très rarement enregistrée. Lux Brahn et le Neues Zürcher Quartett signent, dans Mozart, une interprétation très propre et sensible qui égalerait sans peine les meilleures si elle était encore un peu plus ciselée.

Beethoven
(1770-1827)

SONATES POUR PIANO Nos 31 et 32.

Interprète : Inger Sodergren.

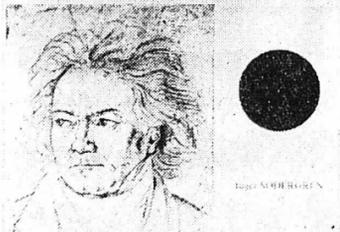
Calliope CAL 1648. Diapason d'or.

Qualité sonore : assez bonne.

On sait que chez Calliope l'inattendu est monnaie courante. Mais s'il se situe habituellement dans les limites du répertoire français méconnu, cette fois il surgit tout ailleurs puisqu'il s'agit du premier disque d'une jeune pianiste suédoise, Inger Sodergren, qui n'a pas craint d'affronter les deux dernières sonates de Beethoven ! Prétention ? Inconscience ? Sans doute pas. Venue à Paris pour y travailler avec Yvonne Lefebvre, I. Sodergren n'ignore pas que les opus 110 et 111 exigent une maturité peu commune. Le résultat obtenu montre qu'elle n'a nul-

lement surestimé ses moyens. Bien que la version qu'elle nous propose ne soit pas de celles qui « planent dans les hautes sphères », il serait

BEETHOVEN
SONATE N° 31 OP. 110 EN LA MAJEUR
SONATE N° 32 OP. 111 EN UT MINEUR



difficile de ne pas être séduit par la simplicité, la clarté et la solidité de l'interprétation. Un magnifique talent dont on reparlera sans doute.

Musique pour deux organistes

OEUVRES DE MERKEL, SCHUBERT, LACHNER, HESSE ET LANGLAIS.

Interprètes : Marie-Louise Jaquet et Anne-Catherine Plasse.

Syrinx 0976-003.

Qualité sonore : bonne.

Ne comptant que quelques mois d'existence, Syrinx est une marque française « née du besoin de retrouver l'humain au-delà de la perfection technique ». Dans les faits, cela se traduit, outre un retour à l'artisanat, par le désir de perpétuer le souvenir de concerts de valeur donnés par des artistes qui ne figurent pas au nombre des « élus » de réputation mondiale. Parmi les disques déjà parus, nous en signalerons un, probablement seul de son espèce, qui nous invite à découvrir des pièces d'orgue à quatre mains de Merkel (1827-1885), Lachner (1803-1890) et Hesse (1809-1863), auxquelles viennent s'ajouter une fugue de Schubert (1797-1828), composée quelques semaines avant sa mort (devinerait-on le nom de son auteur ?) ainsi qu'une splendide Double fantaisie de Jean Langlais (né en 1907), écrite récemment à l'intention des deux excellentes interprètes. Ce programme d'une belle originalité est exécuté sur les orgues de l'abbaye Saint-Victor de Marseille.

J.-C. B.

LA CHAUX-DE-FONDS • LA CHAUX-DE-FONDS • LA CHAUX-DE-FONDS

Nos «trésors horlogers» ont tenu la vedette à Milan

RTO DI 14 PAGINE A COLORI SU: REGIONE LOMBARDA E DIRITTO

IL GIORNO

Una copia L. 200 Sped. in abb. post. G. 1/10 Anno XXIV - Numero 48 MILANO - MERCOLEDÌ 28 FEBBRAIO 1979

Gli orologi del museo di La Chaux-de-Fonds in mostra alla Trivulziana

In Castello batte l'ora di altri tempi

Eccezionali capolavori dal '500 all'800 - C'è anche un orologio notturno milanese della fine del '600



di CESARE RODI

Il tempo si è fermato. Su una... di un orologio... di un orologio...

Quando si è accesa la... di un orologio... di un orologio...

Per essere quasi in... di un orologio... di un orologio...

La struttura interna... di un orologio... di un orologio...

Il pendolo... di un orologio... di un orologio...

Una... di un orologio... di un orologio...

La... di un orologio... di un orologio...

Régulièrement, et de plus en plus souvent parce qu'il est de plus en plus sollicité, le Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds présente un échantillonnage de ses riches collections dans des expositions organisées à l'étranger.



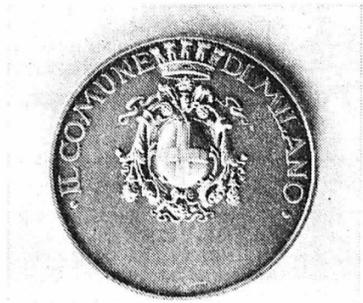
L'affiche éditée à l'occasion de cette exposition.

logerie de La Chaux-de-Fonds présente un échantillonnage de ses riches collections dans des expositions organisées à l'étranger.

C'est ce qui s'est passé, nous l'avions dit, au début de l'année à Düsseldorf.

Du 27 février au 11 mars, en effet, les «Trésors horlogers du Musée international de La Chaux-de-Fonds» ont joué les vedettes dans la métropole lombarde.

A l'origine, la maison chaux-de-fonnrière Ebel avait pris l'initiative d'une présentation de ses nouvelles collections en collaboration avec celles du MIH.



La médaille d'or que se sont vu décerner MM. Payot et Moser ainsi que la fabrique Ebel.

Le conservateur, M. A. Curtit, a eu les honneurs d'une des émissions les plus populaires de la TV italienne, et la manifestation a obtenu un écho flatteur dans la presse lombarde et tessinoise.

Une fois de plus on vérifiait ainsi que le Musée international d'horlogerie, si méconnu encore chez lui, suscite à l'extérieur un intérêt considérable et mérité.

A relever encore que le maire de Milan a décerné trois médailles d'or, l'une à M. Maurice Payot, président de la ville, l'autre à M. Robert Moser, directeur des musées et enfin la troisième à la fabrique Ebel.

Après l'explosion d'une citerne Le pire a été évité, mais...



Les travaux de pompage de la citerne qui a explosé ont commencé hier matin. (photo Impar-Bernard)

Ouf! Ce que l'on pouvait craindre à la suite de la terrible explosion d'une des deux citernes de l'hôpital samedi sur le coup de 21 heures, ne s'est pas produit.



Grâce à leur rapide intervention, les PS sont venus à bout de ce sinistre en quelques minutes après avoir eu recours à de la mousse carbonique.

mand, se sont retrouvés pour faire le point. De part et d'autre, on espérait pouvoir commencer le pompage du mazout, restant, soit environ 100.000 litres.



photos Impar-Bernard

chauxorama

Vente d'œufs de Pâques en faveur du «Secours aux enfants»

Samedi, à différents endroits de la ville, le Kiwanis-Club de La Chaux-de-Fonds - Le Locle, organise une importante vente d'œufs de Pâques en faveur du «Secours aux enfants».

Comme chacun le sait, depuis de nombreuses années, la section locale de la Croix-Rouge, en collaboration avec les services sociaux scolaires, se charge d'offrir des vacances en colonies aux enfants qui en ont grandement besoin.

Les seules ressources financières destinées à couvrir les frais de cette action, sont obtenues par la vente annuelle de mimosa bien connue. La Croix-Rouge, section locale, souhaiterait envoyer un plus grand nombre de gosses dans ces colonies, mais pour atteindre cet objectif, il faudrait pouvoir louer entièrement une maison équipée pendant un certain temps.

Réintroduction du loup et de Vours brun

Le groupe ACO de l'Ecole secondaire peut se montrer satisfait du déroulement de son enquête, samedi dernier, sur la réintroduction du loup, de l'ours brun et du lynx dans nos régions et notre faune.

état civil

MARIAGES: Friedli Bernard et Voirol Renata. — Erni Pierre-Marcel et Desvard Christine Geneviève. — Fahrni Pierre et Wicki Rita Régine Marie. — Giussani Giuseppe Giacomo et Gloor Margrith. — Lambert Jean-Marie Michel et Ruedin Danièle Mireille. — Robert-Tissot Olivier Michel et Blondeau Marianne Francine. — Zurbrugg, Paul-Louis Edouard et Siegrist Regina.

DÉCÈS: Ackermann Henri Emile, né le 30 juillet 1898, veuf de Marcelle Eugénie, née Varey. — Bannwarth Alice Henriette, célibataire, née le 1er mai 1890, dom. Peseux. — Berger, née Favre, Héléne Sophie, née le 27 mars 1898, veuve de Berger, Charles Emile. — Liechti, née Bahler, Marie Emma, née le 21 novembre 1890, veuve de Liechti, Gottfried. — Bohren Ernst, né le 11 septembre 1898, dom. Temple Allemand 89.

MARDI 3 AVRIL Promesses de mariage: Deruns Daniel Charles et Rothenbuhler Lilly. — Cloléry Jean-Claude Maurice Julien et Baudin Brigitte.

DÉCÈS: 24 mars: Zwahlen Ernst, né le 9 août 1906, époux de Rosalie, née Biéri.

mémo

- Bois du Petit-Château: Parc d'acclimatation, 6 h. 30 à 17 h. Vivarium: 14 - 17 h. Musée international d'horlogerie: 10 - 12 h., 14 - 17 h., expos. L'Univers. Musée des beaux-arts: 10-12, 14-17 h., expos. Konok et Hetey. Musée paysan: 14-17 h. Musée d'histoire naturelle: 14 - 17 h., Croquis d'animaux. Galerie Club 44: expos. Zdenka Dathel, 18-20 h. 30. Galerie Cimaises: dessins Pascal Tissier, 19-21 h. Biblioth. de la Ville: 9-12, 13.45-20 h. Bibliothèque des jeunes: 13 h. 30 - 18 h. ADC: Informations touristiques (039) 22 48 21, rue Neuve 11. Piscine N.-Droz: mardi, vendredi 19-22 h., jeudi 20-22 h., samedi 13 h. 30 - 17 h. 30, 19-22 h., dimanche 9-12 h. Le Scotch: Bar-dancing. Club 55: Dancing. Le Domino: Cabaret-Attractions. Cabaret Rodéo: Dancing-Attractions. La Boule d'Or: Bar-dancing. Dany's bar: Discothèque. Service d'aide familiale: tél. 23 88 38, (le matin). Non-réponse, 23 20 16. Baby-Sitting Croix-Rouge: 7 h. 30 - 11 h. 30, tél. 22 22 89. Ecole parents: tél. 23 33 57 - 22 12 48. Permanence de jeunes (D.-P.-Bourquin 55) 9-21 h., tél. 22 12 73. Accueil du Soleil: (Soleil 4) 14-18 h. Boutique 3e âge (r. Temple-All. 23): lundi au vendredi, 14 - 17 h. Vestiaire Croix-Rouge: Paix 73, 14-19 h. SOS alcool: tél. 23 39 22 ou 23 79 87. Alcoooliques Anonymes AA: tél. (039) 23 75 25. Armée du Salut: poste de secours, tél. 22 44 37. La Main-Tendue: tél. 143. 20" d'attente. Centre-femmes, Granges 14: 16-22 h.

sont minutieusement contrôlées afin de parer le cas échéant à toute fuite éventuelle de mazout. Lundi, la direction de l'hôpital et les responsables de l'intervention, dont le major Jean Gui-

- Pharmacie d'office: jusqu'à 21 heures, Centrale, Léopold-Robert 57. Ensuite, police locale, tél. 22 10 17, renseignera. Service d'urgence médicale et dentaire: Tél. No 22 10 17 renseignera. (N'appellez qu'en cas d'absence du médecin de famille). Société protectrice des animaux: tél. 23 58 82 ou 23 74 81. Service soins à domicile: tél. 23 41 26. Planning familial: tél. 23 56 56. Drop in (Industrie 22): 16-19 h. Tél. 23 52 42 et 31 74 35. Consult. conjugales: tél. (038) 24 76 80. Police secours: tél. No 117. Feu: tél. No 118. CINÉMAS: Centre de Rencontre: 14 h. 30, Le trésor du Bengale (pour enfants) Club 44: 15 h., Les aventures de Tom et Jerry (pour enfants) Corso: 20 h. 30, L'empire du Grec. Eden: 20 h. 30, La clé sur la porte; 18 h. 30, La fièvre dans la peau. Plaza: 20 h. 30, Ils sont fous ces sorciers. Scala: 20 h. 45, Les yeux de Laura Mars. Fleuristes de service cet après-midi: Mottier, Léopold-Robert 83 Pierrefleurs, place Neuve 8

Automobiliste identifié: L'auteur de la fuite après accident survenu rue de la Serre dans la nuit du 31 mars au 1er avril s'est annoncé à la gendarmerie de La Chaux-de-Fonds. Il s'agit de M. M. C. de la ville.

communiqués: Chastellain chante ses chansons et celles qu'il aurait voulu écrire. Au fil des années il a gravi les marches du succès, il n'est plus nécessaire de le présenter. Avec Chastellain, les mots s'alourdissent de tous leurs sens simultanés, de plus l'effort musical s'harmonise remarquablement à la subtilité des textes. Abc, vendredi 6, 20 heures 30.

BIJOUX BONNET advertisement with images of jewelry and contact information: VENTE DIRECTE AUX PARTICULIERS, Numa-Droz 141 - La Chaux-de-Fonds - Tél. 22 22 25, P 6339

Lancia Gamma Berline



Une conception mécanique originale: le moteur, un boxer ultra-court de 2,5 l. de cylindrée, est logé à l'extrême avant de la voiture. Peu de voitures de sa catégorie n'offrent, en série, un tel niveau d'équipement: direction assistée, allumage électronique, vitres élec-

triques, volant réglable, quatre appuis-tête, correcteur automatique de hauteur du faisceau de code, etc.

...venez voir et essayer la Gamma Berline: notre offre vous intéressera sûrement!



GARAGE DES 3 ROIS SA

J.-P. et M. Nussbaumer

La Chaux-de-Fonds
Tél. (039) 26 81 81

Le Locle
Tél. (039) 31 24 31

Neuchâtel
Tél. (038) 25 83 01

Ville de La Chaux-de-Fonds MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Conseil communal, vu les articles 64 et suivants de la loi sur les constructions du 12 février 1957, met à l'enquête publique

le projet présenté par MM. Studer, Vuilleumier et Salus, architectes, au nom de CORNES-MOREL SA par BIERI ET GRISONI S.A., pour la construction d'un parking souterrain de 30 places + 4 places extérieures, établissement public: restaurant, café, kiosque, à la rue du CHALET 16, sur l'article 11228 du cadastre de La Chaux-de-Fonds.

Les plans peuvent être consultés au Bureau de la Police du feu et des constructions, 2e étage, Marché 18, du 29 mars au 12 avril 1979.

Toute personne estimant son droit d'opposition justifié, adressera par lettre sa réclamation au Conseil communal dans le délai mentionné ci-dessus.

CONSEIL COMMUNAL.



**Publicité intensive
Publicité par annonces.**

NOUS ACHETONS ET PAYONS COMPTANT

VIEIL OR

Toute sorte de bijoux anciens et d'occasion, brillants, objets en argent, dents en or ainsi que montres avec boîtier et anciennes montres de poches en argent ou en or. Antiquités et également anciennes cartes postales. Dès réception de votre envoi nous faisons une offre par écrit ou par téléphone. En cas de non-accord objets renvoyés immédiatement.

Gloor-Zwingli, horlogerie-bijouterie
Zöpfli 97, 6004 Lucerne

OFFRES D'EMPLOIS



TISSOT

Le Locle

Notre département des finances doit entre autres tenir une comptabilité industrielle lui permettant de fournir les renseignements indispensables à une gestion optimale de nos ressources.

Dans le but de renforcer le service, nous cherchons un

RESPONSABLE DE LA COMPTABILITÉ INDUSTRIELLE

qui se verra confier, dans une première étape, des missions particulières touchant à tous les domaines du département des finances. Ensuite, il prendra la responsabilité de la comptabilité industrielle, poste impliquant l'organisation, le développement et le contrôle du service ainsi que l'exécution d'une partie des travaux y afférents. Il devra être capable d'animer une équipe de 3 personnes.

De formation de base Ecole de commerce ou apprentissage, il doit avoir obtenu une maîtrise fédérale en comptabilité ou, cas échéant, suivre les cours de dernière année de cette formation. Durant son expérience professionnelle, il aura mis en pratique ses connaissances en comptabilité et en informatique.

Le poste offert est du niveau de cadre, il est à repourvoir pour une date à convenir.

Les prestations offertes par notre entreprise, notamment la rémunération, sont à la hauteur de nos exigences.

Nous assurons une réponse à chaque candidat de même qu'une entière discrétion.

Prenez contact ou écrivez à la Direction du personnel de la Fabrique d'Horlogerie
Chs Tissot & Fils SA 2400 Le Locle Tél. 039 3411 31

L'IMPARTIAL

Prix d'abonnement

Franco pour la SUISSE
1 an Fr. 115.—
6 mois » 61.—
3 mois » 32.—
1 mois » 11.—

ÉTRANGER
Selon les pays.
Se renseigner à notre administration.

Compte de chèques postaux 23-325
La Chaux-de-Fonds

Tarif des annonces

La Chaux-de-Fonds, canton de Neuchâtel et Jura —.54 le mm.
Mortuaires —.78 le mm.
Régie extra-régionale Annonces Suisses S.A. - ASSA Suisse —.69 le mm.
Réclames 2.33 le mm. (Minimum de 25 millimètres)

BELLE MACULATURE à vendre au bureau de L'Impartial

LE LOCLE • LE LOCLE

Feuille d'Avis des Montagnes

LE LOCLE • LE LOCLE



BEAUX-ARTS - MUSIQUE - THÉÂTRE

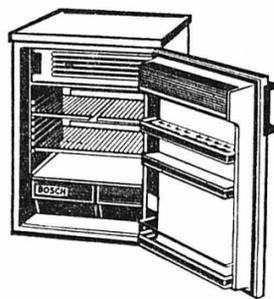
vis-à-vis de l'ancienne poste

Musée des Beaux-Arts, Le Locle
du 31 mars au 29 avril 1979

Steinlen ou l'envers de la Belle Epoque

Heures d'ouverture: La semaine de 14 h. à 18 h. - Le dimanche de 10 h. à 12 h. - Le mercredi de 20 h. à 22 h.
Fermé le lundi (excepté le lundi de Pâques de 14 h. à 18 h.).

La science affirme que les aliments gardés au froid sont une source de SANTÉ !!!
Alors, achetez un frigo ou un congélateur



BOSCH

Un des spécialistes mondiaux du froid

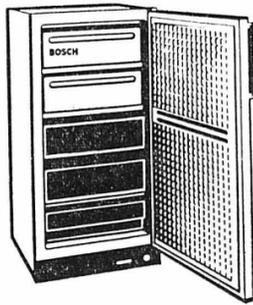
Qualité — Service!
Garantie!

Plusieurs contenances au choix

Prix nets sensationnels — Conditions — Livraison gratuite

Au magasin des SERVICES INDUSTRIELS

LE LOCLE — Entrée libre!



**HÔTEL-RESTAURANT
DES TROIS-ROIS - LE LOCLE**
A. Wagner, cuisinier
Tél. (039) 31 65 55

ASPERGES FRAÎCHES
DE CAVAILLON

NOS POISSONS ET CRUSTACÉS
VIVANTS

NOS SPÉCIALITÉS
DE « CUISINE NOUVELLE »

**VENDREDI SOIR 6 AVRIL
COMPLET**

A louer à Centre-Locle pour époque à convenir

APPARTEMENTS

1 1/2 - 2 - 3 1/2 pièces, cuisines agencées, tapis tendus, tout confort.

S'adresser à: Gérance Centre-Locle, Bournot 33 (1er étage), Le Locle, tél. (039) 31 65 45.

URGENT
cherche à louer

appartement 4 pièces

confort. Région Le Locle ou environs.
Téléphoner au (039) 23 15 56, interne 21, heures de bureau.

ENTREPRISE GENEVOISE DE PRÉ-FABRICATION

UN CHEF D'ÉQUIPE

capable de diriger la fabrication d'éléments lourds pour la construction et le génie civil. Nous demandons dix années d'expérience dans la branche. Salaire en rapport avec la qualification. Date d'entrée: tout de suite ou à convenir.

Faire offres: Entreprise Jacquet, 23, rue des Vollandes, 1207 Genève, tél. (022) 36 23 27.

HÔPITAL DU LOCLE

engage pour entrée immédiate ou à convenir

une laborantine diplômée

Les offres détaillées accompagnées d'un curriculum vitae et copies de certificats sont à adresser à l'administrateur, jusqu'au mercredi 18 avril 1979.

Pour première prise de contact ou renseignements complémentaires, veuillez téléphoner au (039) 31 52 52, interne 122.

A louer au Locle, A.-M.-Piaget 18,

2 ateliers

avec bureaux + dépendances.

Nombreuses possibilités. A louer ensemble ou séparément.

Pour tous renseignements, tél. (039) 31 28 70.

« L'Impartial - Feuille d'Avis des Montagnes »
vous assure un service d'information constant

Le Locle - à vendre magnifique appartement

8 pièces, deux salles de bains, deux balcons, possibilité de créer deux appartements. Situation ensoleillée, vue imprenable, avec garage. Fr. 182.000.—.

Renseignements: Ecrire sous chiffre CS 91-101 aux Annonces Suisses SA «ASSA» 2300 La Chaux-de-Fonds.

Aux Emposieux, dans la vallée des Ponts Un avion pris dans la tourmente s'écrase: les trois occupants tués

Hier après-midi vers 17 h. 20 un petit avion de type Morane-Rallye de 180 CV, transportant 3 personnes à son bord, s'est écrasé au fond de la vallée des Ponts-de-Martel, au lieu-dit Les Emposieux, sur le domaine de M. Tell Robert. Les trois occupants, soit le pilote et les deux passagers dont un était âgé d'une quinzaine d'années ont été tués sur le coup.

Dans le courant de la soirée, l'identité des victimes était connue. Il s'agit de MM. Claude-Alain Perret-Gentil, né en 1942 (pilote), agriculteur à Fleurier, Wilfred Loosli, 1924, restaurateur à Buttes et Pierre-André Marmier, né en 1964, également domicilié à Buttes. Cet avion appartenant à l'Aéro-Club de Môtiers avait décollé de l'aérodrome

de Porrentruy une demi-heure avant l'accident avec l'intention de retourner au Val-de-Travers.

Il s'agissait sans doute d'un vol de plaisance, mais au-dessus de la vallée des Ponts-de-Martel, le pilote a été surpris par un rapide changement des conditions atmosphériques du reste très fréquent à cette saison. Des témoins nous ont déclaré avoir assisté à de nombreuses manœuvres désordonnées de cet avion qui se débattait dans la véritable tempête de neige qui venait de se déclarer soudainement à ce moment-là. A plusieurs reprises, en effet, cet aéroplane vola très bas en rasant les quelques fermes situées dans cet endroit assez isolé, ce qui ne manqua pas d'attirer l'attention des agriculteurs peu habitués à ce genre d'évolution.

Selon les premiers éléments recueillis sur place, il semble que le pilote ait tenté de se poser en catastrophe sur un terrain qu'il devait connaître puisque cet appareil présente, entre autres caractéristiques, le fait qu'il peut voler à basse vitesse et peut atterrir sur un emplacement très court.

Il faut cependant relever que la visibilité était alors quasiment nulle et qu'il n'a pu mettre à exécution son projet. De ce fait, selon les témoins, il reprit de la hauteur en grimpaant quasiment à la verticale; il atteignit alors certainement sa vitesse limite de portance et piqua du nez en se plantant violemment dans le sol.

En tout état de cause, on n'a relevé sur le sol aucune trace de roulage ou d'autres éléments du même type indiquant une tentative d'approche de l'engin.

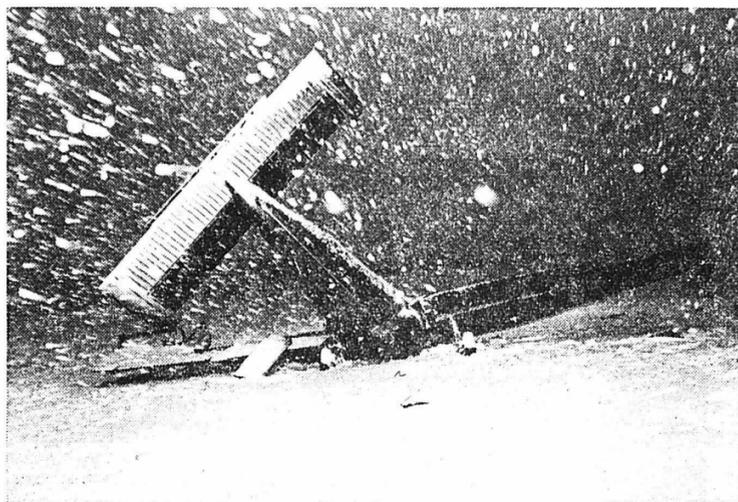
Le choc fut effroyable. Les trois passagers, dont le pilote, furent précipités contre le tableau de bord, tandis que le cockpit gicla à plusieurs mètres de la carcasse piquée au milieu d'un champ enneigé; la queue de l'appareil étant alors située à plusieurs mètres du sol, tandis que les ailerons battaient sinistrement au gré du vent.

Dès que cette catastrophe fut connue, la police locale du Locle dépêcha ses deux ambulances. Malheureusement, elles durent rentrer à vide, les victimes étant déjà décédées. Une liaison radio fut établie depuis le poste de

police du Locle jusque sur les lieux du sinistre par l'établissement d'un relais à La Grand-Joux grâce au véhicule Pionnier. La police cantonale, pour sa part, arriva rapidement sur place pour procéder aux premiers constats. En début de soirée, le juge d'instruction Wyss, ainsi que le représentant de l'Office fédéral de l'air, se rendirent sur les lieux de l'accident au milieu de la neige tandis que de nombreux curieux, malgré le temps exécrable, avaient fait leur apparition.

Il s'agit sans doute là du plus grave accident d'aviation survenu dans le district du Locle.

Jean-Claude PERRIN



(photo Impar-Bernard)

Avant la séance du Conseil général du Locle

Les employeurs exercent-ils des pressions pour baisser les salaires ?

Plusieurs interpellations, motions et questions viendront compléter l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général fixée au vendredi 6 avril. C'est ainsi que MM. Charles Débieux et consorts interpellent le Conseil communal au sujet des « pressions sur les salaires contrairement aux intérêts de la ville ». Voici le texte de cette interpellation:

Le problème de l'insuffisance de nombreux salaires versés par des entreprises locales a déjà fait l'objet, au Locle, de nombreux commentaires. Alors que des employeurs n'admettent plus d'accorder la compensation du renchérissement, des pressions sont exercées ces derniers mois envers des salariés pour obtenir, par un moyen ou un autre des baisses de salaires. Préjudice que subissent aussi des travailleurs devant changer d'employeur.

Finalement, l'ensemble des salariés subissent le contrecoup de ces atteintes au revenu d'une partie d'entre eux. Ceux-ci d'ailleurs ne s'en trouveront pas motivés pour venir s'établir au Locle.

Le Conseil communal, vraisemblablement préoccupé par ce problème, est-il prêt à demander à ses services une étude à ce sujet, afin que soit connue exactement la réalité des faits et, s'ils sont confirmés, à entreprendre des démarches auprès des employeurs pour qu'il soit mieux, en ce domaine, tenu compte des intérêts de la ville qui sont convergents avec ceux des salariés ?

Voici la teneur des autres interpellations: Le Conseil d'Etat a décidé récemment de relever les loyers des HLM du canton de 23 pour cent.

On en parle au Locle

Quand on parle de vieux remèdes, on fait souvent allusion à ceux qu'utilisaient déjà les grand-mères de nos grand-mères. Quand on parle de rebouteux, on admet que certains d'entre-eux ont signé maints succès populaires et qu'en conséquence, ils bénéficiaient d'un don peu commun. Quand on parle de vieux métiers et des « secrets » de certains artisans des temps passés, on sait encore de quoi on parle, grâce souvent aux preuves matérielles de leur indéniable compétence.

Mais quand on parle de budget, quant on lit dans les journaux les écarts chiffrés qui séparent les comptes des prévisions, s'agissant de la gestion des collectivités publiques, on a bien de la peine à suivre. Le résultat toujours positif, les déficits conséquents envisagés devenus bénéfices additionnés en millions de francs, ont de quoi laisser rêveurs tous ceux qui ne parviennent pas, d'une fois à l'autre, à boucler leurs comptes personnels avec un bon digne de considération. S'agit-il d'un côté de miracle, de baguette magique, d'une fameuse recette de grand-mère, d'un don extraordinaire, ou d'un secret bien gardé, ou s'agit-il, de notre côté, d'incompétence héréditaire ou tout simplement d'insuffisance intellectuelle congénitale ?

Le fait est, ma foi, que nous sommes bien incapables de bénéficier de la moindre recette imprévisible, et que, dans la colonne des dépenses, figurent toujours des trucs qui n'arrivent qu'à nous. Nous dirait-on un jour, rien que pour nous faire plaisir, comment nous y prendre pour obtenir, nous aussi, une heureuse surprise au bout du compte ?

Ae.

Cette augmentation paraissant démesurée et inopportune en cette période de récession et de difficultés pour les travailleurs, nous souhaitons que le Conseil communal ne l'applique pas.

Le Conseil communal partage-t-il cette opinion et a-t-il déjà pris une décision ?

MM. J.-M. Maillard et consorts

POUR LE DIALOGUE

Afin d'instaurer un dialogue permanent entre notre Exécutif et le personnel communal, le Conseil communal ne pourrait-il pas envisager la création d'une commission du personnel ? Cette commission serait composée de représentants des employés communaux élus par l'ensemble de leurs collègues.

MM. J.-P. Franchon et consorts

LOCAUX DE L'ETS

La demande de nouveaux locaux en faveur de l'ETS visant les surfaces actuellement attribuées aux écoles de métiers et à la pratique dirigée est de nature à nous inquiéter sérieusement.

Le Conseil communal peut-il nous assurer que dans tous les cas il n'y aura aucune atteinte à l'intégrité ni aucun déménagement de nos écoles de métiers et de pratique dirigée avant l'application de décisions découlant d'un rapport de la Commission de coordination du Technicum neuchâtois ?

Le Conseil communal peut-il également nous renseigner sur la date du dépôt du rapport de la Commission de coordination ?

Enfin le Conseil communal peut-il nous faire connaître s'il a l'intention de procéder à un inventaire général des locaux communaux disponibles ou qui le deviendront à court ou moyen terme, tenant compte de la diminution d'élèves suivant la courbe démographique ?

M. Francis Jaquet

Motion...

SOINS A DOMICILE

A propos de la politique hospitalière, il est souvent question pour en diminuer les coûts, de favoriser le développement de soins à domicile. Un tel développement ne peut se concevoir sans la mise en place de certaines structures et d'une organisation.

Sur l'initiative des Services sociaux de la ville de Neuchâtel, l'idée d'encourager la création d'un service de soins à domicile s'est matérialisée. C'est là qu'est née dans ce but, en 1976, une association qui bénéficie de l'appui financier du canton.

Considérant l'importance de ce problème, les soussignés invitent le Conseil communal à procéder à une étude pour apprécier la création d'un tel service au Locle ou dans les Montagnes neuchâtoises. Cela en collaboration avec les représentants de l'Hôpital, du corps médical, de l'Oeuvre des sœurs visitantes et de l'Aide familiale, éventuellement les Autorités de la ville de La Chaux-de-Fonds.

MM. J. P. Blaser et consorts

...et questions

CHOMAGE PARTIEL ET PRODUCTION

Contrairement à une idée généralement assez répandue, les employeurs en période de récession cherchent à augmenter la productivité des travailleurs de préférence à un partage du travail.

état civil

JEUDI 29 MARS

Promesses de mariage
Thiébaud, Claude Henri et Lauer, Brigitte Sabine. — Fontana, Edy Carlo et Vallon, Christine Nicole.

Il peut donc arriver que, tout en connaissant un chômage partiel, une entreprise produise autant qu'avec un horaire complet de travail. Dans un tel cas, les prestations de l'assurance chômage deviennent un complément de salaire qui n'est plus à la charge de l'employeur.

Le Conseil communal peut-il, après enquête, indiquer au Conseil général si un tel phénomène a été constaté au Locle ?

MM. J.-P. Blaser et consorts

AFFICHAGE EN PERIODE DE VOTATIONS ET D'ELECTIONS

Le 4.11.77, le Conseil général acceptait la motion de Laurent Donzè et consorts demandant la mise à disposition des partis politiques et des organisations de panneaux d'affichage à différents endroits de la ville.

Bien que le délai pour la présentation du rapport du Conseil communal ne soit pas encore échu, il faut constater que nous sommes à la veille d'une votation fédérale importante sur la TVA et l'énergie nucléaire. De plus, au mois d'octobre, auront lieu les élections nationales.

Dans ces conditions, le Conseil communal n'a-t-il pas l'intention de prendre des mesures, dans un très proche avenir, pour répondre à la demande des motionnaires ?

MM. Claude Leimgruber et consorts

POLITIQUE DE LA JEUNESSE

1) Le 25 juin 1975, le Grand Conseil a transmis au Conseil d'Etat trois rapports sur la politique de la jeunesse. L'un conçu par des représentants des partis bourgeois, le second de députés socialistes, le troisième exposant les vues du pop.

Le Conseil communal peut-il indiquer si ces rapports ont été étudiés par les responsables des services communaux concernés par les problèmes de la jeunesse (écoles, foyers, etc.) ?

2) Depuis plusieurs années, le Foyer des jeunes a été fermé et aucune organisation de remplacement n'a été prévue, soit qu'elle ne soit pas nécessaire ou difficile à concevoir.

A-t-on consulté les jeunes à ce sujet ? Le Conseil communal n'envisage-t-il pas de reprendre prochainement l'étude de ce problème et de constituer dans ce but un groupe de travail comprenant, entre autres, des jeunes et des représentants des organisations de jeunesse et des partis politiques ?

MM. J. Blaser et consorts

Entre frontaliers

Hier à 13h.10, Mlle C. G. de Montbéliard (France) circulait en auto rue Jehan-Droz en direction nord. A la hauteur de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, elle est entrée en collision avec l'auto de M. M. L., de Villers-le-Lac (France), qui circulait dans cette avenue en direction est. Dégâts matériels.

mémento

Musée des Beaux-Arts exp. Steinlen, 14 - 18 h., 20 - 22 h.
Bibliothèque des jeunes : 13 h. 30 - 18 h.
Bibliothèque de la ville : prêt du lundi au vendredi, 14 h. 30 - 18 h. 30.
Pharmacie d'office : Breguet jusqu'à 21 h. Ensuite le No 117 renseignera.
Permanence médicale: en l'absence du médecin traitant, tél. No 117 ou service d'urgence de l'hôpital, tél. (039) 31 52 52.
Permanence dentaire: No 117 renseignera.
Planning familial : tél. 23 56 56.
Consult. conjugales : (038) 24 76 80.
Service aide-familiale : tél. 31 41 44 (heures repas) ou 31 49 70.

Vente d'œufs de Pâques

Comme à La Chaux-de-Fonds, le Kiwanis-Club organise samedi au Locle une grande vente d'œufs de Pâques en faveur du « Secours aux enfants ». Le bénéfice de cette vente sera entièrement versé au Mouvement de la Jeunesse suisse romande et cela à l'occasion de l'année de l'enfance.

Résultats encourageants pour les jeunes gymnastes

Récemment s'est déroulé au Locle la première manche du championnat cantonal à l'artistique. Neuf jeunes gymnastes loclois y ont pris part et ont obtenu des résultats encourageants. Les voici :

Performance 1 : 7e Olivier Danzer ; 8e P.-André Chèvre ; 9e Philippe Zbinden.

Performance 3 : 1er Vincent Liengme ; 2e Flavio Rota ; 3e Michel Hofer ; 10e Olivier Huguenin ; 12e Roland Juillerat.

Performance 4 : 1er Laurent Hug. La deuxième manche de cette compétition cantonale se déroulera à Serrières durant le 3e week-end du mois d'avril, tandis que la finale se tiendra une semaine plus tard à La Chaux-de-Fonds. (comm)

sociétés locales

SEMAINE DU 4 AU 10 AVRIL

Association sténographique Aimé Paris. — Entraînement vitesse: chaque mardi, à 19 h. 30, au Vieux Collège secondaire, salle No 25 (2e étage) rue D.-JeanRichard 11.

Basketball-Club. — Entraînement halle de Beau-Site filles: mardi 18 h. et jeudi 18 h. 30; garçons: mardi 19 h. 45 et jeudi 20 h.

Club des lutteurs. — Mercredi, cours de lutte, 18 h. 30: écoliers; 20 h., actifs, halle de Beau-Site.

Club du Berger allemand. — Samedi 7, entraînement au chalet, 13 h. 45. En cas de neige, téléphoner chez Marcel, samedi, entre 11 h. 30 et 12 heures.

Club Soroptimist. — Mardi 10, assemblée avec le club de La Chaux-de-Fonds.

CSFA. — Mercredi 4, assemblée mensuelle au Cercle, 19 h. 30. Dimanche 8, La Goule, train 9 h. 55.

Contemporaines 1905. — Mercredi 11, 2 h. 30 match au loto. Buffet de la Gare, Le Locle.

Contemporaines 1913. — Course dans le bas. Départ pour Neuchâtel 10 h. 36. Rendez-vous à la gare.

Contemporaines 1916. — Mercredi 4, assemblée 14 h. au Terminus 1er étage. Toutes présentes s. v. pl. (course).

Contemporaines 1924. — Mercredi 4, 20 h. 15, rencontre au Restaurant Terminus. Inscriptions pour la course du printemps et décision pour sortie de deux jours en automne.

Echo de l'Union. — Lundi 9, 20 h. au local, répétition.

Football-Club Ticino. — Jeudi 5, 20 h. assemblée au Café des Sports.

Francs-Habergeants. — Mercredi, 19 heures, au local de l'ancienne poste: danse enfants, 20 h. danse adultes. Jeudi, 20 h. la Chanson locloise.

La Chanson locloise. — Répétition jeudi 5 avril à La Sagne.

Gymnastique 3e âge. — Cercle ouvrier à 9 h. et 10 h.; Maison de paroisse à 14 h. et 15 h.; Cercle catholique à 14 h. 30 et à 15 h. 30.

La Montagnarde. — Jeudi 5, réunion hebdomadaire, salle unioniste, maison de paroisse, 20 heures.

Le Locle-Sports, Club haltérophile. — Halle des sports des Jeanneret, 1er étage, juniors, lundi, mercredi et vendredi de 19 h. à 21 h. Elite et vétérans, mardi et jeudi de 18 h. à 21 h. 30, dimanche de 10 à 12 h.

Le Nid, Société d'ornithologie. — Réunion tous les premiers mardis du mois, à 20 h. 15, Hôtel des Trois-Rois.

Philatelia. — Assemblée-échange, lundi 9, 20 h. 15, Restaurant Terminus.

Samourai Judo-Club. — Lundi, 19 à 20 h., dès 8 ans; 20 à 22 h., adultes. Mardi, 18 h. à 19 h. 30, moins de 8 ans; 19 h. 30 à 21 h., demoiselles-dames. Mercredi, 19 à 20 h., dès 8 ans; 20 à 22 h., adultes. — Jeudi, 18 h. 45 à 20 h., débutants enfants; 20 h. à 21 h. 30, demoiselles-dames. Vendredi, 18 à 19 h., moins de 8 ans; 19 à 20 h., dès 8 ans; 20 à 22 h., adultes.

Société Canine, Le Locle. — Entraînement chaque samedi, dès 13 h. 30, à son chalet sur les Monts.

Société fédérale de gymnastique. — Actifs. — Mardi, halle des Jeanneret de 20 à 22 h. Vendredi, nouvelle halle de Beau-Site de 20 à 22 h.

Féminine. — Lundi, Nouvelle halle de Beau-Site, de 20 à 22 h.

Dames. — Lundi, Ancienne halle de Beau-Site, de 20 à 22 h.

Pupilles. — Mardi, halle des Jeanneret, groupe artistique, de 18 à 20 h. Mercredi, ancienne halle de Beau-Site, de 18 à 19 h. débutants, de 19 à 20 h. 30 pupilles. Vendredi, nouvelle halle de Beau-Site, de 18 h. 30 à 20 h., groupe artistique, de 18 à 20 h. ancienne halle de Beau-Site, groupe athlètes.

Pupillettes. — Lundi, halle des Jeanneret, de 18 à 19 h. petites pupillettes débutantes. Ancienne halle de Beau-Site, de 19 à 20 h. groupe athlètes. Mercredi, nouvelle halle de Beau-Site, de 18 à 20 h. groupe artistique. Vendredi, nouvelle halle de Beau-Site, de 18 à 19 h. grandes pupillettes, 18 à 20 h. groupe athlètes dans l'ancienne halle de Beau-Site. Samedi, nouvelle halle de Beau-Site, de 8 à 10 h. groupe artistique. Tous renseignements au (039) 31 11 44 F. Dubois.

Société philatélique. — 2e lundi du mois, 20 h. 15, Hôtel des Trois-Rois.

Tennis de table. — Entraînement tous les mardis et jeudis, au sous-sol du Collège Girardet. Cadets et seniors de 20 à 22 h.

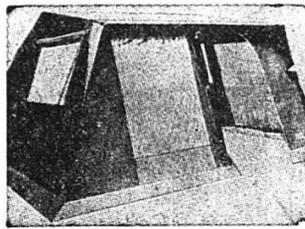
Derniers délai pour les inscriptions: LUNDI à 17 heures

Les programmes permanents de sociétés locales ne paraissent qu'une fois par mois, le premier mercredi. De même, il n'est pas fait de rappel de convocation.

Printemps

Carnet de la semaine

cette semaine au Printemps

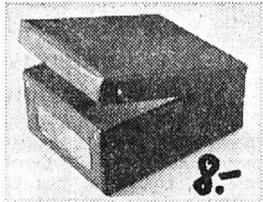


Venez choisir votre tente...

... à notre rayon de sport au 2e étage et demandez à visiter notre

exposition spéciale de tentes. Vous y verrez un grand choix de modèles. Des canadiennes dès Fr. 69.—, des maisonnettes dès Fr. 298.— et notre exclusivité, les tentes MARECHAL.

LE HIT DE LA SEMAINE



Boîte de rangement pratique en toile jean lavable. **8.—** Au 3e étage

Vous ne les trouverez QUE dans nos caves



Désormais, toutes les bouteilles que vous verrez dans nos rayons de vins portant ce label sont des **EXCLUSIVITÉS PRINTEMPS**

Quelques exemples :

Château de Vincy (La Côte et Salvagnin)
Château des Capitans (Julienas)

De grands parfums à mini-prix...

... qui feront de merveilleux cadeaux de Pâques vous sont proposés par notre rayon de parfumerie.

- Fleurs de Rocaille de Caron**
Atomiseur 30 ml ~~19.—~~ **13.—**
- Infini de Caron**
Atomiseur 30 ml ~~19.—~~ **13.—**
- Arpège de Lanvin**
Atomiseur 30 ml ~~19.50~~ **16.—**
- Calandre de Paco Rabane**
Atomiseur 30 ml **13.50**
- Empreinte de Courrège**
Atomiseur **13.50**
- Ô de Lancôme**
Vapospay 100 ml **17.50**
- Antilope de Weil**
Atomiseur 20 ml **15.—**



Pâques au bar

Gâteau de Pâques au riz, lait, amandes

3.—

Tourte, moitié d'oeuf **8.50**

Fabrication maison



Notre catalogue de ménage vous invite à vous faciliter la vie avec un bon nombre d'ustensiles et appareils très pratiques. Par exemple, le **COMBI-GOURMET** qui est à la fois grill, four à raclette, crêpière et réchaud à fondue. **89.—** Voyez notre exposition au 3e étage.



Au pays de Heidi

Au 2e étage, une exposition spéciale sous le signe de «Heidi» vous présente un grand choix de beaux articles d'habillement pour enfants, livres, disques, posters, jouets, parfumerie, etc., rappelant la charmante Heidi, son grand-père, son chalet et ses chèvres.

Concours de coloriage pour tous les enfants jusqu'à 14 ans. Les lauréats seront récompensés par des voyages au pays de Heidi. S'inscrire à la caisse du rez-de-chaussée.

Friandises de Pâques



Sur tables spéciales au rez-de-chaussée, grand choix d'œufs et lapins en chocolat.

Par exemple :

- Lapin en chocolat** décoré, 160 gr. **4.25**
- Lapin en chocolat** 500 gr. **8.75**
- Oeuf Lindt** 390 gr. ~~19.50~~ **12.95**
- Nid de Pâques** garni d'un lapin et d'œufs, 184 gr. **5.25**

Toujours du nouveau au Printemps, le premier des grands magasins.

Pour moins de Fr. 1000.— par mois, devenez propriétaire de

votre maison

Lotissement « LE CERISIER », maison familiale jumelée comprenant 5 1/2 pièces, cheminée de salon, cuisine agencée, bain avec lavabo et WC, WC indépendants, cave-abri, buanderie, balcon.

Surface habitable : 154 m2.

Prix de Fr. 240 000.— à Fr. 255 000.—.

Conditions de prêt très favorables. Entrée en jouissance : septembre-octobre 1979 ou pour date à convenir.

Notice à disposition et pour visiter la maison pilote, s'adresser à :



CHARLES BERSET

GÉRANT D'IMMEUBLES
RUE JARDINIÈRE 87, LA CHAUX-DE-FONDS
TÉLÉPHONE (039) 23 78 33

VENTE AUX ENCHÈRES

Succession Léon Hubert, La Ferrière, La Chaux-de-Fonds.

Nous vendons aux enchères, sur l'ordre des héritiers, **vendredi 27 avril**, l'ensemble de la **fabrique** ainsi que la **villa** du propriétaire.

La collection d'antiquités, tapis et œuvres d'art se fera le **28 avril**. Vu l'importance de cette vente, nous organisons une vente aux enchères de groupe. Nous sommes à la disposition des collectionneurs désireux de vendre des antiquités, tableaux, objets d'art dans cette vente exceptionnelle.

C'est pourquoi, nous cherchons spécialement les œuvres d'artistes locaux, les **Girardet, Robert, Barraud, L'Eplattenier**, etc... ainsi que l'horlogerie ancienne.

Organisation de la vente : P.-Y. Gabus
Galerie d'Arts Anciens
2022 Bevaix
Tél. (038) 46 13 53 - (038) 46 11 15



Serre 90
Tél. (039) 23 00 55
2300 La Chaux-de-Fonds



GRANDE CAMPAGNE DE REPRISE DE VOTRE MACHINE À LAVER jusqu'à

400.—

selon modèle choisi.

Machine dès

798.—

Je cherche à louer

CHALET-VILLA

ou **APPARTEMENT** de week-end, si possible meublé et avec dégagement.

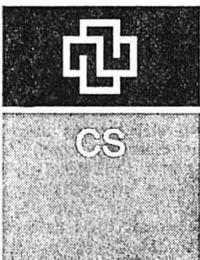
Téléphone (039) 22 35 30.

Garage de la place cherche pour entrée immédiate ou date à convenir

mécanicien sur autos peintre en carrosserie

Salaire en rapport avec capacités. Semaine de 5 jours. Prestations sociales.

Ecrire sous chiffre BG 7110 au bureau de L'Impartial.



CREDIT SUISSE

Dividende 1978

Conformément à la décision de l'Assemblée générale du 3 avril 1979, le **coupon no 14** de nos actions au porteur et nominatives sera payable sans frais à partir du 4 avril 1979, au siège central à Zurich ainsi qu'à tous nos sièges en Suisse, à raison de :

| | brut | net |
|-----------------------|------|--|
| | | (après déduction de 35 % d'impôt anticipé) |
| | fr. | fr. |
| par action au porteur | 80.— | 52.— |
| par action nominative | 16.— | 10.40 |



LES BRENETS

cherche pour son secteur diversification

RECTIFIEUR

avec quelques années d'expérience et ayant travaillé de façon indépendante pour des petites séries.

OUVRIÈRE

apte à effectuer divers travaux de montage de pièces délicates et de petites dimensions.

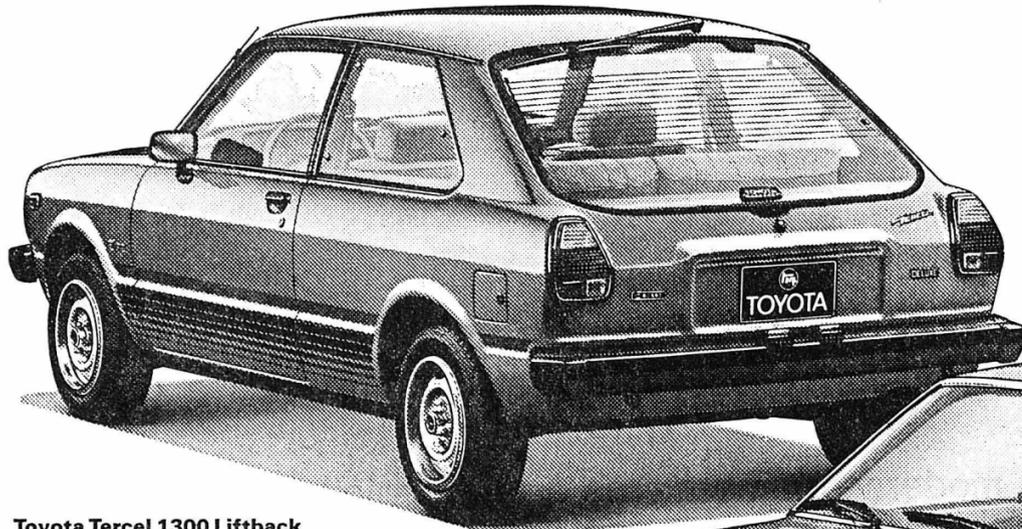
Entrée immédiate ou à convenir.

Faire offres avec curriculum vitae à :

SEITZ S. A.
Service du personnel
2416 Les Brenets - Tél. (039) 32 11 12
Une entreprise affiliée à Pierres Holding SA

Pour tous les adeptes de la traction avant, voici la nouvelle Toyota Tercel 1300!

Dès fr. 10600.-



Toyota Tercel 1300 Liftback



Toyota Tercel 1300 Sedan Deluxe

Voilà qui est inédit: tous les avantages de la traction avant joints à tous ceux de la célèbre qualité Toyota.

En plus, une habitabilité inconnue dans cette classe: 5 places véritables et un grand coffre. Et sur la version Liftback, une banquette à dossier rabattable en deux parties.

En plus, des roues indépendantes, un double-circuit de freinage en diagonale, haute sécurité, des phares à halogène, des sécurités-enfants et des appuis-tête réglables.

En plus, les performances sportives d'un moteur nerveux et souple à 4 cylindres, étonnamment silencieux, fournissant 47,8 kW (65 ch DIN) à 5400 tr/min. Beaucoup de puissance pour une consommation modique et un entretien réduit, grâce à une bonne accessibilité de la mécanique et à une boîte à 5 vitesses, grande économie (Sedan Deluxe et Liftback).

En plus, un équipement complet, signé Toyota, comprenant des sièges-couchettes,

un dégivrage des glaces latérales, une lunette arrière chauffante, bref, tout ce qui rend une voiture plus agréable, plus sûre, plus confortable.

La nouvelle Toyota Tercel: une bonne Toyota de plus, avec en plus la traction avant. Essayez-la sans tarder!

Toyota Tercel 1300 Sedan, 4 portes, 4 vitesses, fr. 10 600.-
Toyota Tercel 1300 Sedan Deluxe, 4 portes, 5 vitesses, fr. 11 500.-
Toyota Tercel 1300 Liftback, 3 portes, 5 vitesses, fr. 11 500.-

Garantie d'usine comprise: 12 mois, kilométrage illimité.

Vous obtiendrez tout renseignement sur l'avantageux Multi-Leasing Toyota pour les entreprises et les particuliers, en téléphonant au 01/52 97 20.



Tercel vient de tiercelet, le mâle des oiseaux de proie. Signes distinctifs: vivacité, puissance, supériorité. Tercel, une nouvelle Toyota.

Veillez me faire parvenir votre documentation détaillée sur la nouvelle Toyota Tercel.

Nom: _____

Adresse _____

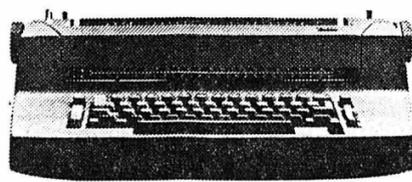
NP, localité _____

Prière d'expédier à Toyota SA, 5745 Safenwil (téléphone 062/67 93 11)

TOYOTA
Vous pouvez nous faire confiance.

Agence officielle: **Garage et Carrosserie des Montagnes S.A.** Michel Grandjean, av. L.-Robert 107

Savez-vous pourquoi, sur cette machine, on fait si rarement des fautes de frappe? Parce qu'on peut se le permettre.



Si une faute de frappe n'est plus un drame, on n'est plus nerveux à l'idée d'en faire. Par conséquent, on est plus sûr de soi, plus détendu, et on tape plus vite. Et pourquoi les fautes de frappe ne sont-elles plus un drame avec la machine

à tête imprimante IBM 82C? Parce que la touche de correction permet de les corriger rapidement et impeccablement. N'auriez-vous pas envie d'avoir le droit de faire autant de fautes de frappe que le cœur vous en dit?

A l'attention d'IBM.

Téléphonnez-moi pour que nous prenions rendez-vous en vue d'une démonstration sans engagement de l'IBM 82C.

Veillez me faire parvenir votre documentation sur la machine à écrire à tête imprimante IBM 82C.

Je souhaite faire la connaissance de la machine à écrire à tête imprimante IBM 96C (dotée du clavier suisse normalisé).

Nom: _____

Adresse: _____ F 79

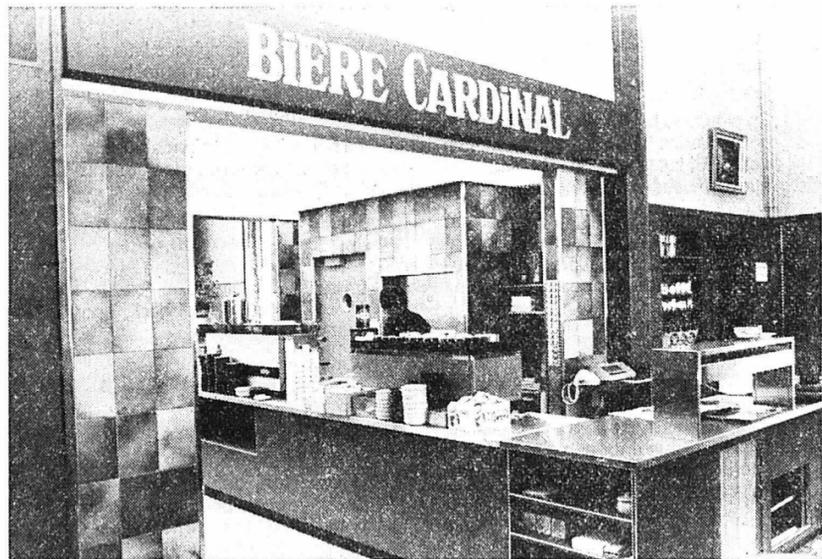
Entreprise: _____

Téléphone: _____

Découper et envoyer à: IBM Suisse, succursale de Lausanne, 7, av. du Théâtre, 1002 Lausanne.



AUJOURD'HUI RÉOUVERTURE DU BUFFET CFF 1^{re} classe



Après un mois de fermeture en raison de transformations, le Buffet CFF 1^{re} classe ouvre à nouveau ses portes aujourd'hui.

Le local a été rafraîchi et les installations modernes nécessaires à une exploitation rationnelle de l'établissement ont été mises en place, afin de recevoir nos hôtes agréablement et d'être à même de les servir mieux.

Une nouvelle carte de restauration offre à la clientèle une variété de mets à des prix raisonnables. Une présentation journalière de hors-d'œuvre et crudités permettra aux amateurs de composer eux-même leur assiette.

Le Buffet CFF sera toujours heureux de vous accueillir et s'efforcera de vous servir bien et avec diligence.

Les heures d'ouverture: 1^{re} classe 07 h.
2^e classe 06 h.
Fermeture 1^{re} classe 24 h.

Tél. (039) 23 12 21

C. Matthey

Maitres d'état et fournisseurs ayant collaboré à cette importante réalisation :

Maçonnerie - Carrelage
Pietro CASTIONI
Maître maçon 23 14 25
André CASTIONI
Entr. dipl. 26 90 94

NUSSLÉ S.A.
Agencement du buffet
Grenier 5-7
Tél. (039) 22 45 31
2300 La Chaux-de-Fonds

Schaub & Mühlemann
Installations sanitaires
La Chaux-de-Fonds

Usine de la Charrière S.A.
L. et J.-F. Jaussi
Menuiserie - Ebénisterie
La Chaux-de-Fonds

Giovannini & Rööslì
Maîtrise fédérale
Plafonds métalliques ajourés
La Chaux-de-Fonds
Tél. (039) 22 38 39

Nestor BALMER
Entreprise de carrelages
Étanchéité
La Chaux-de-Fonds

Claude PILATTI
Nettoyages en tous genres -
Fabriques - Appartements
avec ou sans abonnement -
Shampooing de tapis.
Tél. (039) 23 46 35
Nord 206 - 2300 La Chaux-de-Fonds

*L'apothéose
d'une bonne table*

LA SEMEUSE

*L'apothéose
d'une bonne table*

René AUBRY
Installations de téléphone
La Chaux-de-Fonds

Pierre AUGSBURGER
Débaras en tous genres
Vieux fers
La Chaux-de-Fonds

Hertig Vins
Commerce 89
Tél. (039) 22 10 44

CARDINAL
Dépositaire :
Comète
& Sanzal SA

Bell
Chaque année
mieux coté
pour sa viande
de 1^{re} qualité,
sa charcuterie fine,
son service soigné.
Fournisseur attitré.

BOULANGERIE - PATISSERIE
Marending SA
Toujours à votre service !

Création et direction des travaux :
**CHEMINS DE FER
FÉDÉRAUX**
Section des bâtiments
Lausanne

• NEUCHÂTEL • NEUCHÂTEL • NEUCHÂTEL • NEUCHÂTEL •

Un avocat comparait devant la Cour d'assises

Dans la jungle des affaires, Tarzan est tombé

C'est dans un véritable labyrinthe que s'est aventurée hier la Cour d'assises. Jusqu'à la fin de la semaine, elle essaiera de dénouer les fils d'une affaire extrêmement complexe, celle qui amène devant elle un ex-avocat du Barreau neuchâtelois, M. Richard Boller. L'arrêt de renvoi ne comporte pas moins de 32 pages et portait initialement sur 34 chefs d'accusation, abus de confiance, escroqueries, tentatives ou délits manqués d'escroqueries, usure, gestion déloyale, faux dans les titres, obtention frauduleuse d'une constatation fautive et instigation à faux témoignage. Sur ces 34 délits, 17, soit exactement la moitié, ont été abandonnés, soit pour insuffisance de charges ou pour motifs de droit, quelques-uns étant notamment couverts par la prescription.

— par J.-A. LOMBARD —

C'est que « l'affaire Boller » est, avant même d'être jugée, de l'histoire ancienne. Arrêté en septembre 1975, Richard Boller a fait deux années de détention préventive. Il a été libéré provisoirement le 28 juin 1977. Les délits qui lui sont reprochés remontent parfois à plus de dix ans ! Ils portent néanmoins sur plusieurs centaines de milliers de francs et représentent une somme astronomique de défaillances professionnelles et délictueuses, pour la plupart contestées d'ailleurs par l'accusé, tout au moins quant aux intentions à défaut de la matérialité des faits, elle-même difficile à établir le plus souvent. Dans ce fatras de combines et d'opérations plus ou moins illégales où des partenaires affairistes peu scrupuleux se sont joués les tours les plus pendables, quelques comparses se sont emmêlés. L'un bénéficie d'un non-lieu, un autre sera déferé au Tribunal de police, la fiancée du prévenu — coupable de faux témoignage notamment — passera en correctionnel tandis que le dossier d'un dernier partenaire a été renvoyé au juge d'instruction pour complément d'information.

La défense, assurée par Mes Maurice Favre et Claude Dessoussy, a déjà annoncé la couleur : pour l'essentiel, Richard Boller a agi dans un état d'irresponsabilité. C'est un malade. Il a passé de crises en traitements psychiatriques, vit d'une façon intensément médicamenteuse, reste sujet à des déséquilibres qui se traduisent aussi par une certaine folie des grandeurs et une mégalomanie. Cela expliquant ceci, c'est dans ces crises qu'il a commis ses délits, ceux qui sont matériellement reconnus. Pour les autres, les tricheurs, dit la défense, ne sont pas forcément ceux qu'on croit...

Depuis sa libération, Richard Boller s'est trouvé un nouveau job. Il travaille, avec le titre de directeur adjoint, pour un bureau d'ingénieurs multidisciplinaire ayant son siège à Rabat au Maroc. C'est là qu'il réside maintenant. Et c'est spontanément qu'il vient maintenant s'expliquer devant la justice, soulignent ses avocats.

Le procureur extraordinaire, Me Pierre-André Geiser (les autres magistrats du Parquet se sont désistés dans la cause) n'en est pas moins méfiant sur ces bonnes intentions affichées. Voici quelques jours, dit-il en préambule, l'ordre public a été troublé par la fuite du couple Palmieri qui avait pris la poudre d'escampette pendant que la Cour d'assises délibérait sur son sort. Il ne s'agit pas de prendre les mêmes risques. Le prévenu, rappelle le ministre public, « travaille dans le lointain Maghreb où il est chargé de la protection des intérêts d'un groupe de construction associé à Savro-Filipini, une affaire qui requiert la connaissance du droit suisse et portant sur d'importantes sommes litigieuses. Certes, Boller présente une attestation de son employeur, datée de l'an dernier, quant à ses activités actuelles. Mais cela ne saurait suffire quand on connaît l'homme. Il souffre en effet de troubles psychiques qui rendent imprévisibles ses réactions, des troubles cycliques qui le conduisent à toutes sortes de fantaisies. Ainsi il a été capable de s'embarquer tout d'un coup pour New York avec une sommière qu'il avait rencontrée la veille, ou d'aller porter à Beyrouth de grosses sommes d'argent... pour en revenir sans le sou. Tirant la leçon de l'incident Palmieri, nous devons prendre certaines garanties ». Et Me Geiser de demander au président Rognon, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, d'exiger que Boller remette toutes ses pièces d'identité, de façon à limiter la tentation possible d'échapper à la justice.

PAPIERS D'IDENTITÉ SAISIS

« Je suis suffoqué, lance, indigné, Me Dessoussy. C'est là un réquisitoire avant l'heure alors qu'en bonne justice, mon client est encore présumé

innocent. C'est scandaleux. Richard Boller est venu de lui-même de Rabat pour se présenter devant la Cour. Il est actuellement à Neuchâtel avec sa fiancée et rien ne peut laisser suspecter ce que le procureur veut insinuer ».

N'empêche que le président Rognon accédera à cette requête. Dès le début de l'après-midi, le prévenu dépose auprès de l'huissier son passeport, sa carte de résident étranger au Maroc et son billet d'avion. Car il l'avait déjà !

Avant d'entreprendre la laborieuse revue de l'arrêt de renvoi et de procéder à l'instruction publique, le prévenu est invité à se raconter. Sa vie, sa carrière, ses problèmes.

Né le 4 avril 1936 à Neuchâtel dans une famille modeste, il a fait des études de droit, puis son stage d'avocat, avant de s'établir à son compte en 1963. « J'ai pratiqué mon métier jusqu'à mon arrestation, avec un certain succès, dit-il. Sur le plan de la santé et du psychisme, un sentiment d'insuffisance a dominé ma perception des choses, depuis ma prime enfance. Un sentiment que j'ai pu partiellement vaincre ou dissimuler, que j'ai compensé par des succès dans les études ou dans les affaires ».

COMPOSITION DE LA COUR

Président : M. Pierre-André Rognon.
Juges : MM. Jean-Louis Duvanel, Frédy Boand.
Jurés : M. Jean Steiger, M. Jean-Baptiste Muriset, M. Jean-Pierre Houriet, Mme Danielle Leimgruber, M. Fernand Marthaler, Mme Edith Allemann.
Greffier : M. Charles Lambert.
Ministère public : M. Pierre-André Geiser, procureur général extraordinaire.

Ces problèmes se répercutent dans sa vie quotidienne et influent fortement sa vie familiale. En 1963, il se marie une première fois avec une femme de 16 ans plus âgée que lui, ce qui peut être le fruit d'une carence maternelle mal résolue. Mariage qui échoue après plusieurs années d'atermoiements et de heurts, « une action sadomasochiste qui nous a fait mutuellement nous faire souffrir ». La facture sera matériellement aussi importante puisqu'au divorce, Richard Boller devra accepter de sérieuses concessions financières.

Au bout de deux années de solitude et « malgré le confort », il décide de reprendre une compagnie « pour avoir aussi des enfants ». Remarié, il a effectivement un fils, mais cela ne le stabilisera pas. Redivorce et début des traitements psychiatriques. On apprend au passage que Boller déduisait de son revenu non seulement la pension alimentaire de son ex-femme et de son fils, mais aussi la pension... des deux chevaux, du chien et du chat de celle-ci, ce que le fisc acceptait !

En 1972, c'est une première cure psychiatrique, consécutive « au fait que j'abusais des médicaments, particulièrement du Valium et des amphétamines. Ceci s'ajoutant à un surmenage incontestable. Mon médecin m'a caché la gravité de mon état. Je croyais avoir simplement « craqué » alors qu'il s'agissait de symptômes qui allaient revenir régulièrement. J'ai décidé de renoncer à toute cette chimie néfaste. Mal m'en a pris. Je me suis rendu compte ensuite que cela avait été une grave erreur. Ça a permis à un mécanisme psychique de se développer sporadiquement, qui s'est remis en action de temps en temps. Des paliers de crise maniaque avec, dans un premier temps, le besoin d'une activité débordante. A ce moment là du cycle, je suis encore conscient de mes actes. Ce besoin d'activité se faisait d'abord sentir au plan professionnel, puis s'élargissait sur d'autres secteurs au gré des fantaisies, comme une fuite en avant. Je croyais alors avoir découvert la pierre philosophale et partais dans la métaphysique. Les combines me donnaient l'impression d'avoir gagné la fortune, je me livrais à des élucubrations financières, les choses s'accéléraient subitement sans que je puisse les contrôler. J'avais un besoin effréné de m'inventer des responsabilités extraordinaires et faisais n'importe quoi, comme pour me livrer à des actes d'initiation ».

CRISES MANIAQUES

A deux reprises au moins, Richard Boller est hospitalisé en France malgré lui parce que son attitude avait paru complètement désordonnée et farfelue à des tiers : « Je me sentais subitement faible et sans défense en face d'une pression morale excessive. Depuis ma libération, j'ai eu la chance de trouver cet emploi au Maroc, dans le cadre duquel, et avec l'aide de mon patron et de ma fiancée qui travaille

avec moi, je me suis entouré du maximum de précautions. Cela n'a pas empêché quelques petites rechutes, qui ont pu être toutefois circonvenues à temps. J'ai eu en effet une nouvelle crise maniaque et une dépression assez grave depuis. Après ces deux ans de détention, je me garde bien d'ignorer les prescriptions médicamenteuses ».

Quant aux faits de la cause, ils sont là, que le président Rognon, avec doigté, cerne petit à petit. Des histoires de vente et d'achat d'immeubles, de reprises de sociétés, de captage de pensions dues à des pupilles de l'ancien avocat, des certificats trafiqués, de fausses signatures ou attestations, de détournements de toute sorte, de combines flanquées de dessous de tables invérifiables, de bilans truqués.

Parmi les plaignants, un ex-associé de Richard Boller qui a lui-même été condamné à une lourde peine de réclusion par la Cour d'assises neuchâteloise en 1975 pour une cascade d'escroqueries et d'abus de confiance. Après avoir fait un bout de route ensemble dans la jungle d'affaires équilibrées, l'avocat trouva son pire ennemi chez cet ancien client qui l'accuse d'avoir profité de sa faiblesse ! Le monde est petit, mais les miroirs sont clairs...

L'argent, Richard Boller ne semble pas tellement avoir eu conscience de ce qu'il représentait, sinon pour mener grand train, particulièrement en collectionnant les voitures de grand luxe. Pas regardant, ni sur l'usage, ni sur la provenance. Ne parlait-on pas de millions à gagner ? On les a surtout mangés avant l'heure.

Dans cet imbroglio, certaines victimes porteraient facilement l'étiquette de complice si elles n'avaient pas elles-mêmes laissées des plumes en croyant trouver le pigeon. De cette basse-cour, on reparlera encore longuement aujourd'hui avec, en point d'orgue, la déposition des experts psychiatriques. L'expert comptable, lui comme c'est toujours le cas dans ce genre d'affaire nébuleuse où les revenus ne sont pas des artistes en écritures, apportant les éclaircissements qu'il peut.

C'est-à-dire peu !

Le gaz dévoile tous ses mystères



Une exposition itinérante fait escale à Neuchâtel après avoir passé dans différentes localités, notamment au Locle. Elle s'en ira prochainement à La Chaux-de-Fonds. Le sujet est des plus intéressants : le gaz.

Aujourd'hui, alors que les trois grandes villes et le canton ont donné leur accord pour la création d'une société GANSA, on comprend l'utilité d'une telle présentation. Le gaz naturel, que connaissent depuis plusieurs années déjà les habitants du bas du canton, va

être distribué dans les six districts grâce à la construction d'un gazoduc. M. Jean Cavadini, conseiller communal, a inauguré cette exposition puis M. Philippe Freudweiler, directeur du Service des eaux et du gaz et directeur de la Société GANSA, a présenté et commenté les nombreux tableaux. Tous les aspects des questions énergétiques sont soulevés, les tableaux, les statistiques sont clairs et compréhensibles pour tous les visiteurs. Le péristyle de l'Hôtel de Ville se prête fort bien à ce genre de manifestation qui a d'emblée connu un beau succès et qui sera visible jusqu'au 7 avril. (Photo Impar-RWS)

Fillette blessée

Hier à 11 h.55, un automobiliste de Neuchâtel, M. H. L. T. circulait de la rue des Mille-Boilles à la rue de Maillefer. Peu après l'avenue Dubois, il s'est trouvé en présence de la petite Esther Klezar, 4 ans, de Neuchâtel également, qui traversait la rue en courant sur un passage de sécurité. Malgré un freinage de l'automobiliste, un pied de l'enfant resta pris sous la roue avant de la voiture. Cette petite a été conduite chez un médecin pour y recevoir des soins.

Auto contre moto

Hier à 6 h.55, Mlle S. G., de Peseux, circulait en auto rue du Vergeron, en direction nord. A la hauteur de l'avenue des Cadolles, elle est entrée en collision avec la motocyclette conduite par M. Blaise Gogniat, 39 ans, de Vilars (NE). Blessé, M. Gogniat a été transporté à l'Hôpital des Cadolles par l'ambulance. Il souffre de fractures diverses et de contusions sur tout le corps.

VAL-DE-RUZ • VAL-DE-RUZ • VAL-DE-RUZ

Au Conseil général des Geneveys-sur-Coffrane

Vif mécontentement des socialistes

Relativement courte séance du Conseil général des Geneveys-sur-Coffrane, lundi soir, à l'aula du Centre scolaire. Par contre, quelques socialistes donnèrent de la voix. Pour exprimer leur mécontentement. Plus particulièrement sur deux points précis : d'une part sur la mauvaise rédaction du dernier procès-verbal et d'autre part sur la sous-représentation socialiste à la Commission scolaire. M. René Colomb, président du législatif, a arbitré les débats avec sérénité.

Le socialiste André Guibert, suite à la lecture du procès-verbal de la dernière séance rédigé par le secrétaire du Conseil général M. René Duvoisin le refusa d'emblée et en bloc. Pourquoi ? Il se révèle « truffé d'erreurs et d'imprécisions ». Et le député socialiste de citer plusieurs exemples. De son côté, le président de commune, M. Hélibert Jeanrenaud releva aussi deux erreurs. Le responsable du procès-verbal, un brin mal à l'aise, expliqua qu'il n'a pas pu réécouter la bande magnétique. Il l'a alors rédigé au plus près de ses notes. Ensuite, il l'a donné au secrétaire communal pour qu'il le dactylographie, après quoi il l'a signé, sans pouvoir le relire, faute de temps. M. Félix Bernasconi, radical, propose alors que le procès-verbal en question soit revu et corrigé par son auteur et présenté à la prochaine séance du législatif. M. René Duvoisin annonce ensuite que dans ces conditions, il se démet de sa charge de secrétaire. Mme Michèle Jacot-Descombes, vice-secrétaire,

le remplacera jusqu'à la nomination d'un nouveau secrétaire. Relevons qu'un législatif communal ne refuse que fort rarement l'adoption du procès-verbal.

Pour remplacer M. Pierre Bertoli, démissionnaire à la Commission scolaire, deux candidats :

Les socialistes présentèrent Mme Francine Gertsch, enseignante de formation, mais aujourd'hui ménagère et mère de trois enfants.

Les radicaux de leur côté proposèrent M. Claude Martignier, 27 ans, comptable dans une entreprise du village.

M. André Guibert insista alors sur la sous-représentation du parti socialiste dans ladite commission, actuellement 1 commissaire socialiste sur 9). Ce que les radicaux ne contestèrent d'ailleurs pas, estimant seulement qu'une enseignante n'a pas sa place dans une commission scolaire. A quoi le député socialiste répondit que Mme Francine Gertsch avait quitté l'enseignement depuis plus de 10 ans. M. André Guibert décocha encore une flèche en direction de M. Félix Bernasconi, qui « bien qu'entrepreneur dans la localité », a accepté de siéger d'une part à la Commission d'urbanisme et d'autre part à la Commission du Centre sportif qu'il préside même, ce qui démontre « l'hypocrisie des radicaux qui s'opposent à l'élection de Mme Francine Gertsch, parce qu'autrefois enseignante ! » M. Félix Bernasconi se défendit de cette accusation, en montrant que le travail qu'il réalise, il le fait pour le bien de la communauté. Au vote, 10

voix à M. Martignier et 9 à Mme Gertsch, 2 abstentions.

UN CRÉDIT DE 245.000 FRANCS

Le législatif a ensuite accordé, cette fois-ci sans histoire, un crédit de 245.000 fr. pour le remplacement du collecteur d'égout de la rue du Promier-Mars au haut du Carabinier, sur une distance d'à peu près 300 m. Chaque groupe a reconnu l'urgence des travaux en la matière, l'actuelle canalisation ne donnant plus satisfaction.

Les députés nomment aussi M. Jean Meister à la Commission d'urbanisme et M. Claude Martignier à la Commission des règlements. Ils remplacent M. Félix Flisch qui a quitté la localité.

Signalons enfin aux divers que : Suite à une proposition, la question de confier la rédaction du procès-verbal à l'administrateur va être examinée.

La piste Vita sera remise en état ce printemps et le Conseil communal prendra des mesures pour que les cavaliers ne l'empruntent pas, faute de quoi la piste se dégrade rapidement.

Le président du législatif lit une lettre du Cercle de l'expression à Cernier qui parle des différentes activités organisées par ledit cercle.

Le président du Conseil communal adresse les remerciements de la commune à M. Maxime Juillerat et à sa femme, cantonnier et concierge de la Maison de commune, qui prennent leur retraite. Il souhaite la bienvenue à M. Georges Racine et à sa femme, leurs successeurs. (pab)

VAL-DE-TRAVERS

NOIRAIGUE

Première tranche de l'impôt obligatoire

Au titre d'économie possible, le Conseil communal propose de rendre la première tranche de l'impôt communal obligatoire et de supprimer l'escompte. Au moment où les taux d'intérêts diminuent chaque jour, il faut avouer qu'un escompte de 4 pour cent sur la première tranche et un autre de 2,5 pour cent pour paiement anticipé au 31 juillet est un placement rentable. Cette politique issue de la haute conjoncture a coûté en 1978 quelque 4600 francs à la commune. Il appartient maintenant au Conseil général de se prononcer sur ce sujet. (re)

Soirée de la SFG à Fontaines

Il était tout naturel que la seule société locale survivante prouve de façon tangible sa vitalité à la population au cours de sa soirée annuelle. Nous voulons parler de la SFG et de ses sections, actifs, dames, pupilles, pupillettes, forte de près de 80 membres.

C'est devant une salle comble que se déroula à la satisfaction de chacun un fort copieux programme divisé en trois parties. La première essentiellement consacrée à la gymnastique permit de constater et d'apprécier le travail accompli par les moniteurs et monitrices dans de nombreux exercices, évolu-

tions, préliminaires, pyramides, barres, anneaux ou voltige.

La deuxième était réservée aux ballets et à la danse, voire à deux courts sketches humoristiques.

Enfin, pour clore le programme et en marquer la complète réussite, quelques dames interprétèrent à la perfection et pour le plaisir de tous les spectateurs le joyeux sketch « La bonne fait du sport ».

Est-il nécessaire d'ajouter que cette soirée de très bonne facture se prolongea comme il se doit par un grand bal conduit par l'orchestre Pierre Pascal. (e)

Voir autres informations neuchâteloises en page 27

Maga

pour toutes les couleurs

VACANCES A PESARO

(Côte Adriatique)

organisées par le pasteur Eugène PORRET, Crêt-Rosset 9, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 23 48 01.

1. Pour personnes du troisième âge.
Du samedi 16 au samedi 30 juin.
Train Ire classe. Chambre et pension complète dans l'excellent hôtel Leonardo da Vinci, au bord de la mer. **Prix tout compris 500 francs.** Possibilités d'excursions bon marché.

2. Pour familles.
Du 7 au 21 juillet (vacances horlogères). Train Ire classe, logement et pension complète à l'Institut Leonardo da Vinci, au centre de la ville, à 15 minutes à pied de la mer. **Prix tout compris: 390 francs.** Enfants au-dessous de 11 ans: 310 frs. (Prix sous réserve d'un changement sensible de la lire).

Arrangements spéciaux pour automobilistes et pour d'autres dates. Renseignements et inscriptions auprès du pasteur Porret.
POUR L'EGYPTE: du 7 au 21 octobre. Prix très avantageux.

Maga

pour toutes les couleurs



A LOUER POUR FIN MARS

appartements

de 3 1/2 pièces, dans immeubles modernes, service de conciergerie, ascenseur, rues du Nord et Crétets.

appartement

de 2 pièces, dans immeuble rénové, chauffage central, salle de bain, rue de la Charrière.

chambres

meublées, part à la douche et aux WC, rues des Tourelles, Serre, Neuve.

studios

meublés, part à la douche et aux WC, rue de la Promenade.

CHARLES BERSET
gérant d'immeubles
La Chaux-de-Fonds
Jardinière 87 - Tél. (039) 23 78 33

Maga

de 30° à 60°

LA VILLA que nous vous construisons n'est pas dans un

CATALOGUE

ACTIVIA crée des VILLAS en exclusivité

ACTIVIA réalise votre VILLA
Témoignant des goûts personnels de leurs propriétaires dignes d'être admis.

ACTIVIA vous fera profiter de ses 32 ans de son bureau d'architecture

ACTIVIA possède en ses bureaux une exposition de maquettes et plus de 300 projets

ACTIVIA bureau d'architecture
Pierre-de-Vinglé 14
Tél. (038) 31 55 44, Neuchâtel-Serrières

Maga

lessive moderne

Arrivée des nouvelles bicyclettes «Dolomite»!



Dolomite

280.-

250.-



Fabrication Suisse de première qualité. Freins sur jante «Weinmann», gardes-boues inoxydables, essieu de précision trempé, rayons inoxydables et changements de vitesse qui rendent la bicyclette rapide et légère encore plus rapide.
12 mois de garantie et service après vente.

SPRINT 5

Bicyclette messieurs, dérailleur à 5 vitesses. 28", 15 kg, argent
280.-

JUNIOR 5

Bicyclette garçons, équipement comme SPRINT 5. 24", 13,5 kg, argent
250.-

FEMINA

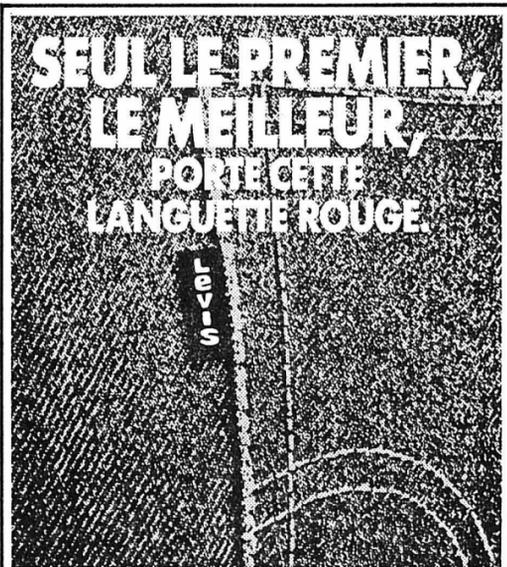
Bicyclette dames, changement de vitesse à 3 rapports «Sturmey Archer». 28", 15,5 kg, bleu
280.-

STARLET

Bicyclette fillettes, équipement comme FEMINA. 24", 14 kg, bleu
250.-

La Chaux-de-Fonds: POD 2000, av. Léopold-Robert

67-A-7904



STOCK US

Balance 13



QUALITY NEVER GOES OUT OF STYLE

A louer à Montmollin

appartement

3 1/2 pièces, cuisine, bain, dépendances, 2 balcons, vue sur le lac et les Alpes. Fr. 345.- + charges, garage Fr. 45.-

Tél. (038) 36 12 30 - 31 63 45.

A louer à La Chaux-de-Fonds

locaux de plain pied

de 50 m2 env., à Fr. 350.- par mois, au centre ville, parking à disposition.

Pour tous renseignements, tél. (038) 33 33 23.

Studio

à louer, Crêt 1, 6e, non meublé. Loyer: Fr. 228.- tout compris.

Tél. (039) 22 46 06 soir.

pour dame

naturel, imitation cuir, semelle tunit 35/41

39.-



SPORT + CHAUSSURE

M prix populaires

FINKBEINER

YVERDON, LA CHAUX-DE-FONDS, CENTRE JUMBO

TOM and JERRY



© COSMOPRESS. GENÈVE 270

• MOUTIER • MOUTIER • MOUTIER •

Au Tribunal pénal du district de Moutier

Emprisonnement avec sursis pour un homicide par négligence

« Les drames fondent sur nous avec la fulgurance de l'éclair et soudain rien n'est plus comme avant », devait déclarer le défenseur biennois d'une conductrice inculpée d'homicide par négligence et comparaissant — hier matin — devant le Tribunal pénal du district de Moutier. Ce dernier, sous la présidence de M. Roland Schaller, devait finalement reconnaître coupable la prévenue d'homicide par négligence et la condamner à une peine de 15 jours d'emprisonnement avec sursis durant deux ans et aux frais de la cause envers l'Etat (1000 francs). Le mari de la victime, M. Félix Jacquet s'était retiré de la procédure judiciaire tant sur le plan civil que pénal.

Situons les causes du drame. Le samedi 7 octobre 1978 à 15 h. 30, le couple Jacquet accompagné d'une tierce personne se promènent en ville de Moutier à la rue des Oueches et se dirigent vers la route cantonale, dénommée rue Industrielle, afin de continuer leur randonnée à la rue de l'Avenir. La journée est magnifique et le soleil couchant gêne passablement les automobilistes et les personnes déambulant dans la direction ouest. A la hauteur du pont de la Birs, le trio de promeneurs manifeste son intention de traverser. M. Jacquet annonce que la voie est libre et s'engage résolument avec à ses côtés la dame qui s'est jointe à eux au cours de la petite marche. En revanche pour une raison que ni l'enquête ni le tribunal n'a pu déterminer Mme Jacquet s'attarde sur le trottoir. Elle commence à traverser d'une manière hésitante. Arrivée au milieu de la route, elle continue son chemin malgré la venue d'une voiture de sport se dirigeant du côté de Bienne. Un freinage énergique ne suffira pas à la conductrice de la Ferrari rouge de stopper avant de heurter la sexagénaire. Celle-ci, projetée à une trentaine de mètres, (l'allure du véhicule a été estimée à 85 kmh sur un tronçon limité à 60 kmh), sera grièvement blessée avant de décéder durant son transport en ambulance à l'Hôpital de Moutier.

DEUX FAUTES FATALES

Devant le président Schaller et les juges Althaus, Brunner, Marti et Mercier, Mme C. E. a confirmé les déclarations qu'elle avait effectuées devant la police et le juge d'instruction. Cette employée de bureau ne nia pas son allure excessive — entre 70 et 80 kmh selon ses dires — tout en précisant que la victime était arrêtée au milieu de la route et qu'elle s'était élancée sans regarder du côté droit. Le rapport de police donna quelques précisions au

tribunal relevant notamment des traces de freinage sur une distance de 49 mètres et un point d'impact situé à une trentaine de mètres du début des traces. Autre point important, la visibilité était restreinte à ce moment de la journée en raison du coucher du soleil qui éblouissait conducteurs et piétons. La conjugaison de deux fautes de circulation (vitesse excessive, vitesse inadaptée) devait finalement être fatale à Mme Jacquet. Cette dernière portait certainement une part de responsabilité dans cet accident aux conséquences tragiques.

L'interpellation des témoins (passagère de l'automobile, l'amie du couple Jacquet, l'appointé de gendarmerie) n'apporta pas d'éléments essentiels au dossier. Avant la clôture de l'administration des preuves, le président extraordinaire du Tribunal de Moutier donna lecture des renseignements recueillis sur la personne de Mme C. E. qui sont très bons.

UNE CERTAINE FATALITÉ

Le mandataire de la prévenue, dans sa plaidoirie, présenta tout d'abord sa cliente qui n'a pas eu une vie facile jusqu'à présent, devant assumer toute seule la charge d'un enfant unique de onze ans. Se basant sur la jurisprudence fédérale, il demanda une peine légère avec sursis non sans louer l'attitude très digne de M. Jacquet qui s'était retiré de la procédure. Le défenseur biennois sans vouloir contester les deux erreurs de Mme C. E. posa également la question de savoir qui était le principal responsable de l'accident avant de constater qu'il était très difficile de le déterminer.

Un peu plus de trente minutes après être entré en délibérations, le Tribunal pénal du district de Moutier devait reconnaître coupable d'homicide par négligence Mme C. E. tout en la condamnant à une peine d'emprisonne-

ment de quinze jours assortie d'un sursis de deux ans et au paiement des frais envers l'Etat qui s'élèvent à mille francs. Lors de la lecture des considérants, le président Schaller n'a pas manqué de relever les deux principales erreurs de la prévenue mais en admettant également que la piétonne avait refusé le droit de priorité à l'automobiliste. La causalité a tout de même été admise par le tribunal ainsi qu'une certaine fatalité.

Laurent GUYOT

Nouveau président de tribunal assermenté

C'est au cours d'une brève cérémonie toute de simplicité que le nouveau président du Tribunal du district de Moutier, M. François Tallat, a été assermenté hier matin par le préfet, M. Fritz Hauri. En présence d'une partie du personnel du Tribunal prévoitais, l'ancien greffier du Tribunal de La Neuveville a promis solennellement d'effectuer son travail d'une manière impartiale. Rappelons que c'est le 24 janvier 1979 que le Conseil exécutif du canton de Berne a nommé M. Tallat en remplacement de M. Albert Steullet, actuel procureur du Jura. Le président du Tribunal 2 de Moutier accomplira sa fonction jusqu'à la fin de son mandat le 31 juillet 1982, date à laquelle il devra être réélu par le peuple. Néanmoins il ne devrait pas avoir de problèmes de ce côté-là puisque les deux camps en présence dans la question jurassienne se sont engagés à ne pas combattre M. Tallat lors de sa présentation sur une liste munie de cinq signatures antiséparatistes et cinq signatures séparatistes.

Avant de clôturer cette assermentation, M. Fritz Hauri a formé le vœu que M. Tallat puisse remplir son devoir et sa charge avec sérénité. (lg)

Fidélité à l'Ecole primaire

Lors d'une petite cérémonie en présence de l'inspecteur Péquignot et de M. Simonin, directeur de l'Ecole primaire, M. Marc Têtche a été fêté pour ses 40 ans d'enseignement alors que Mlle Mady Graf était fêtée pour ses 25 ans d'enseignement. (kr)

BIENNE • BIENNE • BIENNE

Les non-fumeurs s'organisent

Les non-fumeurs de la ville de Bienne s'organisent à leur tour. En effet la section biennoise de l'Association suisse des non-fumeurs (ASN) vient de se constituer. La présidence a été confiée à Mme Béatrice Gurtner.

La section biennoise qui compte environ 70 membres s'est jusqu'à présent occupée de prendre contact avec différentes institutions. Un comité provisoire d'ailleurs déjà un an d'activité derrière lui. Une exposition itinérante a été mise sur pied et elle est présentée actuellement dans les écoles. M. Mario Taddei, président central a rappelé que l'ASN déploie son activité dans trois directions en s'adressant aux jeunes afin qu'ils s'abstiennent de fumer, en protégeant les non-fumeurs et en soutenant les personnes désireuses de cesser de fumer. La section biennoise va poursuivre sa mission entamée en 1978 par le truchement de stands d'information, d'expositions itinérantes et de brochures. (ats)

TRAMELAN • TRAMELAN

Résultats d'un concours de lâcher de ballons

Le grand concours de lâcher de ballons organisé à l'occasion du Concours hippique national de Tramelan n'aura pas permis de réaliser des performances extraordinaires. Bien au contraire, de part les conditions atmosphériques particulières (faible courant, légère brise), les ballonnettes ont eu de la peine à prendre une direction bien définie et à réaliser une performance. En effet lors de ce dernier concours, on est bien loin des raids de ces dernières années lorsque l'on enregistrait des vols allant de 200 à 467 km. avec atterrissage en France, Allemagne et Italie. Cette fois les ballonnettes ont bouclé les pays étrangers et sont restés dans un triangle de territoire délimité pour le sommet par Les Reussilles et pour la base par Thoun et Lucens. Sur 165 cartes rentrées, 60 ont été classées à partir d'un rayon de 40 km. du point de départ (distance à vol d'oiseau). Le plus long vol a été réali-

sé par le ballonnet de Madeleine Nicolet des Brenets qui a réalisé un vol de 73 km. avec atterrissage à Tschingel-Gunten (BE). Classement: 1. Madeleine Nicolet, Les Brenets, 73 km.; 2. Sarah Dessaulles, Les Reussilles, 71,750 km.; 3. Stephan Choffat, Tramelan, 68 km.; 4. Olivier Grossiklaus, Delémont, 67,500 km.; 5. Denis Cuenin, Tramelan, 66,250 km. (comm-uv)

Nouvelles diplômées

Parmi les 23 jeunes gens et jeunes filles de langue française qui se présentaient à la session d'examens finals au Gymnase économique de Bienne, nous trouvons trois élèves de Tramelan qui ont obtenu les moyennes nécessaires soit Audrey Bottinelli, Christine Gigandet et Christine Huguenin. (comm. - uv)

SAINT-IMIER • SAINT-IMIER

Tournoi des écoliers jurassiens

Les émules de Gunthardt au complexe des halles

Malgré les conditions météorologiques défavorables, le Tennis-Club de Mont-Soleil débordait d'activité en ce début d'année. Après avoir organisé à la perfection avec le TC Moutier, le 2e open jurassien, les responsables remettent l'ouvrage sur le métier, samedi et dimanche 7 et 8 avril, en accueillant les meilleurs écoliers jurassiens pratiquant le tennis. Le complexe des halles résonnera une fois de plus aux encouragements donnés aux émules de Heinz Gunthardt. Il s'agit là de la troisième édition de ce tournoi également ouvert à des joueurs provenant d'autres cantons. A ce sujet signalons qu'une forte participation neuchâteloise est annoncée, mais il y aura également des Valaisans, des Biennois, des Argoviens pour tenter de s'adjuger la première place. Ce sont quelque 40 ins-

crits, garçons et filles, qui seront subdivisés en deux catégories chez ces demoiselles. En effet un nombre insuffisant d'écoliers dans la catégorie 1966 et plus jeunes a obligé le TC Mont-Soleil à grouper tous les garçons. Ces derniers nés en 1963, 64, 65, 66 ou plus jeunes seront aux prises dès samedi matin. Il en ira de même chez les filles mais dans deux classes 1963, 64 et 65 d'un côté, 1966 et plus jeunes de l'autre. Un challenge est également attribué par équipes mais uniquement au niveau jurassien. Saignelégier qui l'a gagné lors des deux précédentes éditions espère bien le garder définitivement. Mais le TC Delémont déléguera une très forte participation afin de jouer le trouble-fête. Les finales des différentes catégories sont prévues dimanche dès 14 h. 30. (lg)

Brillante promotion pour une enfant de la localité

Une enfant de Saint-Imier, Mme Danièle Cantomanolis-Baertschi, vient d'être élue présidente au Tribunal du district de Lausanne. Le nouveau magistrat n'est autre que la fille de M. et

Mme Charles Baertschi qui habitent depuis longtemps la localité du Haut-Vallion. Née à Saint-Imier en 1945, Mme Cantomanolis a suivi toutes ses écoles dans la cité d'Erguel avant d'obtenir son baccalauréat au Gymnase de La Chaux-de-Fonds. Par la suite elle décrocha une licence en droit à l'Université de Lausanne. Ses études terminées, la jeune femme se lança dans une carrière juridique brillante passant successivement aux fonctions de greffier de tribunal du district, greffier substitut au Tribunal cantonal et greffier au Tribunal fédéral. Mme Danièle Cantomanolis est la première femme à accéder à une telle fonction dans le canton de Vaud. A relever d'ailleurs qu'en Suisse romande cinq éléments féminins ont occupé ou occupent la place de présidente de tribunal, soit trois dans le canton de Genève et deux dans le canton de Neuchâtel. (lg)

Eclaireurs et louveteaux: soirée raclette

Samedi dernier, les parents des éclaireurs et des louveteaux se sont réunis avec leur fils. Un grand nombre de personnes avaient répondu à l'invitation. Après le discours de bienvenue des responsables, les fours à raclettes sont entrés en action. Une installation simple mais efficace permettait à chaque invité d'avoir autant de raclettes qu'il le désirait. Une fois rassasiés, les parents ont pu assister à une séance cinématographique sans pareille; un film sur le camp d'été des louveteaux, un dessin animé, un film sur le rle camp d'été des éclaireurs, un Charlot, un film sur la troupe Erguel.

Vu le succès de cette soirée, les responsables pensent en organiser une seconde dans le courant de l'année. (comm)

Un nouveau stage de l'Université populaire Energie: quel choix pour demain?

Après le succès du stage sur les chemins de fer — 60 personnes ont participé à la journée d'information du 17 mars — l'Université populaire jurassienne organise un nouveau stage consacré entièrement aux problèmes de l'énergie. Ce stage aura lieu les samedis 28 avril, 12 et 19 mai; les participants visiteront la centrale nucléaire de Muhleberg et des maisons solaires. Ces visites seront suivies de débats auxquels participeront des spécialistes, partisans du nucléaire et adeptes des énergies dites de remplacement. (comm.)

DISTRICT DE COURTELARY

Au Conseil municipal de Sonceboz - Sombeval

Récupération du verre perdu

Dans sa dernière séance, le Conseil a plus particulièrement traité les points suivants:

POLICE ET ADMINISTRATION. — Le conteneur pour verre perdu sera à nouveau remis à son ancienne place, devant le centre Coop. Le Conseil prie les usagers de se conformer aux couleurs du verre, de déposer les bouteilles dans le conteneur, et de ne pas laisser tout simplement des cartons et autres emballages. Les contrevenants seront dénoncés.

Un panneau touristique de la région sera posé à la gare CFF.

Le délai pour les déclarations d'impôts est échu. Dès fin courant, il sera envoyé un rappel à tous les contribuables en retard, excepté aux personnes qui ont demandé une prolongation motivée.

M. Frédy Grossenbacher représentera la municipalité à l'assemblée générale des actionnaires de la Caisse d'épargne de Courtelary. Un transfert de patente d'auberge a été ratifié par la DEP. Une visite du BPA aura lieu au sujet d'une signalisation éventuelle vers le collège.

TRAVAUX PUBLICS. — Les panneaux d'affichage vers le pont de la Suze seront remis en état. Des dégâts ont été occasionnés durant les travaux

de la STEP. Une étude est toujours en cours pour le trottoir depuis la rue Centrale à la rue des Prés. Lorsque l'étude complète avec les autorités compétentes sera terminée, le projet avec devis sera présenté à une assemblée municipale.

EAUX. — La maison Kellerhals a été choisie pour effectuer les relevés pour la protection des zones de captage des communes de Reconville, Tavannes et Sonceboz.

Lors des travaux de préparation de la STEP à Tourne-Dos, il s'agira de déplacer la conduite d'eau de la station de pompage qui passe à cet endroit. Ces travaux poseront éventuellement quelques problèmes d'approvisionnement, mais la population en sera informée.

DIVERS. — La Fête des trois sapins est fixée aux 7, 8 et 9 septembre 1979. Un comité a été formé à cette occasion. Pour cette quatrième édition, le bénéfice est attribué au Hockey-Club, pour la réfection des hautes-bandes. (mr)

mémento

La Main-Tendue: téléphone 143.

SAINT-IMIER

Service du feu: tél. 118.
Service technique: tél. 41 43 45; électricité, eau et gaz: 41 43 46.
Police cantonale: tél. 41 25 66.
Police municipale: tél. 41 20 46.
Bureau rens. et centre de culture et loisirs: tél. 41 44 30.
Infirmière visitante: tél. 41 41 78 ou 41 40 29.
Hôpital: tél. 42 11 22.
Chambre commune: tous les jours, 13 h. 30 à 15 h., 18 h. 30 à 19 h. 30.
Demi-privé, 13 h. 30 à 16 h., 18 h. 30 à 20 h. Privé, 13 h. 30 à 20 h.
Ambulance: tél. 42 11 22.
Aide familiale: tél. 41 33 95, 9 - 11 h., et 41 38 35 (urgence).
A. A. (alcool. anon.): 41 12 18.

COURTELARY

Service du feu: No 118.
Police cantonale: tél. 44 14 27.
Préfecture: tél. 41 11 04.
Sœur visitante: tél. 44 11 68.

TRAMELAN

L'Impartial: Gde-Rue 147, tél. 97 58 58.
Services techniques et permanence eau-électricité: tél. 97 41 30.
Police municipale: tél. 97 51 41; en dehors heures bureau 97 50 66 et 97 58 29.
Feu et police cantonale: tél. 97 40 69; en cas de non-réponse (039) 44 14 27.
Médecins: Dr Haemmig (032) 97 40 16.
Dr Graden (032) 97 51 51. Dr Rossel (032) 97 40 28. Dr Notter (032) 97 65 65.
Pharmacies: L. Boillat (032) 97 42 48; J. von der Weid, (032) 97 40 30.
Centre de puériculture: tél. 97 62 45.
Aide familiale: tél. 97 42 50.
Inf. visitante: tél. 97 68 78.

Voir autres informations jurassiennes en page 13

CORTÉBERT

Cartel des sociétés locales: nouveau comité

Au cours de sa séance de printemps, l'Union des sociétés locales a procédé à l'élection d'un nouveau comité et a mis au point le calendrier des manifestations estivales. Deux tournois de football seront organisés par le Hockey-Club, soit le 30 juin et 1er juillet ainsi que les 8 et 9 septembre. La kermesse de la fanfare se tiendra les 25 et 26 août. Pour sa part, la SFG mettra sur pied son concours local le 23 septembre alors que le Ski-Club siègera, en assemblée générale, le 29 septembre.

Quant au nouveau comité, il aura le visage suivant: président, M. Jean-Pierre Racine, vice-président M. Louis Geissbuhler, secrétaire M. Jean Bassin. (lg)



LA CHAUX-DE-FONDS

EBAUCHES ELECTRONIQUES SA
 Maison affiliée à EBAUCHES SA

Le constant développement de nouveaux produits à la pointe des nouvelles technologies permet à un **MÉCANICIEN FAISEUR D'ÉTAMPES** de se créer une place stable et intéressante dans un domaine très varié et de haute précision.

Pour de plus amples renseignements, veuillez nous adresser vos offres ou contacter directement notre service du personnel, 2074 Marin/NE, tél. (038) 35 21 21.

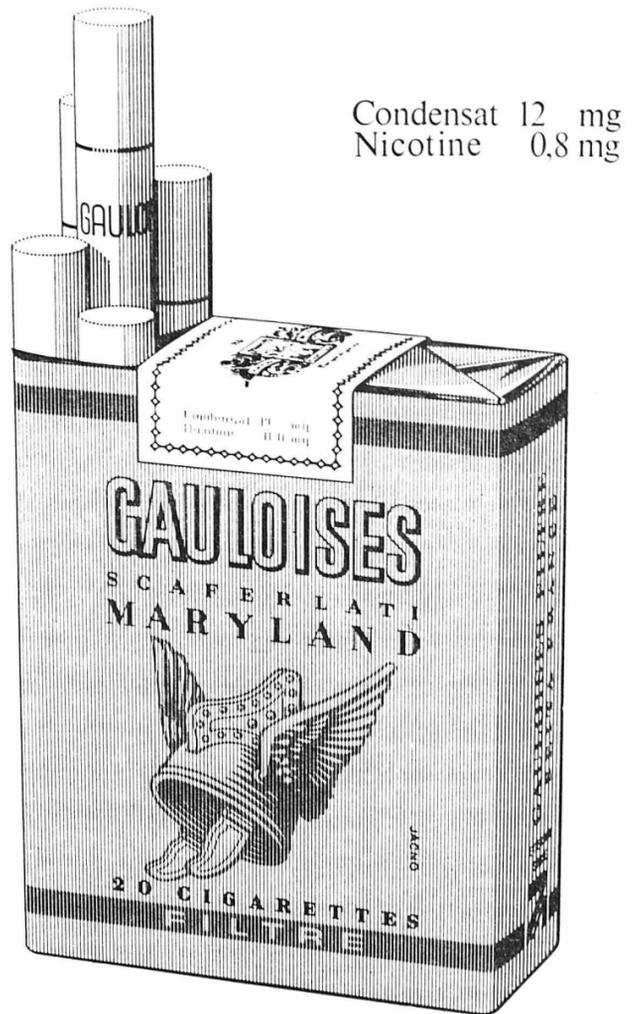
DEBY SWISSONIC

OFFRE DE PRINTEMPS
GRAND CHOIX DE PAPETERIES
 en coffrets dès Fr. 18.--.

GRATUIT : impression du nom complet ou du monogramme.

Reymond

La Chaux-de-Fonds:
 Serre 66
 Léopold-Robert 33
 Le Locle:
 D.-JeanRichard 13



La cigarette.

WANDER
contour
 fait cadeau de

Fr. 5.-
 (en chèques Reka)

Gardez les languettes d'ouverture des emballages **CONTOUR**! Vous recevrez en échange de 5 languettes 1 chèque Reka de Fr. 5.-.

Les 9 emballages **CONTOUR** suivants sont pourvus d'une languette d'ouverture: Riz serbe, Spaghetti bolonaise, Emincé, Riz oriental, Mets printanier, Nouilles Tici-nelli, Haricots à la bretonne, Assiette tzigane et Mexicana.

Prière d'envoyer les languettes d'ouverture avec indication de votre adresse exacte (nom, rue, NPA, localité) à:

Wander S.A.,
 Action Reka,
 3001 Berne.

Cette offre est valable jusqu'au 31 août 1979.

WANDER
contour
 ★★★

79.50.01

Chauffage-sanitaire
F. BURKHALTER SA
 Montreux ☎ 62 42 42 Lausanne ☎ 36 85 02

cherche pour tout de suite **installateurs sanitaires qualifiés**

Places stables.

Offres à Petit-Clos 20, 1815 Clarens, tél. (021) 62 42 42.

Le séchoir à linge Stewi facilite et simplifie encore plus votre tâche!

60 mètres **Fr. 188.-**
 70 mètres **Fr. 198.-**

A. & W. KAUFMANN & FILS

P.-A. Kaufmann, succ.
 Marché 8 - 10 — Tél. (039) 23 10 56

Mode Tarditi
 EN CHAPEAUX : feutre, paille, tissu et pluie.

Marché 4 — 1er étage
LA CHAUX-DE-FONDS
 Tél. (039) 22 39 62

Nouveautés
 Choix incomparable
 OUVERT TOUS LES JOURS

OFFRES D'EMPLOIS

COMMUNE DE VALLORBE
 La Municipalité met au concours un poste d'
agent de police

Conditions d'engagement :

- être de nationalité suisse,
- jouir d'une bonne santé et être incorporé dans une troupe d'élite,
- posséder une bonne instruction générale,
- justifier d'une bonne conduite,
- être titulaire d'un permis de conduire, préférence catégorie B.

Le candidat pourra être appelé à suivre une école de police.

Nous offrons :

- un champ d'activité intéressant et varié,
- horaire de travail variable,
- sécurité de l'emploi,
- salaire et avantages selon le statut du personnel communal.

Entrée en fonctions : à convenir.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Secrétaire municipal, tél. (021) 83 17 21, int. 12.

Les offres manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae, d'une photographie, de copies de certificats et de références, doivent être adressées à la Municipalité, case postale 27, 1337 Vallorbe, jusqu'au 15 avril 1979.

LA MUNICIPALITÉ

TISSOT

Le Locle

Dans le but de renforcer notre atelier de prototypes d'habillement, nous cherchons à engager, pour une date à convenir, un

BIJOUTIER-PROTOTYPISTE

Nous confierons à notre futur collaborateur la création manuelle de prototypes en laiton, sur la base de dessins esthétiques et techniques. Pour mener sa tâche à bien, il aura à sa disposition l'outillage d'un atelier bien équipé.

Nous demandons, comme formation de base, un CFC de bijoutier, d'acheveur de boîtes ou de mécanicien ainsi que quelques années de pratique dans ce domaine.

Nos conditions d'engagement sont celles d'une grande entreprise.

Prenez contact ou écrivez à la Direction du personnel de la Fabrique d'Horlogerie
Chs Tissot & Fils SA 2400 Le Locle Tél. 039 34 11 31

Membre de la Société Suisse pour l'Industrie Horlogère SA

• CANTON DU JURA • CANTON DU JURA • CANTON DU JURA •

Terrains à bâtir dans le canton du Jura

La ville de Porrentruy achètera 275.000 m² !

III

Dans deux précédents articles, nous avons vu quelle était la situation dans le domaine des terrains à bâtir à Delémont et aux environs de la capitale du nouvel Etat. A Porrentruy, deuxième ville du canton du Jura, on souffre depuis de nombreuses années du manque de terrains à bâtir. La situation semble toutefois se décanter. Jeudi 5 avril, le Conseil de ville devra se prononcer sur l'achat de quelque 275.000 m² de terrain.

Le Conseil de ville de Porrentruy prendra tout d'abord connaissance de la réponse de l'exécutif à une question écrite relative à ce problème. L'interpellateur, M. Maillard (plr) relève que le chef-lieu ajoutait perd des habitants depuis une dizaine d'années du fait du départ des étrangers et de la récession, mais aussi parce que de nombreux citoyens vont élire domicile dans les villages voisins où ils trouvent la possibilité de construire à des conditions plus favorables. Dans sa réponse, le Conseil municipale relève que le manque de terrains à bâtir n'est qu'une des raisons de cet exode démographique. Et l'exécutif de proposer, à l'un des points suivants de l'ordre du jour, de ratifier l'achat de 275.000 m² de terrain se trouvant pour la plupart au lieu-dit « La Perche », soit au-dessus de la route de Courgenay. La plus grande partie du terrain en question est situé pour l'instant en zone agricole, mais, avec les achats réalisés depuis deux ans dans ce secteur, la municipalité devrait être à même de réaliser bientôt un important lotissement à bâtir. Le prix du terrain qui sera mis en vente dans ce secteur sera sans doute bon marché, puisque la transaction proposée l'est pour un montant global de 1.520.000 francs, ce qui porte le prix du mètre carré à 6 fr. A cela, il con-

viendra naturellement d'ajouter les frais de viabilisation, soit 20 à 25 fr. par mètre carré. Le prix de vente devrait en conséquence se situer aux alentours de 30 fr. le m², ce qui est très raisonnable, les prix actuellement pratiqués à Porrentruy oscillant entre 60 et 100 fr. le m² !

L'achat des terrains de la propriété Fluckiger, à la Perche, avait déjà été proposé à la municipalité en 1971. L'assemblée communale avait alors refusé cet achat. Chose intéressante: l'achat qui est aujourd'hui repropo- s'est à un prix inférieur. En 1971, le propriétaire voulait deux millions aujourd'hui 1,5 million. La commune, fait rare, a donc gagné à attendre...

UN DEUXIEME PROJET

D'ici à ce que les terrains de la Perche — qui devront encore faire l'objet de remaniements et d'échanges — soient viabilisés, il s'écoulera sans doute quelques années. Aussi, dans l'immédiat, la municipalité va-

elle soumettre en votation populaire un projet de lotissement aux « Pâles ». Il s'agit ici, en majorité, de terrains privés, bien situés toutefois, qui seront sans doute vendus environ 60 fr. le m². Dès cet automne, des terrains à bâtir seront donc mis à disposition des particuliers. Le lotissement des Pâles devrait suffire à couvrir les besoins — les demandes ne sont pas aussi nombreuses qu'à Delémont — durant les années 1980-1981. Ensuite, le futur lotissement de la Perche prendra le relais.

Notons encore que le lotissement des Pâles avait déjà été soumis aux citoyens il y a trois ans. Il fut refusé de justesse (deux voix de majorité pour le rejet). Le projet a donc été revu et corrigé. Après dix ans de pénurie, Porrentruy semble donc sortir du tunnel dans ce domaine. Mais, durant ces dix années, maints citoyens sont allés construire leur maison familiale dans les communes voisines de Fontenais, Courtedoux et Courgenay, notamment.

(j)

• DELÉMONT • DELÉMONT •

Comptoir « Sports et loisirs » à Delémont

Le Tessin hôte du Jura

Le Tessin était l'hôte d'honneur du Jura, hier, à l'occasion du comptoir « Sports et loisirs » de Delémont. Ré-

pondant à la visite faite par le Bureau de la Constituante, M. Giovanni Nessi, président du Grand Conseil tessinois, est venu honorer ses hôtes jurassiens de sa présence.

• DISTRICT DE DELÉMONT •

COURRENDLIN

Programme des manifestations

Les délégués des sociétés groupées au sein du Cartel des sociétés locales se sont réunis sous la présidence de M. Roger Siegrist pour déterminer le programme des manifestations de la saison 1979-1980. Les dates retenues sont les suivantes: 26-27 mai, Tir en campagne; 26-27 mai, Marche populaire organisée par la section des Samaritains; 16-17 juin, Tournoi des juniors du FC, avec soirée; 23 juin, Tournoi des vétérans du FC, avec soirée; 11-12 août, Tournoi inter-village du FC, avec soirée; 25-26 août, Concours local de jeunesse organisé par la SFG; 8 septembre, soirée du Hockey-Club; 29 septembre, soirée du Football-Club; 19 novembre (lundi), Don du sang organisé par la section des Samaritains; 15 décembre Noël du FC; 23 décembre Noël du village à l'Eglise; 1er janvier 1980, soirée du Hockey-Club; 2 février, soirée de la SFG, section dames; 16 février, soirée du FC; 23 février-1er mars, concert du Maennerchor Eintracht; 22 mars, concert annuel de la Fanfare. (gl)

Reçu par le président du comité d'organisation du Comptoir printanier delémontain, M. Gaston Renggli, M. Nessi a marqué tout l'intérêt que son gouvernement ainsi que les organisations du tourisme du Tessin portaient à l'avenir du nouveau canton. Premier des Etats de la Confédération à accueillir le nouveau canton par un vote massif de plus de 95 pour cent de oui le 24 septembre, le Tessin répondait officiellement à la visite du Bureau de la Constituante. M. Nessi a exprimé la volonté de collaboration de son canton avec le Jura au sein des diverses institutions confédérales. C'est ainsi que le Jura et le Tessin se concerteront au sujet de la coordination scolaire. M. Roland Béguelin, président du Parlement jurassien, a exprimé l'espoir de son canton de pouvoir collaborer avec le Tessin, autre minorité linguistique, dans les problèmes de défense des minorités ethniques, ainsi que contre une centralisation trop accrue de l'administration fédérale.

Le vice-président du gouvernement jurassien, M. Jean-Pierre Beuret, a mis en parallèle le développement touristique du Jura et celui du Tessin.

Il a remarqué que dans un canton comme dans l'autre, on tentait de façonner un tourisme qui ne dénature pas le cadre cantonal. (ats)

Les préparatifs pour la célébration de l'accession du Jura au rang de canton

Dans sa séance du 3 avril 1979, le gouvernement de la République et canton du Jura a pris connaissance de l'état des préparatifs de la « célébration de l'accession du Jura au rang de canton suisse », qui a été fixée au 11 mai prochain, à Delémont. Il a approuvé la constitution d'un comité d'organisation placé sous la présidence du chancelier d'Etat, indique un communiqué du gouvernement jurassien.

La cérémonie officielle se déroulera en l'église Saint-Marcel, le matin du 11 mai, en présence de nombreux invités. Elle se poursuivra par un banquet qui sera servi à la Salle des expositions. Les élèves des écoles auront congé ce jour-là.

Le programme comprendra un cortège, des productions musicales dont

le « Magnificat » de Bach exécuté par un ensemble de 100 personnes (solistes, chœur et orchestre), et des allocutions de circonstance.

Les autorités fédérales et celles des cantons suisses ont été informées au début de l'année de la date retenue par le gouvernement. Les invitations ne procéderont d'aucune exclusive. Elles seront adressées dès la mi-avril à tous les membres du Conseil fédéral, aux représentants des Chambres fédérales, aux délégués des 25 Etats confédérés, aux députés qui ont siégé à l'Assemblée constituante, aux membres du Parlement et du Tribunal cantonal, ainsi qu'à d'autres invités d'honneur.

La population jurassienne est d'ores et déjà conviée à s'associer à cette célébration. (ats)

• FRANCHES-MONTAGNES •

Assemblée de l'Emulation jurassienne à Muriaux

Conférence sur « Les traditions populaires »

L'assemblée générale annuelle de la Section franc-montagnarde de la Société jurassienne d'Emulation s'est tenue samedi dernier, au Restaurant Frésard à Muriaux.

Présidée par M. Joseph Boillat des Dois, la partie administrative fut rapidement terminée. Le procès-verbal et les comptes présentés par Mlle Mariette Chapatte, secrétaire et caissière furent acceptés avec remerciements. M. Joseph Nappez, membre dévoué du comité depuis de nombreuses années étant démissionnaire, c'est M. Maxime Jeanbourquin qui le remplacera, étant lui-même du comité central.

Les activités prévues pour la saison prochaine: 30 juin: visite du moulin souterrain du Col-des-Roches et Abbaye de Mont-Benoît; cette excursion se terminera par un souper. Visite à Moutier de l'atelier de gravure et Musée des beaux-arts. 9 juin: l'inauguration de l'orange des Bois. 24 juin: concert de violon et clavecin. Du 8 au

23 septembre: exposition de peintures et sculptures jurassiennes. M. Boillat signala encore la parution prochaine de « Panorama jurassien, édition en cinq volumes et recommanda l'assemblée générale de l'Emulation jurassienne qui se tiendra à La Chaux-de-Fonds.

Le conférencier du jour était M. Gilbert Lovis qui parla sur « Les traditions populaires ». Cette conférence enrichie de diapositives commentées fut très intéressante. Non seulement les traditions populaires furent évoquées, mais également l'art de vivre, une tradition orale nullement protégée, ainsi que les paysages jurassiens, les sentiers et monticules à protéger également. A relever que des diapositives comportaient de beaux dessins évocateurs de Jos. Beuret-Frantz. M. Lovis, grand spécialiste de tout ce qui concerne le Jura, sut rendre très attrayants ses commentaires. Mais le sujet est si vaste!

Un excellent repas campagnard termina la soirée qui se poursuivit longtemps, animée par M. Pierre Hennin, pianiste de talent. (ax)

mémento

La Main-Tendue (pour le Jura): tél. 143.

SAIGNELEGIER

Police cantonale: tél. 51 11 07.
Préfecture: tél. 51 11 81.
Hôpital et maternité: tél. 51 13 01.
Ambulance Nufer, Le Noirmont, tél. 53 11 87.
Médecins: Dr Bloudanis, tél. 51 12 84; Dr Meyrat, tél. 51 22 33; Dr Baumeler, Le Noirmont, tél. 53 11 65.
Pharmacie Fleury, Saignelégier, tél. (039) 51 12 03.
Service social tuberculose et asthme: tél. (039) 51 11 50.
Service du feu: No 118.
Aide familiale: 51 11 04.
Syndicat d'initiative et Pro Jura Renseignements tél. 51 21 51.

Générosité à l'égard de Pro Juventute

Pro Juventute vient de publier les résultats de sa dernière vente de cartes et de timbres. Aux Franches-Montagnes, elles se sont élevées à 10.364 francs, ce qui représente une moyenne de 124,88 centimes par habitant, alors que la moyenne suisse est de 99,18 centimes.

Les Franches-Montagnes sont le district le plus généreux du Jura. En effet, la moyenne de Delémont est de 72,75 centimes et celle de Porrentruy de 69,67 centimes. Sur les 144 districts suisses, les Franches-Montagnes occupent le 40e rang (49e en 1977). (y)

• JURA BERNOIS • JURA BERNOIS • JURA BERNOIS • JURA BERNOIS •

Persévérance, succès et récompenses pour les ornithologues de Corgémont

Les membres de la Société d'ornithologie de Corgémont et environs se sont réunis récemment au Restaurant de la Gare, sous la présidence de M. Frédéric Mathez. Satisfaction évidente pour le président qui constata que tous les membres étaient présents. L'assemblée rendit tout d'abord hommage à la mémoire de M. Jacob Niklès, juge cunicole, grand ami de la société dont les membres conservent un souvenir respectueux.

C'est par applaudissements que fut approuvée la teneur du procès-verbal que présentait le secrétaire M. Maurice Bregnard. Il en fut de même pour les comptes dont donna connaissance le dévoué caissier M. Robert Egger. La situation financière de la société est saine.

RAPPORT PRÉSIDENTIEL

Dans son rapport sur l'exercice écoulé, M. Frédéric Mathez relata les différentes manifestations qui ont marqué l'activité de la société. Il s'agit notamment du pique-nique en famille, de l'organisation d'un match au loto et du déroulement de l'Exposition régionale de cuniculture. Toutes ces manifestations furent empreintes d'une entente cordiale et leur succès a été complet.

Une mention toute particulière rappela l'excellent troisième rang de la société lors de l'Exposition jurassienne de cuniculture à Moutier, avec une moyenne de 94,907 points sur 21 sociétés engagées. Trois challenges couron-

nèrent ce succès, dont un fut attribué à M. Jean-Denis Steiner.

M. Mathez se déclara fier d'avoir le privilège de présider une société au sein de laquelle règnent entente cordiale et franchise. Il adressa des remerciements chaleureux aux membres pour le travail accompli avec zèle, bonne volonté et ponctualité.

MUTATIONS ET COMITÉ

Le comité a été réélu dans sa totalité. Il se présente dans la composition suivante pour le nouvel exercice: président M. Frédéric Mathez, vice-président M. René Baerfuss, secrétaire M. Maurice Bregnard, caissier M. Robert Egger, préposé M. Francis Mathez, membres MM. Jean-Denis Steiner et René Mathez, vérificateurs des comptes MM. Adolphe Tschopp et Martin Salvisberg, suppléant M. Georges Pauli.

CHALLENGES ET PRIMES

Le préposé cunicole M. Francis Mathez mentionna les excellents résultats obtenus lors de différentes expositions, singulièrement à celle des mâles reproducteurs à Bâle où M. Gérard Eichenberger s'est particulièrement distingué avec son mâle hollandais.

Le challenge « Collection » de M. René Baerfuss, a été attribué à M. Roland Mathez, pour une moyenne de 94,80 points. Le challenge « Famille » a été gagné par M. Georges Pauli avec une moyenne de 95 points.

Le challenge des « Mathez » récompensant la deuxième collection revient

à M. Francis Mathez avec une moyenne de 95 points. Le challenge « Steiner » récompensant la deuxième famille est attribué à M. Francis Mathez pour une moyenne de 94,50 points. Le challenge du président d'honneur M. Charles Morel récompensant la meilleure collection de son propre élevage va à M. Adolphe Tschopp avec une moyenne de 94,70 points.

Dans la catégorie Juniors, le challenge « Collection » est gagné par M. Marcel Baerfuss avec une moyenne de 94,10 points et le challenge « Famille » revient à M. Thierry Mathez, avec une moyenne de 93,50 points.

La société offre par ailleurs à chaque éleveur un magnifique service en argent pour récompense de l'assiduité. Pour le mérite d'avoir réanimé la société avec l'aide de tous les membres et leur ténacité, MM. Martin Salvisberg et Frédéric Mathez se virent gratifiés chacun d'un splendide gobelet en étain, don du président d'honneur M. Charles Morel.

PROGRAMME 1979

Au programme de l'année 1979 on trouve le traditionnel pique-nique des familles, le préjugement, ainsi qu'un cours de désossage et de préparation de viande avec cuisson.

L'assemblée fut suivie d'un excellent repas partagé également par les dames et au cours duquel les propos et commentaires sur les satisfactions et les succès obtenus alimentèrent encore la conversation. (gl)

Constitution à Tavannes de l'Association des bourgeoisies du Jura bernois

A fin janvier 1979, l'assemblée de la Fédération jurassienne des bourgeoisies avait décidé par 41 voix contre 31 de maintenir son activité dans tout le territoire jurassien, soit au Nord comme au Sud. Mais il y avait eu des remous en fin d'assemblée et le président Jules Mottet avait même quitté la salle alors que plusieurs délégués des bourgeoisies avaient annoncé leur intention de démissionner pour former leur propre association pour le Jura bernois. Cela est chose faite puisque samedi dernier 18 corporations bourgeoisies du Jura bernois se sont retrouvées à Tavannes pour fonder une nouvelle association

qui sera présidée par M. Jules Mottet qui a même été nommé comme président d'honneur de la nouvelle fédération. Le reste du comité est formé de MM. René Blanchard, Malleray, Robert Chodat, Moutier, Rémy Prêtre, Tavannes, Jean-Bernard Houriet, Saint-Imier, Grandand Nicolet, Cormoret, André Donzel, Orvin et Hector Giauque, Prêles. Les statuts ont été acceptés sans autre.

Relevons que quelques bourgeoisies du Jura bernois, à majorité autonomiste, resteront membres de l'ancienne fédération jurassienne. (kr)

Prochainement à Sonceboz l'assemblée du Cercle agricole du Jura bernois

Le CAJB (Cercle agricole du Jura bernois) s'est assuré la participation de M. Juri, directeur de l'Union suisse des paysans à Brougg pour sa première assemblée générale qui se tiendra vendredi à Sonceboz, à l'Hôtel de la Couronne, sous la présidence de M. Constant Bourquin de Diesse.

C'est un grand honneur que fait M. Juri en se déplaçant dans le Jura bernois à cette occasion. Il aura ainsi l'occasion d'y présenter une conférence sur un sujet bien d'actualité devant les nombreuses questions que se posent

aujourd'hui les agriculteurs qui ne comprennent pas toujours les prises de positions de leurs dirigeants.

La partie administrative de l'assemblée permettra d'autre part aux responsables et aux membres du Cercle agricole du Jura bernois de faire le point sur l'année écoulée et de prendre de nouvelles options pour l'avenir.

Nul doute que les délibérations du CAJB et la présence d'une haute personnalité du monde agricole déplaceront tous les gens de la terre que compte le Jura bernois à Sonceboz. (comm)

Bourguignonne 23⁵⁰ kilo

Ragoût de bœuf
kilo **10⁹⁰**

Tranches de porc
(jambon)
kilo **13⁵⁰**

Saucisses
de veau
la paire
200g **1⁸⁰**

Jambon-régime
maigre
100g **1⁴⁰**

Bière
Kanterbräu
6 x 3,3dl **2⁹⁵**

Bananes
Chiquita
kilo **1⁹⁵**

Côtes-du-Rhône
7dl **3⁵⁰**

Offre spéciale pour les connaisseurs

1973 Château Pavie
1er grand crû
classe St-Emilion
bouteille de 7dl **19⁷⁵**
casse de 12 bouteilles **219.-**
au lieu de 237.-

1974 Château Margaux
1er crû
classe Margaux
bouteille de 7dl **29.-**
casse de 12 bouteilles **329.-**
au lieu de 348.-

Café
mocca
Bertschi
250g **2²⁵**

Lapin de
Pâques
en chocolat
au lait suisse
185g **2²⁵**

Beaujolais
7dl **4²⁵**

1972 Château Latour
1er grand crû
classe Pauillac
bouteille de 7dl **26.-**
casse de 12 bouteilles **298.-**
au lieu de 312.-

1974 Château Mouton
Rothschild 1er crû
classe Pauillac
bouteille de 7dl **39.-**
casse de 12 bouteilles **439.-**
au lieu de 468.-

ouverture de saison! GARDEN-CENTRE

Plantes
choix énorme:
plus de 200 sortes!
par exemple:

rampants

cotoneaster dammeri **1⁴⁰**

hypericum
herbe St-Jean **1⁴⁰**

florifères en container

rhododendrons (30-35 cm)
teintes diverses **17.-**

forsythia (80-120 cm) **11.-**

conifères en container

pin montagnard (30-35 cm)
pinus mugo mughus **12.-**

genévrier (40-50 cm)
juniperus (plusieurs sortes) **13.-**

Outils

rateau à
feuilles **5⁹⁵**

bêche de
jardin **9⁹⁵**

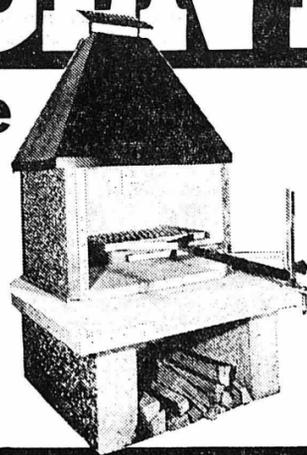
pioche de
jardin **12⁵⁰**

couche en
arceaux **12⁵⁰**
500 x 50 cm

silo à
compost **32.-**
galvanisé,
hauteur 100 cm
ø 100 cm

Tourbe
9%
ballot 0,12

Cheminée de jardin



exécution massive, toutes
pièces métalliques galva-
nisées, toit vernis noir,
foyer en terre réfractaire,
hauteur 160 cm, largeur
100 cm, profondeur 100 cm.

Engrais

engrais-
gazon
sac 5 kilos
(pour 100 m²) **6⁵⁰**

engrais-
gazon **25.-**
25 kg

engrais
complet **5⁹⁰**
5 kg
pour le jardin

engrais
complet **25.-**
25 kg
pour le jardin

engrais
liquide **2⁹⁰**
1 litre

Tondeuse à moteur

«AL-KO Topmaster», moteur
4-temps «Briggs & Stratton»,
3 CV, largeur de coupe
48 cm, hauteur de coupe
réglable, garantie 1 année.

499.-

199.-

Ciment

ciment Portland **8⁹⁰**
sac original 50 kg

dalle de jardin 50 x 50 cm **3⁵⁰**

grille à gazon
en béton 60 x 40 cm **6⁵⁰**

Chaque jour
50'000 articles de
qualité à prix
discount
Arrêt
d'autobus
devant
la porte

Jumbo, le centre
dynamique!
Tout sous un toit
tout sur un niveau

Hypermarché



La Chaux-de-Fonds
Les Eplatures

Après une émission contestée à la TV romande

Le Conseil fédéral prie la SSR de s'expliquer

Dans une lettre datée du 28 mars dernier le Conseil fédéral prie M. Stelio Molo, directeur général de la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR), d'examiner l'exécution et l'émission de l'interview du vice-premier ministre iranien Entezam, et de vérifier s'il y a eu violation de la concession. En outre, le Conseil fédéral aimerait connaître la position de M. Molo à propos des déclarations de M. Jean Dumur à la télé-

vision après une interview du conseiller fédéral Kurt Furgler.

Rappelons que la Télévision suisse romande avait diffusé le 13 mars dernier une interview de M. Entezam dans laquelle ce dernier avait déclaré que des mesures de rétorsion n'étaient pas à exclure si les autorités helvétiques ne rendaient à l'Iran la fortune que le chah aurait prétendument déposée en Suisse. Or, la TV avait omis de diffuser la partie de l'entretien au cours duquel M. Entezam avait pondé-

ré ses déclarations en précisant que les autorités iraniennes allaient examiner les moyens légaux mis à leur disposition par le Conseil fédéral pour récupérer éventuellement ces fonds. La SSR a toutefois par la suite reconnu son erreur et l'a rectifiée en diffusant le texte intégral de l'interview. Dans sa lettre, le Conseil fédéral demande à M. Molo de répondre à la question s'il y a eu violation de l'article 13 de la concession. En vertu de cet article, la SSR doit diffuser une information complète et objective. Elle n'a pas le droit de diffuser des émissions qui mettent en danger la sécurité intérieure et extérieure de la Confédération.

LES DÉCLARATIONS DE M. JEAN DUMUR

Autre point soulevé par le Conseil fédéral: les déclarations de M. Jean Dumur, chef du département de l'information à la Télévision romande, le 21 mars. Ce même jour, le conseiller fédéral Kurt Furgler avait pris à parti, devant le Conseil national, la SSR, qualifiant de suggestives les questions posées à M. Entezam — le terme de suggestif est repris dans la lettre — et se demandant si la diffusion de cette émission avait été opportune.

Interviewé le même soir par la TV romande, M. Furgler avait renouvelé ses déclarations. C'est alors que M. Dumur a fait sa déclaration. A son avis, M. Furgler s'est livré à des considérations personnelles qui ne sont pas nécessairement partagées par le reste du Conseil fédéral. Non, répond le Conseil fédéral dans cette lettre, M. Furgler a exprimé l'avis du Conseil fédéral. Mais c'est au sujet de la conclusion de M. Dumur que le gouvernement aimerait avoir les explications du directeur général Molo. Citons ce passage: « Il est dans le rôle de l'information, à la télévision comme dans les journaux, de mener l'enquête en toute circonstance sur les problèmes les plus délicats de la vie intérieure et extérieure, et de poser aux personnalités-clé d'une situation les questions qui viennent normalement à l'esprit. (...) Mais nous sommes convaincus que toute émasculature du droit à l'information est un coup porté au système démocratique ». Or, relève le Conseil fédéral, la SSR occupe une position particulière par rapport à la presse car elle possède un monopole et ses activités s'appuient sur une concession.

Enfin, le Conseil fédéral demande à M. Molo de lui indiquer les mesures qui ont été prises sur le plan interne pour « assurer à l'avenir, de la part de la SSR, une surveillance efficace de ce genre d'émission, aussi bien au stade de leur conception que de leur réalisation, respectivement leur émission ». (ats)

Révision de la loi sur les cartels

Un projet d'experts en consultation

Un projet d'experts tendant à réviser la législation fédérale sur les cartels est actuellement en consultation. Il donnera à la Commission des cartels non seulement un pouvoir de recommandation, mais un pouvoir de décision. Le champ d'application serait étendu aux concentrations dues à des fusions et rachats. Les cartels et concentrations auraient l'obligation d'annoncer à la commission chacune de leurs hausses de prix. La Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie critique ce projet, dans lequel elle voit un changement fondamental d'attitude à l'égard des cartels et des ententes, qui seraient soumis à une véritable tutelle, alors qu'on se contentait jusqu'ici de prévenir ou de corriger les abus.

certain niveau. Peut-on, d'un côté, admettre la légitimité des conventions collectives, imposer aux entreprises des salaires minimaux, et de l'autre côté condamner tout accord qui permettrait à ces mêmes entreprises d'avoir un peu de sécurité dans les prix? Il y va aussi de la sécurité de l'emploi ». (ats)

Exportations horlogères

On prévoit une stagnation

Les exportations de montres suisses connaîtront une stagnation en 1979, c'est ce qu'estime la Société pour le développement de l'économie suisse (SDES). Cette organisation pense d'autre part que le nombre d'emplois dans l'horlogerie — qui se situe actuellement à 50.000 — diminuera de 3 à 5 pour cent. L'amélioration des cours de change demeure le principal problème de l'horlogerie, car l'exportation des montres dépend largement des cours de change. La limite supportable pour cette industrie est 1,85 à 1,90 franc pour le dollar, ainsi que 90 à 95 centimes pour le DM.

Les réserves de travail de l'industrie horlogère s'élèvent, en moyenne, au plus à cinq mois et les fluctuations sur le marché des devises se répercutent immédiatement sur l'industrie horlogère, dont 95 pour cent du produit est destiné à l'exportation. On estime à 25 pour cent le nombre d'affaires traitées en devises étrangères, alors qu'avant 1975 seuls dix pour cent des exportations étaient facturées en devises étrangères. (ats)

GENEVE. — Des élections auront lieu dimanche prochain dans les 45 communes du canton de Genève, pour le renouvellement des Conseils municipaux. L'élection des conseillers administratifs ou des maires aura lieu un mois plus tard, le 6 mai.

Les journalistes bernois inquiets

La lettre par laquelle le Conseil fédéral demande à M. Stelio Molo, directeur général de la SSR, d'examiner l'exécution et l'émission de l'interview de M. Entezam, vice-premier ministre iranien, à la Télévision romande, à propos de la fortune du shah déposée en Suisse, a suscité une réaction de la part de l'Association bernoise des journalistes (ABJ), réunie hier après-midi à Berne. Présidée par M. Hans Peter Edel (« Berner Zeitung »), l'assemblée générale a complété son comité en élisant par acclamations MM. Augusto Kuenzle et Jurg Wegelin (ATS), ainsi que Denis Barrelet (correspondant parlementaire de « L'Impartial - FAM »).

Le comité de l'ABJ qui, dans l'op-

tion de la liberté d'expression juge l'affaire « importante », estime que le rôle de la SSR pourrait être interprété de manière équivoque à l'étranger si le Conseil fédéral intervient auprès de la SSR pour s'interroger sur l'opportunité d'une telle émission et pour demander à M. Molo quelles mesures ont été prises sur le plan interne pour « assurer à l'avenir de la part de la SSR une surveillance efficace de ce genre d'émission, aussi bien au stade de la conception que de la réalisation ». L'assemblée de l'ABJ a, par conséquent, chargé son comité d'intervenir auprès de la Fédération suisse des journalistes (FSJ) afin que le comité central suive cette affaire avec attention. (ats)

Nouveau char DCA

Les essais peuvent commencer

Le prototype du char de DCA équipé de canons a été livré par la maison Contraves SA au groupement de l'armement du Département militaire fédéral. Ce nouveau système d'arme sera soumis à des tests détaillés. Si les résultats obtenus sont bons, l'acquisition sera possible dans deux ans environ. Le développement de la version suisse se fonde sur une décision du Conseil fédéral du 31 mai 1978. Les premiers essais effectués en Suisse par le DMF avec un Gepard allemand ont eu lieu déjà en 1977 et 1978.

Le prototype livré par Contraves SA se compose pour l'essentiel de la partie DCA du Gepard mise au point en Suisse, et acquise par la République fédérale d'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas. Toutefois à la différence de celui-ci, la version suisse est montée

sur un châssis modernisé et renforcé du char suisse 68. Ces chars de DCA disposent de deux canons de 35 mm. et d'un système de conduite du tir intégré, commandé par radar.

L'évaluation d'un char de DCA équipé de canons s'insère dans une conception globale visant à combler successivement les lacunes les plus importantes de notre défense contre avions. Ainsi, une première tranche d'appareils de conduite du tir 75 Skyguard est en voie d'acquisition et une deuxième tranche est proposée dans le message concernant le programme d'armement de 1979. Un message ultérieur relatif à la DCA, qui sera publié encore cette année, contiendra la proposition d'acquisition d'une troisième série de Skyguard et d'un système mobile d'engins guidés de DCA. (ats)

Les interdictions professionnelles

La mise à l'index des employés de l'Etat qui pensent mal

► Suite de la 1re page

A. Selon les règles actuellement acceptées, le candidat à un poste dans l'administration n'a aucun droit à ce qu'il lui soit attribué. La liberté d'appréciation de l'autorité est à peu près

totale. Le candidat écarté n'a pas de moyen de faire valoir ses griefs dans un recours qui, sauf certains cas de vices de formes, sera déclaré irrecevable.

B. Lorsque comme à Koeniz il existe une commission « technique » de nomination, chargée de tester professionnellement les candidats, et un organe politique qui les nomme, le second n'est pas tenu par les conclusions de la première. On le regrettera, estimant que lorsque l'organe politique s'écarte de l'avis de la commission technique, il devrait au moins motiver sa décision et donner connaissance du motif au candidat.

C. Même si l'on admettait le recours du candidat écarté (rien n'empêche la jurisprudence d'évoluer), on se heurterait à une autre difficulté, typiquement helvétique, dans certains cantons. Lorsque le fonctionnaire a été « élu » par le peuple (instituteurs, préfets, préposés à divers offices, etc.), pourrait-on admettre qu'un tribunal casse la décision populaire?

Théoriquement oui (encore que, si le juge lui-même a été élu par le peuple, on verrait un joli conflit de légitimités). Politiquement on sent bien que ce serait difficile.

D. Au moment de la renomination, la question peut se poser plus clairement. Dans de nombreux systèmes, les fonctionnaires sont renommés périodiquement. C'est le cas, tous les 4 ans, pour les fonctionnaires fédéraux, et pour les fonctionnaires neuchâtelois, sauf les enseignants. Actuellement (nous schématisons), l'autorité, lorsqu'elle ne renomme pas, doit en principe en indiquer les raisons. Le fonctionnaire pourra alors demander au juge de vérifier que les motifs invoqués sont raisonnables et non fondés, par exemple, sur ses opinions personnelles.

E. Quand l'autorité révoque un fonc-

tionnaire, elle doit dire pour quelle raison, et le fonctionnaire peut recourir. Ainsi l'instituteur d'Enges avait pu faire vérifier par le Tribunal fédéral (arrêt du 4 octobre 1972) le bien-fondé des motifs invoqués par le Conseil d'Etat (représentant l'avis de la Commission scolaire de la commune) à l'appui de sa révocation. Celle-ci a été maintenue, les termes des pamphlets adressés aux autorités ayant été jugés injurieux et diffamatoires. (A noter que la révocation ne valait que pour cette commune.)

CONCLUSIONS

En dehors même des problèmes de structures, il est évident que les rapports de force existant dans une communauté détermineront la composition de l'administration. Aucune règle ne pourra empêcher qu'à l'occasion des choix, l'Etat préfère ceux qui lui paraissent les plus dévoués. Mais il faut que, dans la plus grande mesure possible, ces choix soient fondés principalement sur les qualités professionnelles (l'engagement d'incapables bien en cour étant plus préjudiciable à la collectivité que celui de gens compétents qui déplaissent). On peut espérer que lors des engagements, l'administration présume la bonne foi des candidats et qu'elle ne prête pas l'oreille aux nombreux ragots et rapports de basse police qui souvent entourent ces procédures. Si des mesures doivent être prises, il faut qu'elles concernent des faits illicites, et non des idées mal reçues. On peut admettre que l'Etat ne fasse pas accomplir les tâches qui lui incombent par des employés qui ont pour but la disparition dudit Etat par des moyens extralégaux. Mais on ne peut en aucun cas accepter que les collectivités publiques soupçonnent tous ceux qui ne sacrifient pas au conformisme ambiant de vouloir cette destruction.

Philippe BOIS.

D'un bout à l'autre du pays

Attaque à main armée en plein centre de Zurich

Un demi-million volé à la Banque Cantonale

Cinq individus armés ont attaqué hier matin le siège central de la Banque Cantonale de Zurich. Ils ont emporté un butin de 500.000 francs. Une importante opération de recherche a été lancée à travers toute la Suisse.

Les cinq bandits ont pénétré vers 9 heures dans la salle des guichets. Ils ont exigé, en français, que le personnel et les clients se couchent sur le sol. Deux hommes ont passé derrière les guichets et se sont emparés de l'argent qui s'y trouvait, soit un demi-million de francs. Ils ont ensuite pris la fuite à bord d'une voiture portant plaques fribourgeoises. Le véhicule, qui avait été volé durant la nuit à Fribourg, a été retrouvé un peu plus tard. L'installation d'alarme étant actuellement en révision, la police a dû être avertie par téléphone.

La police cantonale zurichoise a appréhendé, peu avant 16 heures, deux des cinq bandits. Une patrouille avait aperçu une voiture immatriculée en France avec quatre passagers à la périphérie de la ville. Les policiers purent ensuite retrouver la trace des voleurs à Zumikon (ZH) et les interceptèrent alors qu'ils quittaient leur véhicule dans une impasse. Un policier tira un coup de feu et deux des quatre hommes se rendirent, tandis que leurs compères réussissaient à prendre la fuite sans laisser de traces. D'après les premières informations à disposition, les deux gangsters arrêtés seraient Méridionaux et n'auraient pas encore avoué. Une partie du butin s'élevant à 150.000 francs a été saisie.

SIX ANS DE RÉCLUSION POUR UN TRAFIQUANT BALOIS

La Cour correctionnelle de Bâle a condamné un vendeur de voitures de 27 ans à 6 ans de réclusion, pour infraction à la loi fédérale sur les stupéfiants. L'accusé avait fait du trafic d'héroïne avec la complicité de deux Syriens, et s'était ainsi approprié une somme de 35.000 francs.

UN ENFANT PÉRIT DANS LES FLAMMES A ST-GALL

Une petite fille de 14 mois est morte étouffée, à la suite d'un incendie qui a éclaté hier matin dans un vieil immeuble, à Saint-Gall. Le jeune frère de la victime, âgé de 5 ans, a cependant pu échapper à temps aux flammes. Les causes du sinistre ne sont pas connues.

UN MALFAITEUR ZURICHOIS SE REND A LA POLICE

Le Zurichois Fritz Meili (41 ans), recherché internationalement depuis une année et demi, s'est rendu

le 27 mars à Constance. Fatigué de sa fuite, il avait lui-même appelé la police cantonale argovienne, la priant de venir l'arrêter.

On lui reproche de s'être approprié malhonnêtement 220.000 francs environ, somme qu'il utilisa pour vivre à Paris puis en Afrique pendant un an et demi. En décembre de l'année dernière, un avis de recherche avait été lancé contre lui par l'émission télévisée « Le dossier XY reste ouvert », co-production des Télévisions suisse allemande, allemande et autrichienne.

APRÈS LA DISPARITION D'UN AVION DANS LES ALPES

Un des passagers de l'avion de type Piper Navajo, qui avait disparu dimanche et repéré lundi soir à une vingtaine de kilomètres au nord du col du Gothard, a été retrouvé mort, indique la Garde aérienne suisse de sauvetage (GASS). Les trois autres passagers sont restés introuvables; ils ont peut-être été emportés par une avalanche, estime la GASS. (ats)



Un jour comme aujourd'hui, à 21 heures 15:

Tous les guichets sont fermés depuis longtemps.

Mais Bancomat est toujours ouvert.

BANCOMAT SERVICE

Votre distributeur permanent de billets de banque.

P 2603

Chez les dégustateurs de cognac

Le nez est plus long que les lois...

Les lois, promulguées au début de ce siècle afin de protéger le « vrai » cognac, ne firent que consacrer les usages populaires, protégeant ainsi une tradition synonyme de qualité.

Ces lois, les producteurs de cognac les admettent sans réserve, puisqu'elles leur permettent d'appeler leur eau-de-vie par son nom: « cognac ». Un nom connu dans le monde entier...

Pourtant, certains producteurs vont encore plus loin, dans cette recherche de la qualité. Et pour cela, ils font confiance à l'homme. Un être doué d'un nez particulier...

Le cognac fut « inventé » au début du XVIIe siècle par les vigneronns des Charentes, victimes de la surproduction. Ne sachant où loger les nouvelles récoltes, ils résolurent de les distiller. Leur intention n'était autre que de faire du vin concentré. « Il n'y aura qu'à lui rajouter de l'eau », pensaient-ils, « et l'on reconstituera le vin... »

Leurs clients d'alors étaient, essentiellement, les marins scandinaves. Ceux-ci oublièrent rapidement le mode d'emploi et se mirent à boire sec ! Le cognac, en tant que tel, et non pas en tant que vin concentré, était né. Il conquiert le monde en moins d'un siècle. Alors, on planta beaucoup, beaucoup de vignes, dans la région. Jusqu'en 1875...

Cette année-là, une véritable catastrophe, un fléau, s'abattit sur l'Europe. Il prit la forme d'un minuscule puceron, vivant depuis longtemps en Amérique où la végétation avait fini par s'immuniser contre les dégâts qu'il commettait. C'était le phylloxéra. Il détruisit la totalité du vignoble européen, le faisant pourrir par les racines.

On trouva un remède au phylloxéra, grâce à la chimie. Puis on greffa des plants européens sur des plants américains, qui résistaient au puceron. Et le vignoble fut peu à peu reconstitué.

DROLE DE COGNAC

Mais pendant quelques années, le monde manqua de cognac... Puisqu'il en fallait, du cognac, on en « fabriqua ». Avec du vin qui ne venait pas des Charentes ; avec de l'eau-de-vie importée d'autres régions, elle aussi, et que l'on « corrigeait » pour en faire un soi-disant « cognac ». Certains trouvèrent même le moyen d'obtenir de ce « cognac » selon des méthodes que l'on s'efforce d'oublier : on n'y trouvait trace ni de raisin ni de vin...

Cela ne pouvait continuer ainsi, il allait falloir créer des lois pour protéger le vrai cognac. Et des lois, il y en a, aujourd'hui, elles se succèdent depuis le début du siècle, complétant, modifiant sans cesse les précédentes. Nul ne songerait, d'ailleurs, à les critiquer, car elles garantissent la qualité et l'authenticité du produit.

Nous les avons rencontrés, ces producteurs de cognac. C'était à Cognac même, chez Rémy Martin, l'une des marques qui se place au sommet de la hiérarchie, en matière de qualité. Là, on trouve des gens qui vont encore plus loin que les lois, dans la recherche de la perfection : ces dégustateurs, par exemple ; des hommes naturellement doués d'un odorat extrêmement développé, qui vivent en fonction de leur nez : pas de fumée, pas d'épices, pas d'alcool — on ne fait que humer — beaucoup d'oxygène...

Ces dégustateurs — ils sont quatre chez Rémy Martin — jouent un rôle

très important dans la production de la maison, car ce sont eux qui achètent le cognac jeune, une eau-de-vie transparente comme de l'eau, aux bouillottes de crus. Cet alcool, dont les qualités fondamentales ne sont pas encore développées, devra vieillir dans les chais de l'entreprise, afin de prendre goût et couleur, et devenir enfin un « vrai » cognac, une Fine Champagne, issue de produits venant de Grande et de Petite Champagne.

« Les lois ne font que consacrer les usages populaires », affirment-ils en plongeant leur nez dans les petits verres qu'ils hument, aspirant l'arôme à petits coups. « C'est à nous qu'il appartient de choisir les meilleures eaux-de-vie, celles qui feront, lorsqu'elles auront vieilli, les meilleurs cognacs ». L'un d'eux ajoute encore : « C'est une question de nez »...

Un organe qui leur permet, par comparaison, d'affirmer que le cognac produit aujourd'hui par Rémy Martin, est semblable à celui que cette maison vendait il y a 50 ans. Cette constance, dans la « ligne idéale », est obtenue grâce aux assemblages, c'est-à-dire au mélange d'eaux-de-vie de bouquets différents, d'âges différents, aussi. Pourtant ce dernier ne devra en aucun cas être inférieur à quatre ans, puisque les bouteilles de cette marque sont, pour la plupart, des VSOP. Et là, c'est la loi qui veille.

Cette même loi précise que le cognac, pour qu'il puisse porter cette appellation, doit obligatoirement provenir d'une région délimitée avec précision. Elle dit encore qu'une Fine Champagne

doit être produite au cœur de cette région, c'est-à-dire en Grande et Petite Champagne. Elle exige que le cognac ait vieilli naturellement, dans des fûts de chêne, avant d'être vendu aux consommateurs, elle fixe, enfin, l'appellation auquel il aura droit en vertu de ce temps de vieillissement.

En fait, toutes les étapes qui jalonnent la production du cognac font l'objet des prescriptions très sévères, qui touchent aussi bien les cépages que le moût, la vinification et la distillation, les coupes et l'étiquetage des bouteilles, et encore et encore...

Toutes ces obligations, toutes ces interdictions se traduisent par une garantie contenue dans un seul mot : cognac. La qualité, obtenue grâce au fin nez des dégustateurs et aux exigences particulières de ces derniers est assurée par la « marque ». Car ce sont les responsables de cette dernière qui décident de s'en tenir aux textes légaux, ou d'aller plus loin.

C'est la raison pour laquelle il existe une hiérarchie, en matière de qualité, dans les cognacs... (N)

Pétrole: entrée en vigueur de la hausse du prix du brut

Le prix moyen du baril de brut augmente de 17 pour cent à compter de ce dimanche, ce qui alourdira de 23 milliards de dollars la facture des pays importateurs en 1979, selon des spécialistes du marché pétrolier.

Les treize pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) avaient décidé mardi dernier d'augmenter de neuf pour cent le prix du baril à compter du 1er avril, celui-ci passant de 13,34 à 14,546 dollars. Cependant, expliquent ces experts, la chute de la production iranienne, en partie compensée par l'augmentation de celle des autres pays producteurs, a provoqué sur les marchés internationaux un écart entre le prix officiel et le prix d'achat au comptant. Ce voyant, l'OPEP a autorisé ses membres à imposer une prime en sus du prix officiel, prime variable d'un à quatre dollars d'un pays à l'autre, se stabilisant à une moyenne de 2,30 dollars. En conséquence, l'augmentation réelle du prix du baril atteint en moyenne 17 pour cent par rapport au premier trimestre de cette année. Seule l'Arabie saoudite, redevable d'un tiers de l'ensemble de la production de l'OPEP, a fait savoir, par la voix de son ministre du pétrole,

le cheik Yamani, qu'elle n'adopterait pas cette pratique. Toutefois, cette moyenne ne tient pas compte du prix du brut en provenance du Mexique et des gisements sous-marins de la mer du Nord, qui ne souscrivent pas aux accords de l'OPEP. Leur prix moyen pourrait atteindre 19 dollars le baril. Elle ne tient pas davantage compte des bruts de haute qualité algérien et libyen qui, prime incluse, sont marqués à 18,50 dollars le baril.

Enfin, ces prix prennent pour acquis, du moins à court terme, l'existence d'une rupture des stocks atteignant en moyenne 2,5 millions de barils par jour, consécutive aux événements en Iran. Cet état de choses avait provoqué, début mars, une flambée des prix sur le marché au comptant de Rotterdam, certaines cargaisons atteignant 27 dollars le baril.

Les exportations iraniennes ont en effet repris après une interruption de soixante-dix jours au niveau d'un million deux cent mille barils par jour contre 5,7 millions de barils avant la révolution. Les représentants du nouveau régime à Téhéran se sont engagés auprès de leurs partenaires de l'OPEP à porter cette production à trois millions de barils par jour en avril.

Les négociants en pétrole qui hantent les couloirs de la conférence de l'OPEP en compagnie des journalistes leur ont fait savoir que ces hausses répandaient à leurs prévisions et, qu'en conséquence, le marché ne risquait pas d'être plus perturbé qu'il ne l'est. Ils ajoutaient toutefois qu'il était difficile de prévoir l'évolution de la tendance à long terme, celle-ci dépendant d'une part de la capacité de l'Iran à augmenter sa production, de l'autre, de l'engagement pris par les pays consommateurs, réunis au sein de l'Agence internationale de l'énergie, à réduire leur consommation quotidienne de deux millions de barils.

Le supplément de 23 milliards de dollars sur la facture des pays importateurs devrait se ventiler ainsi : sept milliards de dollars pour la CEE, quatre milliards pour le Japon et huit milliards pour les Etats-Unis en sus, pour ces derniers, d'un déficit de la balance commerciale estimé à 23 milliards pour l'année en cours.

15 000 francs pour la Fondation DIALOGUE

La Fondation Laurens attribue chaque année un don destiné à soutenir l'éducation de la jeunesse ou la formation des cadres dans notre pays. Elle a récemment désigné son bénéficiaire 1978. Il s'agit de la Fondation DIALOGUE et plus particulièrement de son nouveau secrétariat romand créé en 1978 à Lutry.

Soutenue par tous les partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale, ainsi que par de nombreuses organisations économiques, civiques et culturelles, la Fondation DIALOGUE a été créée en 1973 et s'efforce depuis lors d'améliorer la formation politique

de la jeunesse suisse. Cet effort s'appuie sur l'édition d'une revue trimestrielle d'information politique « DIALOGUE » (tirage à 250.000 exemplaires) dont le premier numéro en français « DIALOGUE » est sorti récemment. L'effort se prolonge par la mise sur pied d'un vaste programme d'actions qui prévoit des journées d'information, des enquêtes, des concours (à l'image de « La science appelle les jeunes »), et des débats.

A la demande de nombreuses personnalités, la Fondation DIALOGUE a mis en place, en juillet 1978, un secrétariat romand indépendant et une rédaction autonome à Lutry. Soutenu par un comité de parrainage et par différents dons, le secrétariat a pu réaliser ses premiers objectifs mais il est contraint de faire appel à des contributions privées, les fonds provenant des collectivités publiques (Confédération et cantons) ne suffisant pas à financer toutes les activités prévues.

Le don de la Fondation Laurens permettra de réaliser, en septembre prochain, l'édition projetée d'un numéro consacré à l'orientation professionnelle en Suisse romande.

Le Conseil de la Fondation Laurens, qui vient ainsi d'attribuer pour la treizième fois son subside annuel, est convaincu d'avoir une fois de plus fait œuvre utile pour la jeunesse, conformément aux buts assignés à la Fondation lors de sa création en 1965, à l'occasion du 50e anniversaire de Ed. Laurens S.A.

Une annonce dans « L'Impartial » fait souvent l'affaire !

Assemblée générale de la Société de Banque Suisse (SBS)

Lors de sa 107e assemblée générale ordinaire qui s'est tenue mardi à Bâle, la Société de Banque Suisse (SBS) a approuvé le rapport et les comptes de l'exercice 1978 et donné décharge aux organes d'administration et de direction. Le dividende par action au porteur ou nominative ou par bon de participation de 100 francs nominal a été fixé à 10 francs bruts. De plus, 10 millions de francs ont été attribués au fonds de réserve, 35 millions de francs à la réserve spéciale et 2,5 millions de francs aux institutions de prévoyance en faveur du personnel.

MM. A. Walter Gemuseus, Carlos Grosjean, Fritz Halm, Giuseppe C. Kaiser, André de Meuron et Paul Torche ont en outre été confirmés dans leur fonction de membres du Conseil d'administration pour un nouveau mandat

de trois ans. M. Emile Meyer, administrateur-délégué de « La Suisse », société d'assurances sur la vie, Lausanne, a été élu nouveau membre du Conseil d'administration. Les membres de l'Office de contrôle ont également été confirmés dans leur fonction pour une nouvelle période de trois ans. Il s'agit de MM. Claude Lasserre, Robert Bauer, Pius Binkert, Raymond Demierre, Kurt Fullemann, Marc Giovanola, Ernest Hauser et Kurt Rutz, tandis que M. Hans Muller, président du Conseil d'administration de Grapha, fabriquant de machines Hans Muller S.A. Zofingue, a été élu nouveau membre de cet office.

Sept cent septante actionnaires représentant 10.095.391 actions ont assisté à cette assemblée générale.

Rendement moyen brut à l'échéance des emprunts de débiteurs suisses

(Ensemble des titres cotés aux bourses de Bâle, Genève, Lausanne et Zurich)

| | 16.3 | 23.3 | 30.3 |
|--------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Confédération | 3.04 | 3.14 | 3.12 |
| Cantons | 3.78 | 3.86 | 3.89 |
| Communes | 3.97 | 4.03 | 4.05 |
| Transports | 4.49 | 4.62 | 4.64 |
| Banques | 3.85 | 3.93 | 3.94 |
| Stés financières | 4.72 | 4.77 | 4.82 |
| Forces motrices | 4.22 | 4.30 | 4.32 |
| Industries | 4.76 | 4.83 | 4.87 |
| Rendement général | 3.87 | 3.95 | 3.96 |

Communiqué par la Société de Banque Suisse

BULLETIN DE BOURSE

Cours communiqués par : SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

| A = Cours du 2 avril | | B = Cours du 3 avril | |
|----------------------|---------------|----------------------|--------------|
| NEUCHÂTEL | A B | ZÜRICH | A B |
| Cr. Fonc. Neu. | 830 d 840 | B.P.S. | 1955ex 1945 |
| La Neuchâtel. | 500 500 d | Landis B | 1070 1070 |
| Cortaillod | 1875 1850 | Electrowatt | 2015 1975 |
| Dubied | 100 d 110 d | Holderbk port. | 563 556 |
| | | Holderbk nom. | 520 515 |
| LAUSANNE | | Interfood «A» | 800 d 810 d |
| Bque Cant. Vd. | 1495 1485 | Interfood «B» | 4300 4350 |
| Cdt Fonc. Vd. | 1225 1220 | Juvena hold. | 64 64 |
| Cossonay | 1575 1550 d | Motor Colomb. | 775 775 |
| Chaux & Cim. | 510e 525 | Oerlikon-Bühr. | 2505 2500 |
| Innovation | 440 435 | Oerlik.-B. nom. | 665 662 |
| La Suisse | 4525 d 4525 d | Réassurances | 3140 3140 |
| | | Winterth. port. | 2370 2350 |
| GENÈVE | | Winterth. nom. | 1630 1620 |
| Grand Passage | 442 d 445 a | Zurich accid. | 9750 9700 |
| Financ. Presse | 256 256 | Aar et Tessin | 1180 1175 |
| Physique port. | 300 a 300 a | Brown Bov. «A» | 1855 1855 |
| Fin. Parisbas | 85.25 84.50a | Sulzer nom. | 574 576 |
| Montedison | —40 —40a | Sulzer b. part. | 2720 2710 |
| Olivetti priv. | 2.30d 2.20 | Schindler port. | 1760 1790 |
| Zyma | 850 830 d | Schindler nom. | 330 330 d |
| | | Landis & Gyr | 107.50 108.— |
| | | Globus port. | 2380 d 2425 |
| | | Nestlé port. | 3585 3595 |
| | | Nestlé nom. | 2395 2395 |
| | | Alusuisse port. | 1445 1445 |
| | | Alusuisse nom. | 574 576 |
| | | Sulzer nom. | 2720 2710 |
| | | Sulzer b. part. | 359 353 |
| | | Schindler port. | 1760 1790 |
| | | Schindler nom. | 330 330 d |
| | | Landis & Gyr | 107.50 108.— |
| | | Globus port. | 2380 d 2425 |
| | | Nestlé port. | 3585 3595 |
| | | Nestlé nom. | 2395 2395 |
| | | Alusuisse port. | 1445 1445 |
| | | Alusuisse nom. | 574 576 |
| | | Sulzer nom. | 2720 2710 |
| | | Sulzer b. part. | 359 353 |
| | | Schindler port. | 1760 1790 |
| | | Schindler nom. | 330 330 d |

| BALE | A | B |
|-----------------------------|---------------|---|
| Girard-Perreg. | 475 d 475 d | |
| Portland | 2805 2810 | |
| Sandoz port. | 4300 4275 d | |
| Sandoz nom. | 1995 1985 | |
| Sandoz b. p. | 530 527 | |
| Bque C. Coop. | 1020 1010 | |
| (Actions étrangères) | | |
| Alcan | 60.50 60.50 | |
| A.T.T. | 103.— 104.— | |
| Burroughs | 119.50 119.— | |
| Canad. Pac. | 39.50 40.25 | |
| Chrysler | 17.25 17.50 | |
| Colgate Palm. | 28.25 28.50 | |
| Contr. Data | 56.50d 57.50 | |
| Dow Chemical | 47.25 47.— | |
| Du Pont | 239.— 238.50 | |
| Eastman Kodak | 108.— 109.50 | |
| Exxon | 88.50 89.— | |
| Ford | 74.25 74.— | |
| Gen. Electric | 80.75 80.— | |
| Gen. Motors | 96.50 96.75 | |
| Goodyear | 27.75 28.— | |
| I.B.M. | 534.— 536.— | |
| Inco B | 34.25 33.75 | |
| Intern. Paper | 78.— 77.25d | |
| Int. Tel. & Tel. | 48.25 48.50 | |
| Kennecott | 40.75 40.75 | |
| Litton | 40.—d 39.75 | |
| Halliburton | 115.— 116.— | |
| Mobil Oil | 125.50 126.50 | |
| Nat. Cash Reg. | 118.— 117.50 | |
| Nat. Distillers | 37.—d 37.25 | |
| Union Carbide | 66.—d 65.25 | |
| U.S. Steel | 41.— 40.50 | |
| NEW YORK | | |
| Ind. Dow Jones | | |
| Industries | 855,25 868,33 | |
| Transports | 225,36 230,18 | |
| Services public | 103,32 104,13 | |
| Vol. (milliers) | 28,990 33,610 | |

| Cours indicatifs | |
|---|--------------|
| Billets de banque étrangers | |
| Dollars USA | 1.62 1.77 |
| Livres sterling | 3.35 3.70 |
| Marks allem. | 89.25 92.25 |
| Francs français | 38.— 41.— |
| Francs belges | 5.45 5.85 |
| Lires italiennes | —183/4—213/4 |
| Florins holland. | 82.75 85.75 |
| Schillings austr. | 12.20 12.60 |
| Pesetas | 2.30 2.65 |
| Ces cours s'entendent pour de petits montants fixés par la convention locale. | |
| Prix de l'or | |
| Lingot (kg. fin) 13070-13250- | |
| Vreneli | 108.— 115.— |
| Napoléon | 108.— 116.— |
| Souverain | 122.— 132.— |
| Double Eagle | 525.— 555.— |

| Communiqués par la BCN | |
|------------------------|---------------|
| VALCA | 68.50 70.50 |
| IFCA | 1625.— 1650.— |
| IFCA 73 | 90.— 93.— |

| FONDS DE PLACEMENT COMMUNIQUÉS PAR L'UNION DE BANQUES SUISSES | | |
|---|----------------|--------------|
| Fonds cotés en bourse | Prix payé | |
| | A | B |
| AMCA | 19.75 | 19.75 |
| BOND-INVEST | 58.50 | 59.25 |
| CONVERT-INVEST | 65.— | 64.50 |
| EURIT | 115.— | 115.50 |
| FONSA | 99.75 | 99.50 |
| GLOBINVEST | 52.25 | 52.— |
| HELVETINVEST | 105.— | 105.50 |
| PACIFIC-INVEST | 69.— | 69.— |
| SAFIT | 138.— | 138.— |
| SIMA | 200.50 | 198.50 |
| Fonds cotés hors-bourse | Demande | Offre |
| CANAC | 67.50 | 68.50 |
| ESPA | 98.50 | — |
| FRANCIT | 75.50 | 76.50 |
| GERMAC | 86.— | 87.— |
| ITAC | 59.— | 60.— |
| ROMETAC | 254.50 | 257.50 |

| Communiqués par la BCN | |
|------------------------|---------------|
| VALCA | 68.50 70.50 |
| IFCA | 1625.— 1650.— |
| IFCA 73 | 90.— 93.— |

| FONDS SBS | |
|-----------------|---------------|
| UNIV. BOND SEL. | 67.50 64.50 |
| UNIV. FUND | 71.54 69.41 |
| SWISSVALOR | 244.75 234.75 |
| JAPAN PORTFOLIO | 390.75 370.— |

| FONDS SBS | |
|-----------------|---------------|
| UNIV. BOND SEL. | 67.50 64.50 |
| UNIV. FUND | 71.54 69.41 |
| SWISSVALOR | 244.75 234.75 |
| JAPAN PORTFOLIO | 390.75 370.— |

| Fonds de la Banque Populaire Suisse | |
|-------------------------------------|---------------|
| Automation | 58,0 59,0 |
| Eurac. | 247,0 249,0 |
| Intermobil | 61,5 62,5 |
| Pharma | 107,0 108,0 |
| Siat | 1570,0 — |
| Siat 63 | 1195,0 1205,0 |
| Poly-Bond | 65,5 66,5 |

| INDICE BOURSIER SBS | |
|---------------------|-----------------|
| Industrie | 2 avril 3 avril |
| Finance et ass. | 316,4 316,0 |
| Indice général | 364,4 361,7 |
| | 334,7 333,4 |

PLACE DU GAZ jusqu'au 16 avril (La place a été mise au propre)

Tous les jours

★ SENSATION ÉMOTION **Lunapark** VITESSE ★ CONFORT ★
les dernières nouveautés de l'An 2000

Pour amateur, à vendre
FIAT 850 SPIDER
 Bon état mécanique, Fr. 800.—
 Téléphoner aux heures des repas ou après
 20 heures au (039) 23 56 78.

À VENDRE
 Belle occasion à saisir
DS 21 Pallas
 année 1970, expertisée, équipée de 4 pneus
 neufs, attelage caravane + 5 pneus à
 neige, montés sur jantes. Prix intéres-
 sant. Tél. (039) 26 09 77.

A vendre, urgent
CARAVANE
 splendide occasion, « Astral 430 », trac-
 table, Fr. 3500.—
 Tél. (039) 22 21 60, soir 22 27 81.

A vendre au caravaning de Gletterens
belle parcelle
 de 158 m2, avec ou sans caravane.
 Tél. (039) 23 84 83.

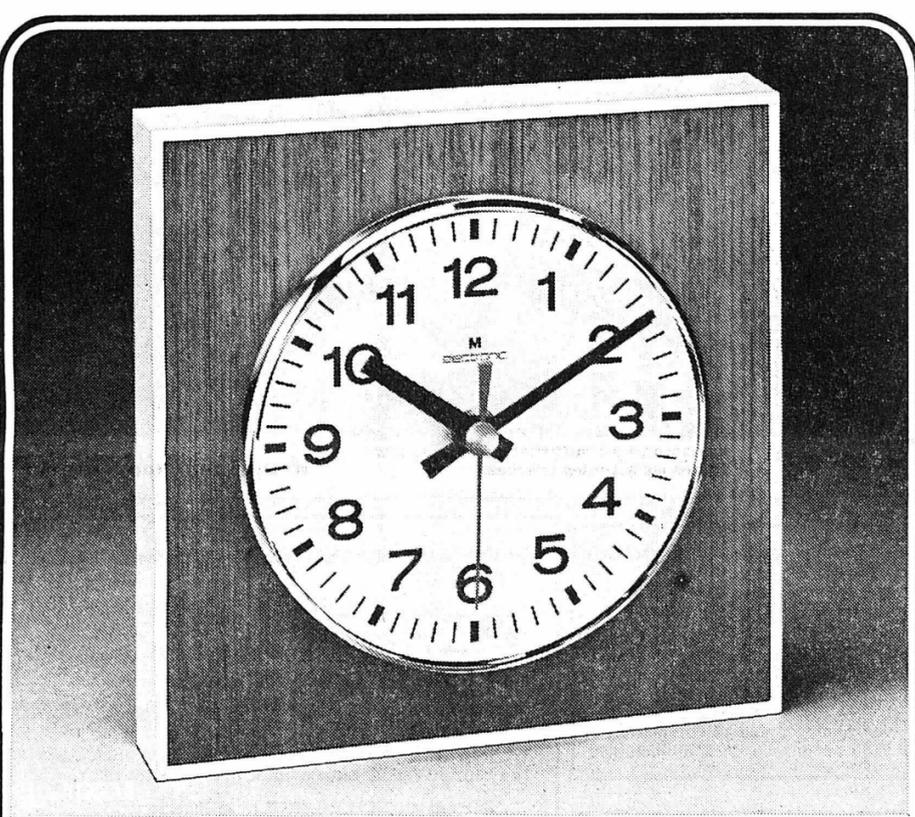
Couple cherche, pour été 1979, un
APPARTEMENT DE 3 PIÈCES
 tout confort, dernier étage. Centre ville
 ou quartier est.
 Ecrire sous chiffre BM 7053 au bureau
 de L'Impartial.

BOULANGERIE - PÂTISSERIE - TEA-ROOM
 Georges WENGER
 2725 LE NOIRMONT
 cherche
jeune fille
 pour vente au magasin ou service du Tea-Room.
 Entrée: Tout de suite ou date à convenir.
 Téléphone (039) 53 12 31.

VENTE LOT DE MONTRES
 L'office des faillites de Neuchâtel offre à vendre de gré à gré
 et en bloc, un lot de montres dépendant de la faillite de
 Froidevaux S. A. à Neuchâtel (art. 269 LP), à savoir :
2113 montres de dames et d'hommes
 La liste détaillée et les montres peuvent être vues à l'office
 des faillites de Neuchâtel, Beaux-Arts 13, à qui les offres
 écrites devront parvenir jusqu'au 25 avril 1979.
 En cas d'offres de même importance, l'office des faillites pro-
 cédera à une vente aux enchères privée entre les intéressés.
 Office des faillites
 Neuchâtel

Votre partenaire
 en matière de mode
FEMINA
 MODES
 3. rue des Épancheurs à Neuchâtel

Annonces Suisses SA
 transmettent
 vos annonces
 à tous
 les journaux
 au tarif officiel
**Appartements
 à louer**
À LOUER, pour le
 1er août 1979,
 appartement de 4 1/2
 pièces, confort, bal-
 con, Coditel. Loyer:
 Fr. 411.— charges
 comprises. Tél. (039)
 23 84 83.

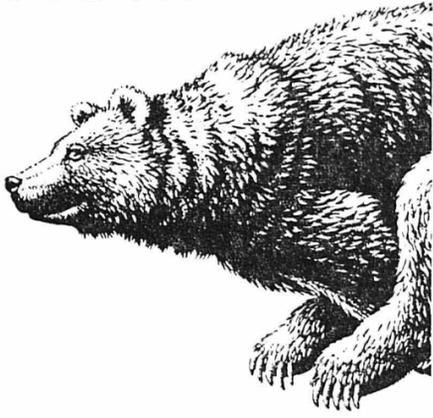


Pour les Fêtes de Pâques
Marending SA
 Grenier 12
 Gentianes 40
 Charles-Naine 1
 Le Locle
 France 19
 vous offre
**un grand choix d'articles
 de fabrication maison**

Ménagères, voici l'heure!
 (Particulièrement avantageuse)
**Horloge de cuisine
 M-electronic**
 Boîtier synthétique blanc, cadran orange ou couleur teck avec centre
 blanc et trotteuse. Mouvement électronique à pile.
25.— (sans pile)
1 an de garantie.
MIGROS
Prix. Qualité. Choix.
 En vente dans les Marchés Migros et également à Tramelan

Pneus d'été
 nous sommes aussi des spécialistes
**Prix nets
 exceptionnels**
 montage gratuit — toutes dimensions
**Michelin - Firestone - Continental - Dunlop
 Pirelli - Maloja - Good-Year - Uniroyal**
 Peau de mouton dès **69.—**
 Radio dès **115.—**
 Radio-lecteur dès **298.—**
 Magasin pièces détachées à La Chaux-de-Fonds
 Ouvert le samedi matin de 7 h. 30 à 12 h.
GARAGE DES 3 ROIS SA
 La Chaux-de-Fonds
 Tél. (039) 26 81 81
 Le Locle
 Tél. (039) 31 24 31
 Neuchâtel
 Tél. (038) 25 83 01

La Générale de Berne...

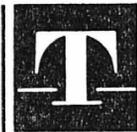


Pour toutes vos assurances



von gunten
maître opticien
diplômé fédéral
Av. L.-Robert 23
Tél. (039) 22 38 03

On cherche
SOMMELIÈRE
pour entrée tout de suite.
Salaire élevé.
Tél. (039) 23 40 74.



TISSOT

Le Locle

Nous cherchons à engager, dans le cadre de notre bureau technique habillage, un

constructeur dessinateur-de boîtes

Notre futur collaborateur se verra confier des travaux de construction d'habillement de montres et, occasionnellement, des dessins d'outillages pour le contrôle des boîtes. Ce poste exige une formation approfondie dans le domaine de la boîte de montres ainsi que dans celui du dessin technique.

Nos conditions d'engagement sont celles d'une grande entreprise.

Prenez contact ou écrivez à la Direction du personnel de la Fabrique d'Horlogerie
Chs Tissot & Fils SA 2400 Le Locle Tél. 039 34 11 31



Membre de la Société Suisse pour l'Industrie Horlogère SA

CUISINIÈRES

électriques, 4 plaques, four auto-nettoyant, gril et tournebroche, éclairage du four, couvercle et tiroir.

698.-

Nous vous conseillons volontiers.

TOULEFER SA
Place Hôtel-de-Ville

PERDU

en ville, somme d'argent.

Forte récompense.

Ecrire sous chiffre AD 7081 au bureau de L'Impartial.

A vendre

Peugeot 504

injection, automatique, 62.000 km, parfait état, expertisée.
Tél. (039) 31 13 69.

Jeune

pompe

demandé tout de suite.

Se présenter ou téléphoner au Garage du Puits, rue du Puits 12, tél. (039) 22 17 81.

Cartes de visite

Imp. Courvoisier SA

Bureau de La Chaux-de-Fonds engage tout de suite, éventuellement à temps partiel,

secrétaire qualifiée

qui possède, si possible, de très bonnes connaissances d'allemand et d'anglais. Place stable et travail varié en petite équipe.

Faire offre détaillée avec photographie et curriculum vitae sous chiffre NT 7155 au bureau de L'Impartial.

Fabrique des branches annexes de moyenne importance cherche

PERSONNEL évt COUPLE

pour travaux intéressants et variés en atelier. Mise au courant facile. Entrée immédiate ou à convenir.

Egalement **CONCIERGERIE** avec logement tout confort à disposition.

Faire offres sous chiffre PU 7153 au bureau de L'Impartial.

Bungalows pour vacances au Tessin

Maisonnettes et appartements pour vacances à Caslano, au lac de Lugano. Dès Fr. 10.- par personne. Libre jusqu'au 14 juil. et depuis le 28 juil. S'adresser: Beltramini M.D., via Ciseri 6, 6900 Lugano.



Prêts personnels pour tous et pour tous motifs

C'est si simple chez Procrédit. Vous recevez l'argent dans le minimum de temps et avec le maximum de discrétion.

Vous êtes aussi assuré en cas de décès. Vos héritiers ne seront pas importunés; notre assurance paiera.

Prêts de Fr. 1.000.- à Fr. 30.000.-, sans caution. Votre signature suffit.

1.115.000 prêts versés à ce jour

Une seule adresse:

Banque Procrédit

2301 La Chaux-de-Fonds, Avenue L.-Robert 23, Tél. 039 - 231612

Je désire Fr.
Nom Prénom
Rue No.
NP Lieu

L'écrivain alsacien André Monnier

l'auteur de "LE REFUGE AUX PERDUS"

sera présent à la Librairie

Reymond

33. avenue Léopold-Robert à La Chaux-de-Fonds
le vendredi 6 avril, dès 15 h.

où il dédicacera son roman

LA GARDIENNE

qui paraît dans la collection «Mon Village»

L'auteur dépeint avec un réel bonheur la vie captivante de l'une des rares gardes-chasse à régner sur toute une région en bordure de la frontière franco-suisse.

Un volume relié, 264 pages Fr. 15.-

Si vous ne pouvez vous rendre à notre librairie ce jour-là, réservez votre volume par téléphone au (039) 23 82 82, et nous vous le ferons parvenir dédicacé par l'auteur.

SENSASS!!

Désormais, tous les

TV COULEUR KENWOOD

sont offerts avec une

GARANTIE TOTALE DE 4 ANS

comprenant:

- * pièces et main d'œuvre
- * tube-image
- * frais de déplacements

CT 450/56 Pal Secam tous programmes Fr. 2795.-, paiement comptant ou contrats de 6/12/24/36/48 mois.
Service assuré dans toute la Suisse par des concessionnaires agréés KENWOOD.

Concessionnaires KENWOOD

| | |
|--|---|
| Radio-TV Pierre Crivelli 20, rue F. Courvoisier 2300 La Chaux-de-Fonds Tél. 039/22 53 40 | Junod Jean-Daniel 8, rue Neuve 2613 Villeret Tél. 039/41 37 33 |
| Pierrot Menager 90, rue de la Serre 2300 La Chaux-de-Fonds Tél. 039/23 00 55 | Vermot Pierre 141, rue du Progrès 2300 La Chaux-de-Fonds Tél. 039/23 62 59 |

Le monde sportif • Le monde sportif • Le monde sportif • Le monde sportif

Aujourd'hui, Gand-Wevelgem en prélude de Paris - Roubaix

L'équipe de Raas la plus forte, mais...

Après le Tour des Flandres disputé dimanche dernier, les coureurs cyclistes vont se retrouver ce jour près de la Citadelle de Gand pour participer à la « classique » Gand - Wevelgem, qui servira de prélude à Paris - Roubaix de dimanche prochain. Le Hollandais Jan Raas, brillant vainqueur du Tour des Flandres, sera évidemment au départ. Son équipe est, à l'heure actuelle, l'une des plus puissantes formations que l'on puisse trouver dans le cyclisme professionnel. Si Raas ne peut rééditer son exploit, il pourra être suppléé par l'un de ses coéquipiers Guerrie Knetemann, champion du monde en titre, Henk Lubberding ou Piet Van Katwijk.

REVANCHE DES BELGES ?

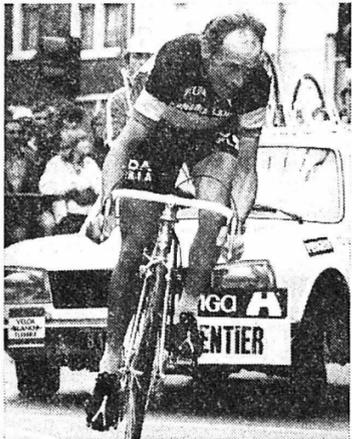
Ils seront 127 au départ (contre 39 Français, 30 Hollandais et 25 Italiens) avec le désir de se racheter. Tous peuvent prétendre à la victoire, mais plusieurs d'entre eux sont capables de l'emporter. Et l'on pense évidemment en premier lieu à Roger de Vlaeminck, récent vainqueur de Milan-San Remo et 12e dimanche, à 1'30" de Raas. Ferdi Van den Haute, le vainqueur l'an dernier, est de taille à réaliser la passe de

deux, aidé en cela par des équipiers, dont Herman Van Springel. Il y aura également Daniel Willems, grande révélation de l'année, ainsi que Walter Godefroot, Fons de Wolf, Marc de Meyer, Walter Planckaert, Eddy Schepers et toute la meute des coureurs flamands, sans oublier Michel Pollentier, qui renouera avec la compétition et dont on ne peut situer actuellement la condition.

LES OUTSIDERS

Plusieurs coureurs étrangers pourraient venir jouer les trouble-fête. L'Italien Francesco Moser par exemple, très en vue dimanche dernier, de même que les Hollandais Joop Zoetemelk et Hennie Kuiper ainsi que le Français Guy Sibille. Bernard Hinault sera également au départ et retrouvera ainsi les routes de son premier grand succès après un dimanche de repos.

Gand-Wevelgem sera donc un très sérieux test avant Paris-Roubaix. L'an dernier, les meilleurs de la classique flamande s'étaient retrouvés aux pre-



Un outsider, Pollentier. (ASL)

Hockey sur glace

Candidature d'Arosa

Le 10 avril, le comité central de la Ligue suisse de hockey sur glace recevra officiellement la candidature d'Arosa pour l'organisation du tournoi B du championnat du monde de 1981.

La Ligue internationale de hockey sur glace devrait accueillir favorablement la demande de la station grisonne. Le directeur de la station, M. H. Zund, annonce que la capacité de la patinoire serait portée à 7000 places, avec l'installation d'une tribune supplémentaire.

Ljubljana et Sapporo ont également fait acte de candidature.

Natation: 3 records suisses battus à Genève

Les nageurs de Genève-Natation, après leur ample moisson de médailles aux championnats suisses d'hiver de Winterthur, se sont remis à l'eau hier soir à la piscine des Vernets, où ils ont établi trois nouveaux records suisses en relais. Ces performances confirment les difficultés rencontrées à Winterthur avec les conditions du bassin et elles sont réjouissantes à moins de quinze jours du tournoi des cinq nations qui aura lieu à Pâques à Montreux. On notera à ce sujet que François David a nagé le premier parcours du 4 fois 100 mètres en 54"7, ce qui représente six dixièmes de mieux que son temps de la finale du championnat suisse. Voici les records battus par les Genevois:

5 fois 50 m. libre: 2'05"2 par Genève-Natation avec Dano Halsall, François David, Thierry Jacot, Tony Reynard, Bernard Riondel. Ancien record: 2'07"89 par Old Boys Bâle depuis 1972.

4 fois 100 m. libre: 3'41"4 par Genève-Natation avec François David, Dano Halsall, Tony Reynard, Thierry Jacot. Ancien record: 3'43"01 par Genève-Natation depuis 1977.

Divers

Les gains du Sport-Toto

38 gagnants à 13 pts, Fr. 2387,30
896 gagnants à 12 pts, Fr. 57,90
7.800 gagnants à 11 pts, Fr. 6,65
36.624 gagnants à 10 pts, Fr. 1,40

mières places au vélodrome de Roubaix, ce qui est assez significatif.

Battaglin leader

DU TOUR DU PAYS BASQUE

L'Italien Giovanni Battaglin a pris la tête du classement général du Tour du Pays basque, en remportant la deuxième étape, course sur 180 kilomètres, entre Echarrri Aranaz et Azpeitia. Il a battu au sprint l'Espagnol Javier Elorriaga. Le peloton, dont le sprint a été gagné par l'Espagnol Miguel Maria Lasa, a terminé à 1'10. — Résultats:

DEUXIEME ETAPE: 1. Giovanni Battaglin (It) 5 h. 04'00; 2. Javier Elorriaga (Esp) à 1"; 3. Miguel Maria Lasa (Esp) à 1'10; 4. Dominique Sanders (Fr); 5. Giovanni Mantovani (It); 6. Sebastian Pozo (Esp) même temps.

CLASSEMENT GENERAL: 1. Battaglin (It) 10 h. 15'17; 2. Elorriaga (Esp) à 1"; 3. Lasa (Esp) à 1'10; 4. Mantovani (It); 5. Sanders (Fr); 6. Jose Mayo (Esp), même temps.

Sélection suisse

pour le Tour du Vaucluse

Après le Tour de Corse et Paris - Nice, les amateurs suisses pourront à nouveau participer à une course open. Il s'agit du Tour du Vaucluse, qui se disputera du 12 au 16 avril. Le champion suisse Urban Fuchs sera le leader d'une formation qui comprendra Urs Berger, Peter Egloff, Bernard Gavillet, Siegfried Hekimi et Georges Luthy. Ces coureurs seront dirigés par Robert Ochsner, ancien entraîneur national des juniors.

Tennis: classement provisoire du Grand Prix

John McEnroe, en remportant son deuxième tournoi en deux semaines (La Nouvelle Orléans et Milan), a nettement amélioré sa position au Grand Prix 1979. Sa victoire à Milan sur John Alexander a valu à l'Américain 175 points supplémentaires. D'autre part, à Stuttgart, Wojtek Fibak a créé une certaine surprise en battant Guillermo Vilas, tandis qu'à Dayton, Butch Walts a triomphé de Marty Riessen. — Classement:

1. Jimmy Connors (EU) 802 points; 2. Roscoe Tanner (EU) 782; 3. Arthur Ashe (EU) 554; 4. John McEnroe (EU) 515; 5. Brian Gottfried (EU) 466; 6. Vitas Gerulaitis (EU) 420; 7. Guillermo Vilas (Arg) 331; 8. Wojtek Fibak (Pol) 314; 9. Bjorn Borg (Suède) 285; 10. Harold Solomon (EU) 257.

DOUBLE: 1. Tom Okker (Ho) 172 points; 2. Stan Smith (EU) 155; 3. John McEnroe (EU) 148; 4. Wojtek Fibak (Pol) 148; 5. Peter Flemming (EU) 113.

Les Suissesses à Nice

Seule la championne nationale Petra Delhees, parmi les engagées helvétiques, a été admise dans le tableau principal du tournoi international féminin de Nice. Ses camarades ont dû

passer par les qualifications où elles ont toutes échoué. Toutefois, Monica Simmen n'a été éliminée qu'au quatrième tour, s'inclinant devant la Hollandaise Nesker.

Au premier tour, Petra Delhees a battu l'Américaine Jean Nachand en deux sets, 7-5, 6-3.

Gunthardt battu par McEnroe

En seizième de finale du tournoi du Grand Prix de Rotterdam, le Suisse Heinz Gunthardt a dû se contenter de limiter les dégâts face au grand favori, l'Américain John McEnroe, lequel s'est imposé par 6-2, 6-1.

Championnat de l'Association cantonale neuchâteloise de football Mauvaise affaire pour Saint-Blaise en deuxième ligue

Quatre rencontres se sont disputées, dans de satisfaisantes conditions, en championnat de deuxième ligue. Cette nouvelle journée a été particulièrement favorable à Saint-Imier (net succès devant Floria) et à Audax qui s'est imposé à Serrières (!), tandis que Saint-Blaise était sévèrement battu à Hauterive. Si la situation de Saint-Imier est favorable aux Erguéliens, ceux-ci sont encore menacés par les équipes précitées, les écarts étant encore trop faibles pour être décisifs. Mais n'oublions pas dans ce groupe de prétendants au titre, Superga qui, par son ou ses matchs de retard, fait toujours partie du peloton de tête.

CLASSEMENT

| | J | G | N | P | Buts | Pt |
|-----------------|----|---|---|----|-------|----|
| 1. Saint-Imier | 16 | 8 | 5 | 3 | 32-22 | 21 |
| 2. Audax | 17 | 7 | 6 | 4 | 28-21 | 20 |
| 3. Saint-Blaise | 16 | 6 | 7 | 3 | 23-17 | 19 |
| 4. Hauterive | 16 | 7 | 5 | 4 | 28-22 | 19 |
| 5. Marin | 17 | 6 | 7 | 4 | 29-25 | 19 |
| 6. Superga | 15 | 6 | 6 | 3 | 23-20 | 18 |
| 7. Les Geneveys | 16 | 7 | 4 | 5 | 23-26 | 18 |
| 8. Bôle | 15 | 5 | 5 | 5 | 26-23 | 15 |
| 9. Le Locle II | 16 | 5 | 5 | 6 | 23-24 | 15 |
| 10. Béroche | 14 | 3 | 5 | 6 | 17-24 | 11 |
| 11. Floria | 16 | 2 | 5 | 9 | 17-26 | 9 |
| 12. Serrières | 16 | 1 | 4 | 11 | 18-37 | 6 |

TROISIEME LIGUE

Timide reprise

Dans cette catégorie de jeu, les renvois ont été très nombreux et neuf matchs seulement ont été joués. Dans le groupe I, surprise avec le nul concédé par le leader Corcelles au cours du derby qui l'opposait à Comète de Peseux. Un résultat qui fait l'affaire des Chaux-de-Fonniers du Parc et d'Etoile qui, au repos, se rapprochent du leader, ceci d'autant plus que Fontainemelon s'est incliné au Landeron. Dans le second groupe, les favoris se sont généralement imposés, si ce n'est Colombier qui a été battu, chez lui, par Deportivo. Dans ce groupe toutefois, la position du leader Cortaillod est bien assise avec cinq points

En vue de

Tchécoslovaquie - France

A 24 heures de la rencontre, Michel Hidalgo a annoncé que le Nantais Maxime Bossis, malgré une fracture de l'auriculaire de la main gauche, tiendrait sa place contre la Tchécoslovaquie, à Bratislava, en match du championnat d'Europe des nations. Voici la composition définitive de l'équipe française: Dropsy; Domenech, Specht, Lopez, Bossis; Larios, Petit, Platini; Emon, Berdoll et Amisse.

A Prostejov, en match représentatif, les Espoirs de la Tchécoslovaquie ont battu ceux de France, 1-0.

d'avance sur son plus proche rival, Colombier. Classements:

GRUPE 1

| | J | G | N | P | Buts | Pt |
|------------------|----|---|---|----|-------|----|
| 1. Corcelles | 14 | 8 | 4 | 2 | 34-16 | 20 |
| 2. Le Parc | 14 | 8 | 2 | 4 | 27-21 | 18 |
| 3. Etoile | 13 | 8 | 1 | 4 | 44-27 | 17 |
| 4. Fontaines | 14 | 7 | 3 | 4 | 25-22 | 17 |
| 5. NE Xamax II | 14 | 5 | 5 | 4 | 26-27 | 15 |
| 6. Lignières | 14 | 6 | 2 | 6 | 40-24 | 14 |
| 7. Cornaux | 15 | 5 | 4 | 6 | 20-29 | 14 |
| 8. Centre Port. | 14 | 5 | 3 | 6 | 22-26 | 13 |
| 9. Comète | 14 | 4 | 4 | 6 | 26-30 | 12 |
| 10. Le Landeron | 15 | 4 | 3 | 8 | 22-40 | 11 |
| 11. Floria II | 13 | 5 | 1 | 7 | 18-22 | 11 |
| 12. St-Blaise II | 14 | 2 | 2 | 10 | 9-29 | 6 |

GRUPE 2

| | J | G | N | P | Buts | Pt |
|-----------------|----|----|---|---|-------|----|
| 1. Cortaillod | 14 | 12 | 0 | 2 | 37-9 | 24 |
| 2. Colombier | 14 | 8 | 1 | 4 | 39-24 | 19 |
| 3. Fleurier | 15 | 8 | 2 | 5 | 27-18 | 18 |
| 4. Deportivo | 15 | 8 | 2 | 5 | 25-20 | 18 |
| 5. Châtelard | 14 | 7 | 2 | 5 | 26-19 | 16 |
| 6. Travers | 14 | 6 | 3 | 5 | 24-26 | 15 |
| 7. La Sagne | 15 | 5 | 3 | 7 | 33-31 | 13 |
| 8. Auvernier | 13 | 5 | 2 | 6 | 20-22 | 12 |
| 9. Marin II | 14 | 4 | 4 | 6 | 17-26 | 12 |
| 10. Les Ponts | 14 | 4 | 1 | 9 | 15-32 | 9 |
| 11. Couvet | 14 | 2 | 4 | 8 | 20-33 | 8 |
| 12. Les Brenets | 14 | 1 | 4 | 9 | 18-31 | 6 |

Tournoi des écoliers

En obtenant un match nul (0-0) face à la Hollande dans le tournoi des huit nations pour écoliers nés en 1963 ou avant, la formation suisse s'est qualifiée pour la finale des 3e et 4e places où elle affrontera, en Angleterre, l'Allemagne de l'Ouest. Résultats de la 3e journée:

Groupe 1: Suisse - Hollande 0-0. Angleterre - Pays de Galles 1-2. — Classement: 1. Pays de Galles 4 pts; 2. Suisse 3; 3. Hollande 3; 4. Angleterre 2 pts.

Groupe 2: RFA-Ecosse 3-2, Irlande-Irlande du Nord 0-4. Classement: 1. Irlande du Nord 6 pts. 2. RFA 4. 3. Ecosse 2. 4. Irlande 0.

Voir autres informations sportives en page 26

Football: un arbitre jurassien promu en ligue B

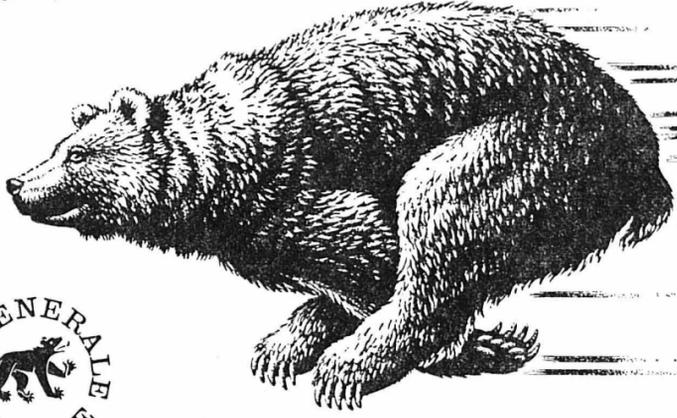
Les arbitres jurassiens de football réussissant leur qualification en ligue nationale ne sont pas légion. Après les Tschopp, Surdez, Voisard ou autre Racine qui ont porté bien haut les couleurs jurassiennes en arbitrant des matchs importants sur le plan national et international, il ne restait plus aujourd'hui en ligue nationale que M. Daniel Luthi de Porrentruy. Or, nous apprenons qu'un nouvel arbitre jurassien a été prévu pour la ligue B en la personne de M. Roland Chapuis de Courtételle qui vient d'avoir bien dirigé la rencontre de ligue B Kriens-Vevey en étant inspecté et ayant obtenu une note lui permettant d'être à nouveau convoqué pour une rencontre de ligue B. M. Chapuis, enfant de Grandfontaine pratique l'arbitrage depuis une quinzaine d'années. Il est né le 20 février 1937 et est domicilié à Courtételle depuis plusieurs années. Instructeur ar-



Une flatteuse promotion pour M. Roland Chapuis.

bitre de l'ASF il fut président du FC Courtételle et membre du comité du groupement des arbitres du Jura. (kr)

...court à votre secours



Pour toutes vos assurances

«AUX ROCHETTES»

Tél. (039) 22 33 12

Pour le printemps, le patron vous propose les mets que voici:

| | |
|--|---------|
| Soupe aux écrevisses | Fr. 5.- |
| Jambon poivré du Liechtenstein | 9.- |
| Tourte de foie gras | 12.- |
| Feuilleté aux morilles | 12.- |
| * * * | |
| Poularde à la neuchâteloise | 18.- |
| Filets de perche vigneronne | 18.- |
| Cuisses de grenouilles | 22.- |
| Les deux médaillons de bœuf le premier au foie de canard le second à la moëlle | 25.- |
| * * * | |
| Sorbet de la Passion | 6.- |
| Soufflé glacé framboise (Roulet) | 4.50 |
| Tarte au Muscat | 3.50 |

A louer à Saint-Imier, rue Pierre-Jolis-saint 36, dès le 1er mai 1979,

appartement de 2 1/2 pièces

mansardé avec cuisine agencée, salle de bain, confort.

Tél. bureau (032) 97 25 35, privé (039) 41 39 43.

Vous êtes SECRÉTAIRE français-allemand

et avez de l'initiative. Vous désirez faire partie d'une équipe dynamique. Nous sommes importateurs de produits métallurgiques et recherchons une collaboratrice capable de s'intégrer rapidement dans notre team.

Soumettre offre manuscrite à : VALSIDER SA, 1401 Yverdon.

Collectionneur achète importante

collection de timbres

provenant d'héritages ou d'archives anciens. Minimum Fr. 50.000.-.

Adresser offres svp à R. Baumann, Mo-ryst. 90, 4125 Riehen.

Abonnez-vous à L'IMPARTIAL

A louer pour tout de suite ou à convenir

magnifique studio meublé

tout confort avec salon-lit, balcon et salle de bain, environ 48 m2, au centre de la ville. Prix Fr. 380.-.

Tél. (039) 22 65 33 ou (039) 23 88 27.

Au bord du lac de Neuchâtel

rive sud

UN MERVEILLEUX CADEAUX DE PÂQUES,

appartement meublé à vendre.

2 pièces, cuisinette tout agencée, magnifique jardin avec barbecue-gril. Prix Fr. 97.000.-.

Hypothèque à disposition.

Ecrire sous chiffre 28-900084 à Publicitas, Treille 9, 2001 Neuchâtel.



L'annonce reflète le vivant du marché dans votre journal

Occasions intéressantes

| | | |
|----------------------|------|------------|
| Opel Rekord spéc. | 1977 | 39.000 km. |
| Opel Rekord car. | 1976 | 55.000 km. |
| Opel Rekord 1900 S | 1973 | 4.900 Fr. |
| Opel Rekord 1900 | 1969 | 2.400 Fr. |
| Opel Rekord car. | 1971 | 3.900 Fr. |
| Opel Manta berlin. | 1977 | 17.000 km. |
| Opel Manta 1600 | 1970 | 63.000 km. |
| Opel Ascona 1900 | 1978 | 16.000 km. |
| Opel Ascona 1600 | 1976 | 30.000 km. |
| Opel Ascona autom. | 1977 | 16.000 km. |
| Opel Ascona 1700 | 1973 | 4.500 Fr. |
| Opel Ascona 1600 | 1971 | 91.000 km. |
| BMW 3000 coupé | 1972 | automat. |
| Citroën GS Club | 1972 | 73.000 km. |
| Ford Capri 2300 GT | 1973 | 53.000 km. |
| Lancia Fulvia | 1971 | 54.000 km. |
| Morris MK II | 1971 | 51.000 km. |
| Peugeot 104 SL | 1976 | 30.000 km. |
| Peugeot 304 | 1972 | 69.000 km. |
| Peugeot 204 | | 3.900 Fr. |
| Plymouth sport break | | 12.500 Fr. |
| Simca 1000 | | 48.000 km. |
| Sunbeam break | 1973 | 63.000 km. |
| VW K 70 | 1971 | 3.900 Fr. |

GARANTIES - EXPERTISÉES

Tél. (038) 66 13 55

A vendre d'occasion

1 cyclomoteur CILO, remis à neuf.

4 pneus d'été montés sur jantes pour Opel Kadett.

4 pneus d'été et 4 pneus neige montés sur jantes pour Ford Taunus.

BAS PRIX.

Tél. (039) 41 46 17.

ING. DIPL. EPF FUST

RÉFRIGÉRATEUR BAUKNECHT T 1454, 140 l. Prix-choc FUST 248 fr. seulement

Seulement des marques connues, telles que Electrolux, Elan, Bauknecht, Siemens, Sibir, Novomatic, Indésit, Bosch, etc.

Chaux-de-Fonds: Jumbo Tél. 039/26 68 65
Bienne: 36 Rue Centrale Tél. 032/22 85 25
Lausanne, Genève, Etoy, Villars-sur-Glâne et 36 succursales

Villa «LES PERVENCHES»

sur route du Valanvron

Ses bons quatre heures

Ses bons vins de France et du Pays

Ses gourmandises en crèmerie

Fermé le mardi

Cherchons

boulangier-pâtissier

qualifié, pouvant travailler seul. Bon salaire. Entrée en fonction mi-juillet 1979.

Tél. (038) 61 20 72.

Une mode du tonnerre pour enfants

Schild vous propose son vaste choix de mode pour l'école, les sports et les loisirs. Vous serez hautement satisfait - du prix et de la qualité!



39.- Robe filles genre romantique avec garniture dentelles. Buste tricot, 100% coton, marine/blanc. Tailles 104-146. 39.- - 45.-.

39.- Ensemble loisirs pour garçons. 100% coton, lavable. Tailles 116-164. Prix unique 39.-.

39.- Ensemble plein été romantique pour filles. Entretien facile. En bleu/blanc. Tailles 116-164. 39.- - 45.-.

SCHILD

Vivez la mode Voyez nos prix Cordiale bienvenue!

À LOUER pour tout de suite ou date à convenir à la rue des Bouleaux :

BEAUX 1 1/2 PIÈCE MEUBLÉS

Tout confort, WC-bains, balcon, cave et chambre-haute; cuisinière et frigo installés.

Loyer mensuel, toutes charges comprises, Fr. 300.-.

S'adresser à Gérancia S.A., Léopold-Robert 102, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 23 54 33.

À LOUER pour tout de suite ou date à convenir à la rue de la Charrière 89 :

STUDIOS

Tout confort, WC-bains, frigo et cuisinière installés, cave.

Semi meublé, loyer mensuel Fr. 281.-

Non meublé loyer mensuel Fr. 257.-

Les prix ci-dessus s'entendent toutes charges comprises.

S'adresser à Gérancia S.A., Léopold-Robert 102, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 23 54 33.

À LOUER tout de suite ou date à convenir, route de Blaufond 18 :

STUDIOS

tout confort, WC-bain, cuisinière et frigo installés.

Non meublé, loyer mensuel Fr. 254.-

Semi meublé, loyer mensuel Fr. 310.50

Les prix ci-dessus s'entendent toutes charges comprises.

S'adresser à Gérancia S.A., Léopold-Robert 102, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 23 54 33.

OFFRES D'EMPLOIS

au printemps

cherche pour atelier de RETOUCHES DAMES ET MESSIEURS

COUTURIÈRE responsable

capable de faire les essayages.

Nombreux avantages sociaux dont caisse de pension, prime de fidélité, plan d'intéressement et rabais sur les achats.

Semaine de 5 jours par rotations.

Se présenter au bureau du personnel ou téléphoner au (039) 23 25 01.

Pour vos vacances
Airtour
 suisse
Marti
 vous propose:

Yougoslavie
 Hôtel Bellevue, Orebic (hôtel sympathique) 1 semaine demi-pension Fr. 476.-/651.- *
 Offre minimale: Villas Lapad, Dalmatie du Sud
 1 semaine Fr. 395.-
 Logement/petit déjeuner

Sardaigne
 Santa Margherita di Pula, village de vacances «Forte Village». Nombreuses possibilités de faire du sport. 1 semaine demi-pension Fr. 791.-/1232.- *
 Offre minimale: Hotel-résidence Cala Liberotto (occ. 4 pers.)
 1 semaine Fr. 497.-
 Logement seulement

Crète
 Hôtel Kernos Beach, Malia, 1 semaine demi-pension Fr. 917.-/1127.- *
 Offre minimale: Pension Poséidon, Hérahklion
 1 semaine Fr. 645.-
 Logement/petit déjeuner

* Basse saison/haute saison.
 Prix pour 2, 3 ou 4 semaines sur demande

Inscrivez-vous maintenant!

mart

Priorité à la qualité!

2300 La Chaux-de-Fonds
 Avenue Léopold-Robert 84
 Tél. (039) 23 27 03

plexiglas[®]

EN FEUILLES, BARRES & TUBES
 DÉBITAGE — USINAGE — MOULAGE
 CUVES, CANALISATIONS EN PVC,
 PP, etc. POUR LABORATOIRES
 HOUSSES, FOURRES, ÉTUIS,
 DOSSIERS en plastique souple.

plastiglas sa

2042 Velangin - P facile
 Tél. 038 36 13 63 TX 35 313 fuchs ch

La gastronomie à travers la Suisse
Guide Restaurants

- 2640 restaurants et autres établissements sélectionnés
- des possibilités de logement à des prix intéressants
- informations touristiques sur 1144 endroits
- tout la Suisse sur des cartes panoramiques

Fr. 9.80

Guide Restaurants
 Schweiz + Svizzera
 Suisse + Svizzera
 Switzerland

Dans les kiosques et les librairies Fr. 9.80

Edition:
 Fédération Suisse des Cafetiers, Restaurateurs et Hôtelières




La mise en appétit...

Sobre, attirante, la série de vaisselle en porcelaine «PETRA», façonnée avec un authentique talent artisanal, satisfait pleinement tous les appétits du «bien manger» et de la vue avec son décor rustique vert ou brun.
 (Supporte le lave-vaisselle sans dommage!)

| | | | |
|---------------------|-------|-----------|-------|
| Tasse et sous-tasse | 5.90 | Crémier | 4.90 |
| Grande tasse | 3.90 | Cafetière | 18.90 |
| Pot à lait | 15.90 | Sucrier | 9.90 |

| | |
|--------------------|-------|
| Assiette creuse | 5.90 |
| Assiette plate | 6.90 |
| Assiette à dessert | 3.90 |
| Plat ovale Ø 32 cm | 16.90 |
| Plat ovale Ø 36 cm | 19.90 |
| Saladier Ø 22 cm | 12.90 |
| Saladier Ø 24 cm | 14.90 |

coop city

RUE DE LA SERRE
 LA CHAUX-DE-FONDS

14/1

Ouverture:
 lundi 13 h 30 à 18 h 30
 mardi à
 vendredi 8 h à 18 h 30
 samedi 8 h à 17 h

P les 2 premières heures gratuites

Grands Magasins d'Actualité

Pour toutes vos assurances



115.101.AV

| | |
|---|--|
| <p>FONDS DES ANCIENS BOURGEOIS LA SAGNE</p> <p>Assemblée générale à l'Hôtel de la Croix-Blanche Vendredi 6 avril 1979 de 10 h. à 12 h. et de 14 à 16 h. Distribution du dividende de Fr. 3.—</p> | <p>FONDS des NOUVEAUX BOURGEOIS LA SAGNE</p> <p>Assemblée générale à l'Hôtel de la Croix-Blanche Samedi 7 avril 1979 de 10 h. à 12 h. et de 14 à 16 h. Distribution du dividende de Fr. 3.—</p> |
|---|--|

Pour les deux Fonds : pour les personnes malades, une attestation doit être présentée et les nouveaux membres doivent présenter leur acte de naissance.

MACHINES À LAVER
marques suisses, d'exposition, neuves, avec garanties

Gros rabais
Facilités de paiement
Fr. 30.- par mois
12 mois minimum

Nos occasions dès **Fr. 390.-**
Réparations toutes marques sans frais de déplacement

SAM
appareils ménagers
La Chaux-de-Fonds
Tél. 039 22 45 75

Un œuf de Pâques pour nos lecteurs

L'IMPARTIAL FAN MAGAZINE

Dès samedi prochain dans notre journal : un nouveau SUPER-HEBDO TV-RADIO

A LOUER appartement

de 1 1/2 pièce, confort, rue des Crêtets, 1 cuisine agencée avec frigo, salle de bains, chauffage général, Codditel, conciergerie.

Loyer: Fr. 235.— + charges.

Tél. 039/22 11 14-15.

Votre journal : L'Impartial

Appartements demandés

APPARTEMENT pour le 1er juin ou à convenir, 3 pièces, salle de bain. Chauffage général. Loyer intéressant. Ecrire sous chiffre FR 6442, au bureau de L'Impartial.

Nouveau: Par DC-10 de Balair. Prix imbattables



Amérique 79: sans limites. Avec Kuoni.

Tous nos voyages aux USA sont des programmes faits sur mesure par nos spécialistes qui, selon la tradition de Kuoni, ne laissent rien au hasard quand il s'agit du bien-être de nos clients.

| | | |
|---|--|--|
| New York vol seul dès Fr. 570.- | Los Angeles vol seul dès Fr. 990.- | Miami vol seul dès Fr. 850.- |
|---|--|--|

Parce que l'Amérique est trop grande pour un seul voyage, nous proposons divers itinéraires. Chacun a son charme tout particulier, tous jouissent, grâce au cours du franc suisse, de prix imbattables.

| | | |
|---|---|---|
| Atlantic Express Pennsylvanie - Maryland - Virginie. 9 jours dès Fr. 1'185.- | Montagnes Rocheuses - Texas Indiens - cowboys et Dixieland. 16 jours dès Fr. 2'970.- | Canyonland Le merveilleux monde entre les Rockies et le Pacifique. 16 jours dès Fr. 2'690.- |
| New World De New-York à New Glarus. 16 jours dès Fr. 1'675.- | Mexique - Jamaïque Un cocktail extravagant. 16 jours dès Fr. 2'745.- | Californie - Hawaii Du «Golden Gate» à la plage de Waikiki. 16 jours dès Fr. 2'995.- |
| US-Scenery De l'Atlantique au Pacifique. 16 jours dès Fr. 2'475.- | Golden West Californie, Grand Canyon, Las Vegas. 16 jours dès Fr. 2'290.- | Circuit de la Floride (Vol par DC-8) Orlando, Disneyworld, Cape Canaveral. 9 jours dès Fr. 1'535.- |

En plus, des voyages exclusifs, par avions de ligne, Alaska-Canada, Transcanada ainsi que de nombreuses offres pour découvrir les USA de manière individuelle. Demandez notre prospectus spécial «USA et Canada 1979».

Voyages Kuoni - à votre agence de voyages et dans chacune des 50 succursales Kuoni.
Succursale Kuoni dans votre région: La Chaux-de-Fonds: 76, av. Léopold-Robert 23 58 28.

Les vacances - c'est Kuoni

FEUILLETON DE «L'IMPARTIAL» 80

Constance Heaven

La maison Kouraguine

Roman

Copyright by Editions Albin Michel, Paris et Cosmopress, Genève

Au bout de quelques minutes qui me parurent des heures, Andreï me toucha l'épaule.
— Rilla, pourriez-vous rester un moment auprès d'elle? Je vais chercher mon fusil. Soliman est un peu plus loin, dans un fourré. La pauvre bête a la colonne vertébrale brisée. Il faut que je l'achève.
Je veillai près de la forme immobile. Andreï s'éloigna en direction des chevaux. Peu après, un coup de fusil claqua. Et, de nouveau, il fut là, avec Simon. Portant Natalia, ils remontèrent la pente tortueuse cachée sous les ronces et les baies sauvages. Le lent retour commença.
Tard dans l'après-midi, nous arrivâmes à Arachino. Andreï prit alors seul le corps frêle, inerte, et gravit les marches du perron.
Ivan ouvrit la porte d'entrée.
— Le docteur est-il encore là? demanda Andreï.

— Il vient de partir, Votre Honneur, en disant qu'il reviendrait sous peu.
— Qu'un valet parte bride abattue et le ramène au plus vite.
Andreï ne prêta pas attention à l'air affligé du vieux serviteur. Il se dirigea vers l'escalier. A cet instant, Jean sortit du bureau.
Je n'avais pas une seule fois songé à lui depuis que nous avions retrouvé Natalia Petrovna. La tragédie prit soudain une intensité nouvelle. Sur le visage bouleversé de cet homme, d'ordinaire si maître de lui, toute trace d'assurance hautaine s'était effacée.
— Est-elle blessée?
— Elle est morte.
— Comment? Mon Dieu, comment?
— Ne le devinez-vous pas?
— Ce n'est pas vrai. Je ne vous crois pas.
Cri de souffrance, d'angoisse mortelle d'un homme qui refuse d'accepter le destin. Quels qu'eussent été les rêves, les ambitions qu'il avait nourris, quelle que fût la sécheresse de son cœur, Jean avait aimé Natalia et il venait de comprendre qu'il n'avait jamais rien été pour elle. Sur tous les points, il avait perdu.
Andreï ne répondit pas. Il emporta Natalia au salon, la déposa sur le sofa blanc et or. Jean l'avait suivi. Ils se défilèrent par-dessus le cadavre de celle qu'ils avaient tous deux aimée.
Avec une nuance de désespoir dans la voix, Jean murmura:
— Pourquoi se serait-elle tuée? Elle avait toutes les raisons de vivre.

POLISSEUR QUALIFIÉ
cherche emploi sur travail varié, soigné (finition), petites séries.
Eventuellement place à responsabilités.
Ecrire sous chiffre TY 7160 au bureau de L'Impartial.

JEUNE MAMAN
avec fils de 2 ans, cherche compagnon pour rompre solitude. Goûts simples. Aimant sorties, musique. Mariage si convenance. Pas sérieux s'abstenir.
Ecrire sous chiffre BM 7096 au bureau de L'Impartial.

A louer tout de suite ou pour date à convenir
petit appartement meublé
3 petites chambres mansardées, cuisine-douche, WC. Fr. 270.— charges comprises. Quartier Hôpital. Tél. (039) 22 67 23.

Ce fut à cet instant, je crois, qu'Andreï devina la vérité. En un éclair, il comprit qu'elle attendait un enfant de cet homme. Quand il éleva la voix, ce fut comme si un fouet claquait.
— C'était donc cela. Vous étiez sûr de vous, n'est-ce pas? Sûr de la tenir en votre pouvoir. Elle vous a échappé, elle a choisi la seule issue qui s'offrait à elle. Par le Christ, vous mériteriez que je vous tue ici même.
Il fit un pas vers Jean.
— Sortez d'ici! Quittez cette demeure immédiatement si vous tenez à sauver votre peau.
Jean le défia.
— Vous n'avez pas le droit de me chasser.
— Si! Dmitri malade, c'est moi qui suis le maître.
— Que me reprochez-vous? Je ne me suis rendu coupable d'aucun crime!
— Vous osez dire cela alors que Dmitri pourrait être mort à cette heure-ci.
— C'est Micha qui a tiré sur lui.
— Et qui a placé le fusil entre les mains de ce misérable hère? Qui a instillé du poison dans sa pauvre cervelle et l'a poussé à commettre cette folie?
— Vous m'accusez sans preuve.
— Des preuves? En est-il besoin? Vous savez et je sais... cela suffit.
J'eus la vision fugitive de l'arrogance, de l'autorité que devait posséder le vieux comte Léon. Jean en fut conscient aussi, je crois, mais il ne voulut pas céder.
— J'ai ma place ici... mon frère. Vous n'avez pas le droit de me la retirer, ni vous, ni personne.

— Enfin! Vous l'avez dit! Cela vous rongea, n'est-il pas vrai?
La voix d'Andreï exprimait, plus que ses paroles, un mépris froid, incisif.
— Rassurez-vous. Vous ne mourrez pas de faim. Vous recevrez votre dû en tant que bâtard de mon père puisque c'est la condition que vous revendiquez. Mais vous n'aurez rien de plus, vous m'entendez, rien. Si vous remettez un pied sur les terres des Kouraguine, je vous en ferai chasser à coups de fouet.
L'air se chargea d'une violence telle que je retins mon souffle. Enfin, Jean sortit, me heurtant au passage comme si je n'eusse pas existé.
De tout mon être, j'aspirais à m'approcher d'Andreï. Je ne l'osais pas. Un coup de heurt sur le battant de la porte d'entrée mit fin à mes hésitations. C'était le docteur Arnoud. Vivement, il alla au salon et referma la porte sur lui.
Si grande était ma lassitude que le moindre mouvement me coûtait un effort. Mes vêtements alourdis par la neige fondue, mes bottes couvertes de boue m'enracinaient au sol. Il me fallut faire appel à toute mon énergie pour monter jusqu'à ma chambre et, plus encore, pour retirer mon costume d'amazone, me frotter les cheveux avec une serviette sèche et me blottir près du poêle en jupon et camisole. Inlassablement, je revoyais le visage d'Andreï, je l'entendais murmurer: «En été, c'est un véritable paradis...» Une pensée me torturait: pendant les longues journées torrides qui avaient suivi l'anniversaire de Natalia, avaient-ils foulé l'herbe haute et douce de leurs corps enlacés?
(A suivre)

Préparez votre corps pour la belle saison à l'aide du **SOLARIUM**
 (RAYONNEMENT TOTAL INOFFENSIF)
FITNESS CLUB CENTRE LOCLE GYMNASTIQUE - PISCINE - SAUNA
 Séance sur rendez-vous
 CHARLES BOSQUET LE LOCLE BOURNOT 33 TÉLÉPHONE (039) 31 65 22

DISCOTHEQUE cherche
UNE EXTRA
 pour les vendredis et samedis soirs.
 Bon gain.
 Téléphoner au (039) 23 25 77 ou se présenter au DANY'S BAR, Collège 4, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Nous cherchons pour entrée immédiate
SOMMELIÈRE
 ou 1 remplaçante.
 Débutante acceptée.
 Fermé le mercredi.
 Tél. (039) 41 28 96.

Service de ramassage gratuit
 du Centre Social Protestant
 Ramassage des meubles usagés, bibelots, vaisselle, etc.
 Tél. (039) 22 37 31
 CSP, rue du Temple-Allemand 23 La Chaux-de-Fonds

OPEL Ascona - Manta
 encore plus sportive, plus racée et de même plus sûre avec les pneus larges VEITH 215/60 HR 13 tbl. 446 monté sur jante, design élégant, en alu 6J x 13", prêt à équiper votre voiture, la roue complète Fr. 350.—.
 Montage selon les prescriptions légales.
PNEUS GÉOMÉTRIE
 Willy Freiburghaus succ., La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 23 23 21 le spécialiste du pneu large de la région. D'autres roues sur demande. Apportez-nous cette annonce !

PETITES ANNONCES
 au tarif réduit de 50 ct. le mot (minimum 10 mots)
 à l'exclusion de toute annonce commerciale ou ayant une certaine importance

Chambres à louer
MEUBLÉE, douche, cuisinette, télévision, centre ville. Tél. (039) 23 38 12.
MEUBLÉE, INDÉPENDANTE, bain, M. Schaeffer, Parc 11, tél. (039) 23 73 34.

A vendre
CHAMBRE À COUCHER, complète avec literie, en bon état, divan couche, vaisselle. Tél. (039) 26 96 14.
SALLE A MANGER, en chêne, à l'état de neuf. Prix avantageux. Tél. (039) 26 02 42.
VÊTEMENTS pour garçons, taille 176 cm, 1 veston velours bleu nuit, 1 pantalon bleu clair, le tout en bon état. Tél. (039) 23 54 42.
POTAGER neuchâtelois, salamandre Godin d'époque. Ecrire sous chiffre LS 6972 au bureau de L'Impartial.
VÉLO FILLETTE, 10 ans, rouge, bon état. Fr. 100.—. F. Winkler, Numa-Droz 147.
POUSSETTE avec matelas, commode à langer, en bon état, bas prix. Tél. (039) 26 74 24.

Offre spéciale 4.4.-14.4.

Charcuterie délicate
 découpée (au détail ou en emballage VAC)
 100 g **110** au lieu de 1.30

Del Monte

Pointes d'asperges légèrement salées
Multipack 4.4.-17.4. boîte 298 g 1.70 (poids égoutté 198 g)
2 boîtes 270 Eg. (100 g = -68,2) au lieu de 3.40

Offre spéciale 4.4.-17.4.

Oeufs frais étrangers en emballage bleu
 10 pièces **120** au lieu de 1.50

Offre spéciale 4.4.-17.4.

Filets de dorsch surgelés paquet 300 g **240** (100 g = -.80) au lieu de 2.90
Bâtonnets de dorsch panés surgelés paquet 10 pièces, 280 g **190** (100 g = -.67,9) au lieu de 2.40

Crème glacée «Forêt-Noire» de qualité Migros
Offre spéciale 4.4.-17.4. emballage familial 400 g **190** (100 g = -.47,5) au lieu de 2.40

Offre spéciale jusqu'au 10.4.

Del Monte Tranches d'ananas au sirop
Multipack 4.4.-17.4. boîte 567 g 1.40 (poids égoutté 361 g)
2 boîtes 230 Eg. (100 g = -.31,9) au lieu de 2.80

Jus de raisin rouge indigène et étranger, non gazéifié
Multipack 4.4.-17.4. brique d'un litre 1.80 **2 litres 3.-** au lieu de 3.60

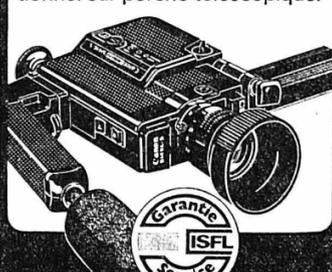
Café de fête café aromatique de qualité sélectionnée fraîchement torréfié chaque jour
Multipack 4.4.-17.4. paquet 250 g **270** au lieu de 3.20
 paquet 500 g **540** au lieu de 6.20

TRAINS Märklin et Hag. Tél. (039) 31 33 82.

Demandes à acheter

Canon
 des succès mondiaux dans votre main

Canon 514 XL-S Canosound pour l'enregistrement sonore synchronisé quel que soit l'éclairage (technique XL). Objectif zoom 9-45 mm f/1.4, deux zones macro, deux cadences (18 et 24 i/sec), exposition automatique, télémètre à coïncidence, commandes automatiques les plus modernes, fondus sonores à l'ouverture et à la fermeture, entrées pour sources sonores supplémentaires, possibilité d'installer un microphone unidirectionnel sur perche télescopique.



Contrôlez bien cette marque sur le bon de garantie.

UNIPHOT SA

Photo - Ciné
 NICOLET, Léopold-Robert 59
 CURCHOD, Le Locle
 MORET, Saint-Imier
 SCHNEIDER, Cernier

ont choisi **Canon**

RADIO TV SEINER

Photo - Ciné
 La Chaux-de-Fonds
 53, av. Léopold-Robert
 Tél. (039) 23 42 42

Nous vous recommandons Canon

Télévision/Disques Hi-Fi/Photo-Cinéma
brugger
 La Chaux-de-Fonds L. Robert 23 - 25
 Tel. 23 12 12

Nous vous recommandons Canon

POUR UN BEL IMPRIMÉ
 Imprimerie Courvoisier S.A.

Prix. Qualité. Choix. MIGROS

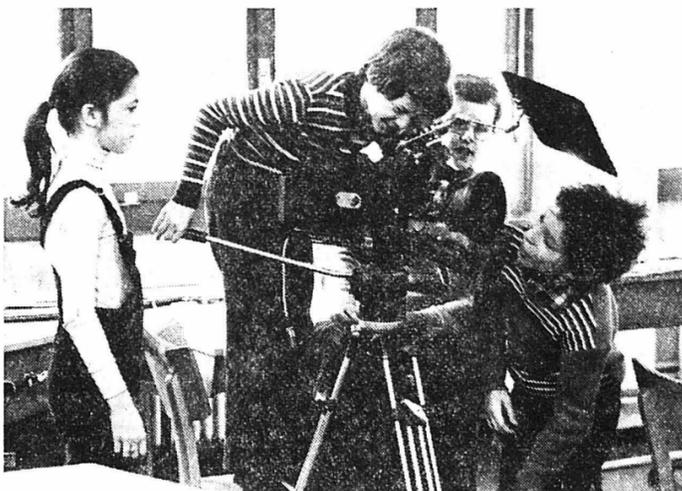
IMPARTIAL-TV IMPARTIAL-TV

TVR

17.35 - 18.15 Objectif. Le Centre Pompidou. De l'initiation à l'initiative.

« Objectif », en ce mercredi 4 avril, invite son public à aller au musée. Oh, mais pas n'importe quel musée! Car si ce vocable évoque trop souvent d'austères salles où s'annulent des œuvres compassées, celui dont il est question dans ce film de Christian Mottier est fréquenté avec assiduité, avec passion même, par un nombreux public. Bien mieux: près de la moitié de ceux qui s'y rendent sont des jeunes. Pourquoi? Parce qu'au Centre Pompidou (puisque c'est de lui qu'il s'agit) il est possible de s'initier librement à tous les domaines de la culture, de manière détendue et informelle. Au cours de cette visite, donc, on verra comment mille deux cents films sont actuellement proposés au public sous forme de vidéo-cassettes, comment on peut apprendre les langues par une méthode audioactive, comment tous les domaines de la littérature — la BD comprise! — sont accessibles. Tout est ici conçu de manière à laisser l'initiative au visiteur. La « Raffinerie » de Beaubourg, comme certains l'appellent de façon mi-afectueuse, mi-narquoise, oppose ainsi un cinglant démenti à ceux qui prétendent que les jeunes ne cherchent pas à se cultiver: il suffisait peut-être de leur en offrir l'occasion...

Sélection de mercredi



A la Télévision romande, aujourd'hui, à 21 h. 25: Ouvertures. La parole aux enfants d'une classe. Un reportage réalisé avec des enfants de 11 ans. (Photo TV suisse)

TF 1

19.35 - 20.35 La lumière des justes. Série.

1819. Revenue à Kachtanovka, Sophie s'est acquise l'admiration de son beau-père. Une affection un

peu ambiguë les lie désormais. Mais elle n'a pas oublié ses opinions progressistes, et décide de s'occuper de l'évolution des moujiks du domaine. Elle passe de longues heures au village de Chatkovo, avec Marie, qui a une grande confiance en elle.

Sophie obtient de Michel la permission d'instruire un jeune serf, Nikita.

Nicolas, se sentant quelque peu délaissé, fréquente un club de la ville voisine, Pskov, avec un ami dont la mère possède le domaine voisin de Kachtanovka. L'ami en question, Vassia Volkoff, aime Marie et souhaite l'épouser. Il vient avec sa mère, la belle veuve Daria Philipovna, à une chasse au loup organisée par Michel Ozareff.

Au cours de cette chasse, Sophie surprend Marie dans les bras d'un homme du voisinage, étrange et malfaisant.

FR 3

19.30 - 21.05 Les hommes. Film. Avec Michel Constantin, Marcel Bozzuffi.

Fantoni, un homme du milieu corse, est utilisé par un Américain trafiquant de cigarettes et par des truands marseillais pour résoudre des problèmes pratiques — puis doublé lorsque l'on n'a plus besoin de lui: on le dénonce pour un meurtre qu'il n'a pas commis. Il passe quelques mois en prison.

Dès sa sortie, il entreprend de supprimer ses anciens compagnons qui l'ont fait passer pour une gonzesse dans le milieu. Les meurtres successifs mettent la police sur les traces des trafiquants, et le meilleur ami de Fantoni, Vincci, quelques années plus tard, est abattu à son tour dans une ruelle marseillaise.

Point de vue

Le Grand Prix Eurovision de la chanson

Quelques « fêtes » jalonnent les activités des télévisions groupées sous le sigle de l'Eurovision; le Grand prix de la chanson est de celles-ci, au point d'annexer, en 1979, Israël à l'Europe, puisque la finale se déroulait à Jérusalem. Pour une télévision nationale, c'est l'occasion de montrer ce qu'elle sait faire, large vitrine proposée à des centaines de milliers de téléspectateurs. On n'en est pas encore au discours du chef de l'Etat, mais les plus importantes personnalités de la télévision sont de la partie.

Ce concours a fait un important progrès en imposant à chaque concurrent de chanter dans une de ses langues nationales. Ainsi, on évite que toutes les chansons finissent par se ressembler avec l'usage de deux langues surtout, le français et l'anglais. On se rapproche un petit peu d'une certaine authenticité, même folklorique. Mais on sent bien que plusieurs sacrifient à ce qui pourrait devenir la mode, si ce n'est plus essentiel. Même si l'on ne comprend pas les paroles, on peut se rendre compte de l'intérêt du texte, ou de sa volontaire nullité, en majorité.

La soirée de samedi comprenait comme d'habitude deux parties distinctes, le concours lui-même et l'élaboration du palmarès. Sous une cloche immense et transparente, devant des panneaux mobiles, les chanteurs se produisent. L'orchestre est dans une fosse traditionnelle et le public nombreux marque ses préférences, allant bien sûr au groupe de son propre pays, mais faisant aussi de beaux succès à quelques autres avec applaudissements polis aux plus ternes. Palmarès et applaudissements ne furent pas contradictoires.

La deuxième partie, celle du palmarès, fut décidément bien longue, avec les énoncés de tous les points de tous les jurys répétés en trois langues avant l'addition sur le tableau électronique. Faire durer le suspense une heure, c'est tout de même sacrifier un peu trop au remplissage. Un certain suspense, la caméra qui s'arrête sur les concurrents impatients, pourquoi pas: mais trop longtemps, l'ennui s'installe.

Techniquement, le travail à l'image peut être tenu pour fort correct. L'insertion avant chaque chanson d'un petit sketch décrivant chaque pays apporta quelques amusantes surprises et plusieurs images attendues. Les danseurs étaient charmants. Faire court, c'est bien.

Par contre, la prise de son n'était pas très bonne. Si on entendait bien l'orchestre, le ou la chanteuse ou le groupe, il était difficile de percevoir le son des instruments utilisés par les interprètes. Par exemple, Peter, Sue and Marc et Pfuri, Corps et Kniri, avec leurs instruments fantaisistes, semblaient taper sur des objets silencieux. Ils ne furent pas les seuls à subir ce désavantage sur le plan sonore. Le piano d'un autre concurrent était inaudible. Regrettons enfin que des chanteurs de divertissement deviennent, et pas seulement le temps d'une émission, non plus des individus mais des pays. C'est tout de même un peu trop mélanger les valeurs.

Freddy LANDRY

INFORMATION RADIO

Concert de Genève

En direct du Victoria-Hall

Ce soir à 20 h.

Radio suisse romande 2 (MF + OM)

Prodige du piano, sensibilité exceptionnellement ouverte et déliée, nature mystique et visionnaire, homme de culture et d'instinct typique de l'empire des tsars à son déclin, en somme émetteur et récepteur de génie, Scriabine chargea sa 4e Symphonie, immortalisée sous le titre « Le Poème de l'Extase », des innombrables implications panthéistes et symboliques de sa Weltanschauung.

D'où, dans cet op. 54 achevé en 1907 à l'époque de l'entrée en théosophie du compositeur, l'éclatement définitif du climat tonal et le rayonnant paroxysme des rapports de timbres que viennent stimuler tam-tam, gongs et clochettes.

Cette œuvre fascinante, permet donc de situer son auteur comme une sorte d'intermédiaire oriental de Wagner et de l'Ecole de Vienne — synthèse slave polie de Bruckner et de Mahler.

Sous la direction d'Horst Stein, « Le Poème de l'Extase » conclut la 11e soirée de l'abonnement OSR, en première partie de laquelle on trouve l'une des parfaites Ouvertures de Mendelssohn, « La belle Mélusine » qu'il rédigea à 24 ans, peu après « Les Hébrides » et « Meerestille und glückliche Fahrt », puis le Concerto de violon (1939) de Sir William Walton. (sp)

SUISSE ROMANDE

(La plupart des programmes sont en couleurs)

- 17.00 Point de mire: Memento
- 17.10 Enfants: Au Pays du Ratamiaou
- 17.30 Téléjournal
- 17.35 Service jeunesse: Objectif
- 18.15 L'antenne est à vous: «Terre des Hommes»
- 18.35 Pour les petits
- 18.40 Jeu: Système D
- 19.00 Actualités: Un jour, une heure
- 19.30 Téléjournal
- 19.45 Actualités: Un jour, une heure
- 20.00 Jeu: Passe et gagne
- 20.25 Jeu: 25 ans ensemble Duel à cache-cache
- 21.25 Ouvertures
La parole aux enfants d'une classe.
- 22.25 Téléjournal
- 22.35 Football

FRANCE 1 (TF 1)

(Emissions uniquement en noir et blanc)

- 11.15 Jeu: Réponse à tout
- 11.33 Variétés: Midi première
- 12.00 TF 1 actualités
- 12.37 Pour les enfants: Les visiteurs du mercredi
13.38 Les fous du volant. 13.54 Prince Noir. 14.22 Dossier spécial: L'habitat historique. 14.42 Ça, c'est du sport. 15.30 La parade des dessins animés. 16.13 Mon Ami Ben.
- 16.55 Sur deux roues
- 17.00 TF quatre
- 17.27 1, Rue Sésame
- 17.57 Récit: C'est arrivé un jour
Le terrain vague.
- 18.12 Une minute pour les femmes
- 18.20 Actualités régionales
- 18.44 Les inconnus de 19 h. 45
- 19.03 TF 1 actualités
- 19.35 Série: La Lumière des Justes (4)
- 20.33 A la poursuite des étoiles
A quoi rêvent les astronomes?
- 21.25 Football: Tchecoslovaquie-France
- 22.10 TF 1 actualités

FRANCE 2 (A 2)

(La plupart des programmes sont en couleurs)

- 11.03 Qui de neuf?
- 11.15 Feuilleton: Le Sixième Sens (3)
- 11.45 Journal
- 12.20 Page spéciale
- 12.35 Magazine régional
- 12.50 Feuilleton: Une Suédoise à Paris (24)
- 13.03 Les mercredis d'aujourd'hui Madame
Avec: Sylvia Monfort - Yvonne Printemps.
- 14.15 Série: Robinson suisse
- 15.15 Enfants: Récit A 2
- 15.55 Football: Tchecoslovaquie-France
- 17.45 Flash informations
- 17.55 Jeu: Des chiffres et des lettres
- 18.20 Actualités régionales
- 18.45 Variétés: Top club
- 19.00 Journal
- 19.35 Les Muppets
Avec Ruth Buzzi.
- 20.05 Mi-fugue, mi-raison
Jeunes chercheurs et inventeurs.
- 21.20 Magazine: Voir
- 22.10 Journal

(La plupart des émissions sont en couleurs)

FRANCE 3 (FR 3)

- 17.00 Travail manuel
- 17.30 FR3 Jeunesse
Eurêka
- 17.55 Tribune libre
Le Parti communiste marxiste-léniniste
- 18.10 Soir 3
- 18.20 Actualités régionales
- 18.40 La télévision régionale
- 18.55 Il était une fois l'Homme
Les Années folles (4), dessin animé
- 19.00 Les jeux de 20 heures
Ce soir, à La Rochelle
- 19.30 Les Hommes
Un film de Daniel Vigne. Avec: Michel Constantin - Marcel Bozzuffi - Nicole Calfan
- 21.05 Soir 3

ALLEMAGNE 1

- 16.15 La mode à Munich
- 17.00 Pour les enfants
- 17.10 Pour les jeunes
Hans et Lene, série
- 17.50 Téléjournal
- 18.00 Programmes régionaux
- 20.00 Téléjournal
- 20.15 Die Quelle
Téléfilm
- 21.45 Magazine culturel
- 22.30 Le fait du jour
- 23.00 Football
- 23.45 Téléjournal

ALLEMAGNE 2

- 16.15 Trickbonbons
- 16.30 Pustelblume
- 17.00 La Ferme Follyfoot
- 17.40 Plaque tournante
- 18.20 Früh übt sich...
- 19.00 Téléjournal
- 19.30 Erwachendes Land
- 20.15 Bilan
- 21.00 Téléjournal
- 21.20 Van der Valk
- 22.05 L'information des consommateurs
- 22.10 Turquie 1979
- 22.55 Trotzky à Coyoacan
- 0.40 Téléjournal

IMPARTIAL-RADIO

SUISSE ROMANDE 1 (MF)

12.05 Le coup de midi. Est-ce ta fête? 12.30 Le journal de midi. 13.30 La petite affiche. 14.05 La pluie et le beau temps. 16.05 Le Préau (23). 16.15 Les nouveautés du disque. 17.05 En questions. 18.05 Inter-régions-contact. 18.20 Soir-sports. 18.30 Le journal du soir. 19.00 Revue de la presse suisse alémanique. 19.05 Actualité-magazine. 19.20 Radio-actifs. 20.05 Masques et musique. 21.00 Mercredi-sports. 22.05 Blues in the night. 24.00 Hymne national.

SUISSE ROMANDE 2 (MF)

12.50 Les concerts du jour. 13.00 Formule 2. 13.15 Vient de paraître. 14.00 Réalités. 14.40 La courte échelle. 15.00 Suisse-musique. 17.00 Hot line. Rock line. 18.00 Jazz line. 18.50 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 19.20 Novitads, informations en romanche. 19.30 Journal à une voix. 19.35 La librairie des

ondes. 20.00 L'Orchestre de la Suisse romande. 22.00 Le temps de créer. 23.00 Informations. 23.05 Hymne national.

SUISSE ALÉMANIQUE

Informations-flash à 12.30, 14.00, 16.00, 18.00, 22.00, 23.00. — 12.15 Félicitations. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.05 Musique légère. 15.00 Notes et notices. 16.05 Pour les aînés. 17.00 Tandem. 18.30 Sport. 18.45 Actualités. 19.30 Marche écossaise, Debussy; Carmen, Suite No 1, Bizet; Les Forains, ballet, Sauguet; Espana, rhapsodie pour orch., Chabrier. 20.30 Prisme: Thèmes de ce temps. 21.30 Pour les consommateurs. 22.05-24.00 Music-box.

SUISSE ITALIENNE

Informations-flash à 14.00, 16.00, 18.00, 22.00, 23.00, 23.55. — 12.10 Revue de presse. 12.30 Actualités. 13.10 Feuille-

IMPARTIAL-RADIO

SUISSE ROMANDE 2 (MF)

7.00 Les titres de l'actualité. 7.05 Suisse-musique. 9.00 Journal à une voix. 9.05 Le temps d'apprendre. Cours d'allemand. 9.20 Un millénaire de littérature allemande ancienne. 9.30 Les institutions internationales et l'éducation. 10.00 Votre rendez-vous avec l'éducation des adultes. 10.30 Initiation musicale. 11.00 Suisse-musique. 12.00 Stéréo-balade.

SUISSE ALÉMANIQUE

Informations-flash à 6.00, 6.30, 7.00, 8.00, 9.00, 11.00. — 6.05 Bonjour. 8.00 Notabene. 10.00 Agenda. 12.00 Musique champêtre.

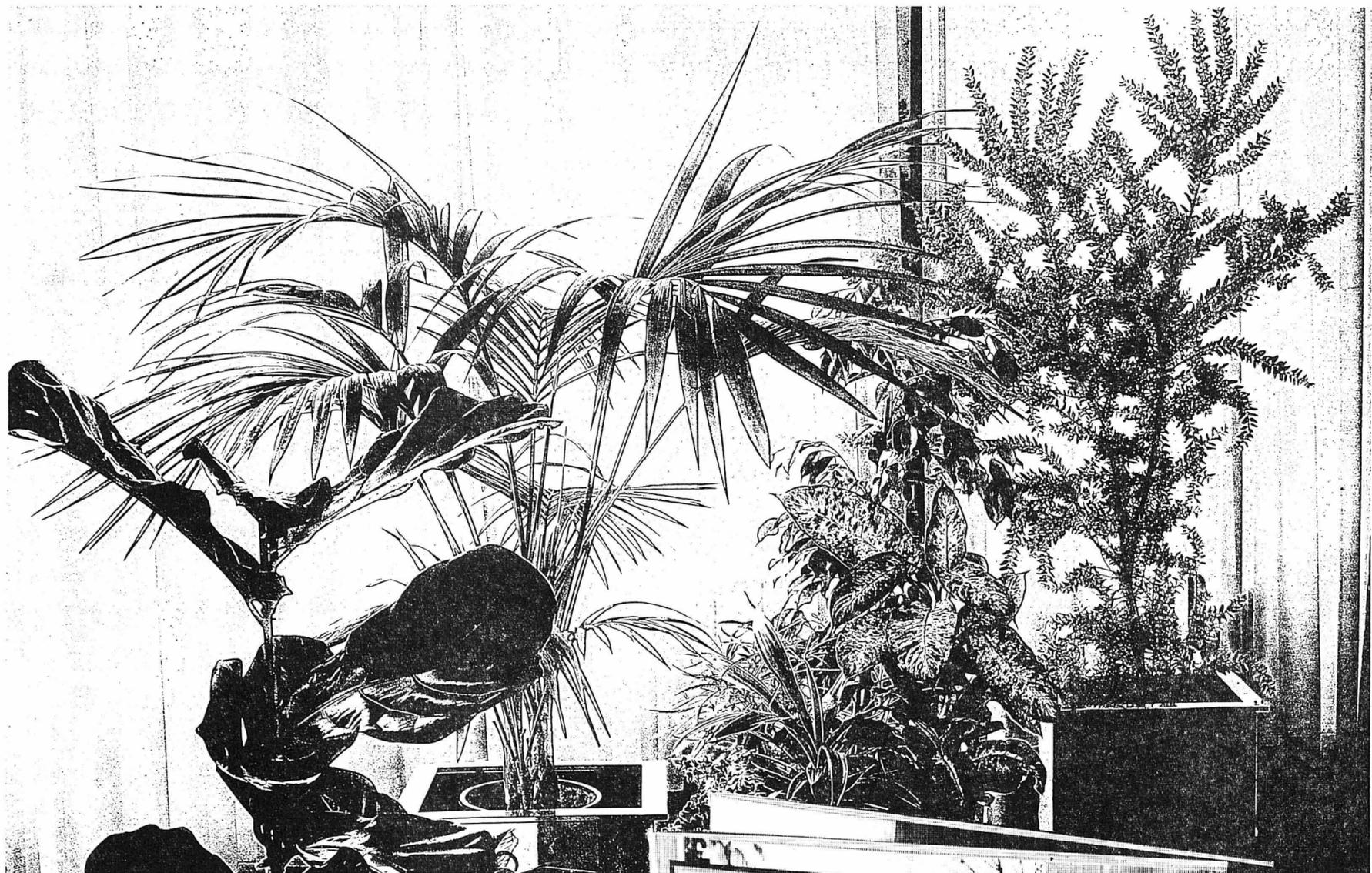
SUISSE ITALIENNE

Informations-flash à 6.00, 7.00, 8.00, 10.00, 12.00. — 6.00 Musique et informations. 8.45 Radioscolaire. 9.00 Radiomatin. 11.50 Les programmes du jour.

JEUDI

SUISSE ROMANDE 1 (MF)

Informations toutes les heures de 6.00 à 23.00 (sauf à 21.00) et à 12.30 et 23.55. — 6.00 Top-matin. 6.00, 7.00, 8.00 Editions principales. 6.20 Top-secret. 6.30 Top-régions. 6.40 Quelqu'un. 6.50 Top-sports. 7.20 Top-enfants. 7.32 Billet d'actualité. 7.45 Echanges. 8.05 Revue de la presse romande. 8.25 Memento des spectacles et des concerts. 8.35 A propos. 8.45 Top à André Charlet. 9.05 La puce à l'oreille. 10.30 Avec Yvette Jaggi.



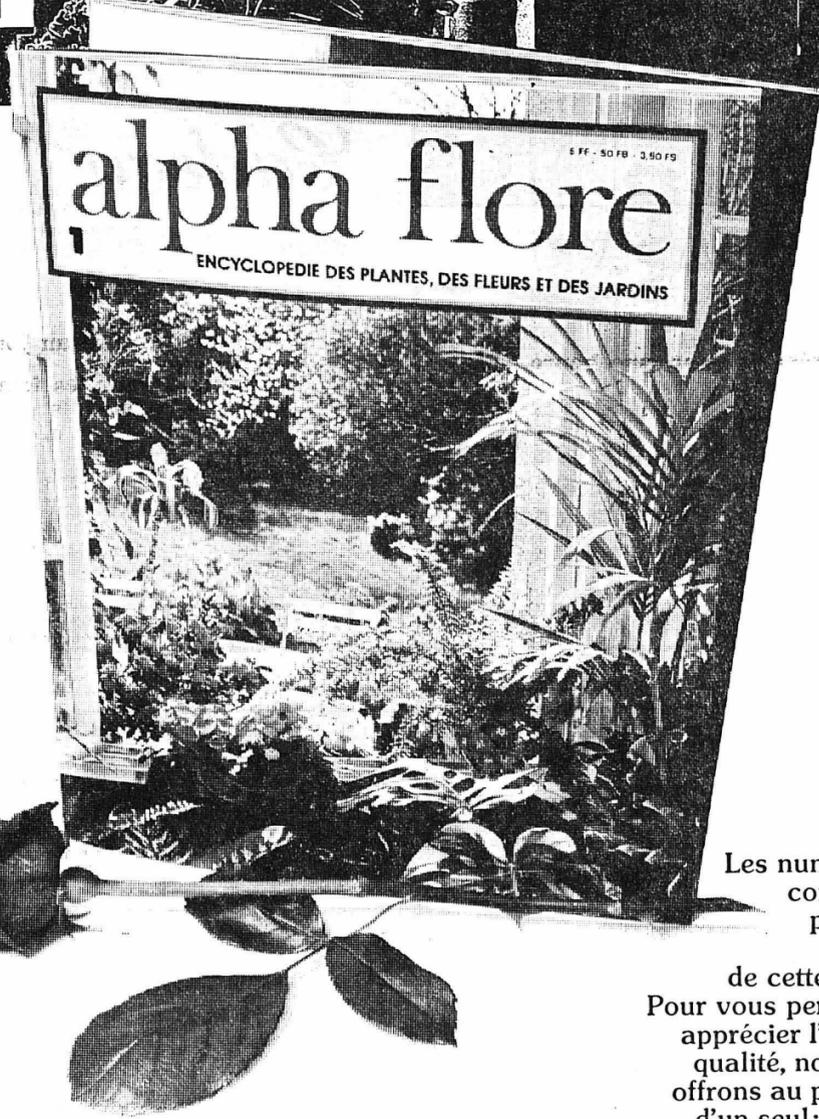
Ce splendide décor naturel peut s'épanouir chez vous.

Cela est beaucoup plus facile à réaliser que vous l'imaginez. Il vous suffit de suivre, pas à pas, les conseils judicieux prodigués par **alpha flore**, la nouvelle encyclopédie des plantes, des fleurs et des jardins.

Tout ce que vous devez savoir pour accueillir la nature chez vous, la manière d'acheter les plantes, de les mettre en valeur et de les soigner, tout est indiqué dans **alpha flore**, d'une manière pratique. Progressivement, la révélation des lois essentielles de la botanique fera de vous un amateur averti et de magnifiques photographies en couleurs vous apprendront à aimer le monde merveilleux des plantes.

Dans **alpha flore**, tous les sujets sont traités à fond: l'horticulture et la décoration florale, les arbres fruitiers et d'ornement, le jardin potager, etc... Un index et un glossaire botaniques paraîtront en fin d'édition et rendront **alpha flore** encore plus pratique.

Pour vous en convaincre, achetez cette semaine **alpha flore** chez votre marchand de journaux.



alpha flore

ENCYCLOPEDIE DES PLANTES, DES FLEURS ET DES JARDINS

RÉÉDITION:
Chaque mardi chez tous les marchands de journaux.

Une production alpha de 180 fascicules

éditée par GRAMMONT S.A., Lausanne
diffusée par les ÉDITIONS KISTER S.A., Genève, quai Wilson 33, tél. 022/31 50 00

Les numéros 1 et 2 contiennent la présentation et le début de cette collection. Pour vous permettre d'en apprécier l'intérêt et la qualité, nous vous les offrons au prix d'un seul: Fr. **3.50**

OFD conseil



Nous désirons engager pour date à convenir un **opérateur sur machine à pointer ou aide-mécanicien**

qui sera occupé dans notre secteur de la fabrication des étampes.

Nous prions les personnes intéressées de prendre contact téléphoniquement avec notre service du personnel afin de fixer un rendez-vous.
JEAN SINGER & CIE S.A., Fabrique de cadrans, rue des Crétets 32, 2300 La CHAUX-DE-FONDS, téléphone (039) 23 42 06.

Nous engageons

coiffeur ou coiffeuse

Place stable et bon salaire.

Salon Métropole, Haute coiffure, Serre 95, tél. (039) 22 31 28.

RESTAURANT - RÔTISSERIE DU PARC
Les Brenets - Tél. (039) 32 11 27

cherche

sommelière

Bonne présentation, débutante acceptée.

Prendre contact par téléphone.

AVIS OFFICIELS



MUNICIPALITÉ DE SAINT-IMIER

Désaffectation de tombes

Conformément à l'art. 24 du « Règlement sur les inhumations et le cimetière de Saint-Imier », il est porté à la connaissance du public que les parcelles 15 b et 16 c, situées à l'ouest du cimetière, en bordure de la route cantonale, seront désaffectées en vue de leur réutilisation.

Il s'agit des ensevelissements de 1939 et 1940, tombes Nos 1798 à 1890. Les parents de personnes inhumées dans cette partie du cimetière sont invités à prendre les dispositions nécessaires pour enlever les monuments funéraires et les entourages, jusqu'au 31 août 1979. Passé ce délai, la commune en disposera.

Pour tous renseignements, les personnes intéressées voudront bien s'adresser au bureau des Travaux publics, tél. (039) 41 43 45. Saint-Imier, le 30 mars 1979.

CONSEIL MUNICIPAL

LE MONDE SPORTIF - LE MONDE SPORTIF

Le championnat de football de 2e ligue jurassienne

Longeau tenu en échec

Longeau ayant été contraint au partage des points par Boujean 34, Moutier retrouve ses chances de revenir au niveau du chef de file. A la suite du renvoi de leur match de Porrentruy, les Prévôtois comptent désormais trois matchs de moins qu'il s'agira de remporter pour espérer obtenir le titre de champion de groupe.

Tramelan a subi une sévère défaite à Aegerten, alors que Glovelier a vu s'envoler une de ses dernières chances de survie. Accueillant Gruntern, les Jurassiens ont été battus de justesse (1-0) et deux nouveaux points salvateurs se sont envolés.

CLASSEMENT

| | J | G | N | P | Pt |
|-----------------|----|----|---|----|----|
| 1. Longeau | 17 | 10 | 6 | 1 | 26 |
| 2. Moutier | 14 | 9 | 2 | 3 | 20 |
| 3. Courtemaîche | 16 | 7 | 6 | 3 | 20 |
| 4. Aarberg | 16 | 8 | 4 | 4 | 20 |
| 5. Lyss | 14 | 4 | 8 | 2 | 16 |
| 6. Gruntern | 15 | 6 | 3 | 6 | 15 |
| 7. Aegerten | 14 | 4 | 6 | 4 | 14 |
| 8. Porrentruy | 15 | 5 | 4 | 6 | 14 |
| 9. Boujean 34 | 15 | 4 | 5 | 6 | 13 |
| 10. Tramelan | 16 | 4 | 4 | 8 | 12 |
| 11. Alle | 16 | 3 | 2 | 11 | 8 |
| 12. Glovelier | 16 | 2 | 2 | 12 | 6 |

Troisième ligue

GROUPE 6

Succès du trio de tête

Jouant à domicile, les trois formations de tête se sont imposées, nettement pour Lamboing et La Rondinella, alors que Mâche a éprouvé plus de difficulté à venir à bout de Perles. Sonceboz a remporté le derby du Bas-Vallon alors que Longeau a réussi à se débarrasser de la lanterne rouge en battant USBB. Classement :

| | J | G | N | P | Pt |
|------------------|----|----|---|---|----|
| 1. Lamboing | 13 | 10 | 1 | 2 | 21 |
| 2. Mâche | 13 | 9 | 2 | 2 | 20 |
| 3. La Rondinella | 14 | 9 | 2 | 3 | 20 |
| 4. Aurore II | 13 | 7 | 1 | 5 | 15 |
| 5. Sonceboz | 13 | 6 | 3 | 4 | 15 |
| 6. Boujean 34 | 13 | 4 | 5 | 4 | 13 |
| 7. Corgémont | 14 | 5 | 1 | 8 | 11 |
| 8. USBB | 13 | 3 | 3 | 7 | 9 |
| 9. Iberico | 13 | 2 | 4 | 7 | 8 |
| 10. Longeau | 13 | 3 | 1 | 9 | 7 |
| 11. Perles | 14 | 2 | 3 | 9 | 7 |

GROUPE 7

Court rejoint Le Noirmont

Des résultats très serrés ont été enregistrés dans ce groupe où la lutte est vive tant en tête que pour la relégation. En déplacement, les deux leaders ont été tenus en échec, Les Breuleux à Reconvilier et Courfaivre à Courtételle. Grâce au point récolté face aux réservistes prévôtois, Court, le néo-promu, a cédé la dernière place aux Noirmontains battus par 3 à 2 à Bévillard. Classement :

| | J | G | N | P | Pt |
|-----------------|----|---|---|---|----|
| 1. Courfaivre | 12 | 6 | 5 | 1 | 17 |
| 2. Les Breuleux | 12 | 7 | 3 | 2 | 17 |
| 3. Bassecourt | 12 | 5 | 4 | 3 | 14 |
| 4. Reconvilier | 11 | 5 | 3 | 3 | 13 |
| 5. Bévillard | 12 | 5 | 3 | 4 | 13 |
| 6. Courtételle | 12 | 5 | 1 | 6 | 11 |
| 7. Moutier | 12 | 4 | 3 | 5 | 11 |
| 8. Rebeuvelier | 12 | 3 | 2 | 7 | 8 |
| 9. Court | 11 | 2 | 3 | 6 | 7 |
| 10. Le Noirmont | 11 | 2 | 3 | 6 | 7 |

GROUPE 8

Le point de l'espoir pour Vicques

Après plusieurs déboires, la formation de Vicques a empêché un point qui lui sera précieux dans sa lutte pour sauvegarder sa place en 3e ligue. Par sa victoire sur Boncourt, Courgenay est revenu à deux longueurs de Delémont II. Classement :

| | J | G | N | P | Pt |
|------------------|----|---|---|---|----|
| 1. Delémont II | 19 | 9 | 5 | 0 | 23 |
| 2. Courgenay | 14 | 9 | 3 | 2 | 21 |
| 3. Bonfol | 14 | 8 | 3 | 3 | 19 |
| 4. Courrendlin | 14 | 6 | 5 | 3 | 17 |
| 5. Mervelier | 15 | 3 | 8 | 4 | 14 |
| 6. Grandfontaine | 14 | 3 | 7 | 4 | 13 |
| 7. Fontenais | 15 | 4 | 4 | 7 | 12 |
| 8. Cornol | 14 | 4 | 3 | 7 | 11 |
| 9. Boncourt II | 14 | 2 | 6 | 6 | 10 |
| 10. Bure | 15 | 1 | 8 | 6 | 10 |
| 11. Vicques | 14 | 2 | 4 | 8 | 8 |

JUNIORS C1 : Boncourt - Tramelan 3-1 ; Nidau a - Orpond a 5-4 ; Bassecourt - Chevenez 1-0.

JUNIORS C2 : Radelfingen - Buren 3-1 ; Taeuffelen - Ruti 3-0 ; Delémont - Le Noirmont 1-0 ; Develier - Alle 3-0 par forfait ; Bure - Courtedoux 11-0.

COUPE CANTONALE DES VÉTÉRANS : Boujean 34 - Courtelary 1-1 ; Boujean vainqueur aux penalties.

Association neuchâteloise et jurassienne de tennis de table

Championnat corporatif du Jura neuchâtelois

Dimanche dernier, le collège Girardet du Locle accueillait les pongistes corporatifs du Jura neuchâtelois désireux de conquérir le titre individuel, consécration suprême. Quoique moins écrasante que les années précédentes, la domination du CTT Hôpital de La Chaux-de-Fonds s'est à nouveau fait sentir. La révélation du tournoi fut le jeune Perez Miguel du CTT ETS qui succomba, de peu, en finale face au routinier Schneider Etienne, avec ses coupes de balle redoutables.

Le pavillon des prix fut une fois de plus à la hauteur de la réputation locloise dans ce domaine. Les organisateurs tiennent à remercier toutes les personnes qui, par leur appui, contribuent au développement du tennis de table dans notre région.

Résultats

SÉRIE PRINCIPALE : 1. Schneider Etienne, Hôpital La Chaux-de-Fonds ; 2. Perez Miguel, ETS et TN Le Locle ; 3. Denu Paul, ETS et TN Le Locle ; 4. Breguet Pierre, Tissoit Le Locle ; 5. Guillot René, FAR Le Locle ; 6. Ducommun Enrico, Hôpital La Chaux-de-Fonds ; 7. Degen Claude, PTT La Chaux-de-Fonds ; 8. Breguet Jacques, Tissoit Le Locle ; 9. Kincses François, Hôpital La Chaux-de-Fonds ; 10. Benoit J.-Claude, Tissoit Le Locle.

DOUBLES : 1. Houriet G. et Breguet P., Tissoit Le Locle ; 2. Schneider E. et Kincses F., Hôpital La Chaux-de-Fonds ; 3. Perez M. et Vonlanthen Cl., ETS et TN Le Locle ; 4. Denu P. et Cuenot Ph., ETS et TN Le Locle.

DAMES : 1. Dubois Martine, PTT La Chaux-de-Fonds ; 2. Vettori Elia, Tissoit Le Locle ; 3. Barone Giuseppina, Tissoit Le Locle ; 4. Hubleur Mireille, Zénith Le Locle.

CADETS : 1. Breguet Jacques, Tissoit Le Locle ; 2. Albrici Serge, Zénith Le Locle ; 3. Oyvart Nicolas, Seitz Les Brenets.

MINIMES : 1. Lawson Roland, Hôpital La Chaux-de-Fonds ; 2. Monnier Flavio, Hôpital La Chaux-de-Fonds ; 3. Nicolet François, Hôpital La Chaux-de-Fonds.

CHALLENGE PAR ÉQUIPES : 1. CTT Hôpital La Chaux-de-Fonds ; 2. CTT ETS et TN Le Locle. (VL)

Un voilier suisse et deux Genevois à la course transatlantique en double

Du 26 mai jusqu'à la fin juillet environ le Valais et Genève auront des ambassadeurs sur les mers du monde: parmi d'autres concurrents suisses un équipage genevois s'engagera en effet avec un voilier de 13 m. 15 baptisé « Gaya d'Anzère » à la première course transatlantique en double. La station valaisanne est venue apporter son aide financière aux deux concurrents, Tony Molino et Alain Zaugg, des professionnels de la voile, pour leur permettre de réaliser leur projet. Cette « Transat » sera, avec un parcours de près de 14.000 kilomètres allant de Lorient (France) aux Bermudes et retour, la plus longue épreuve jamais organisée. Elle réunira environ 40 concurrents.

Devenue connue à tout moment du jour et de la nuit, à un mille près. Dans le cadre d'un accord de coopération entre des organismes de recherche scientifique américains et français, des balises seront installées sur chaque voilier qui émettront régulièrement des signaux destinés à deux satellites météorologiques américains. Transmises à trois stations terrestres aux Etats-Unis et en France, puis centralisées dans un service de traitement américain, les données fourniront la position des navires et un classement intermédiaire qui, espèrent les organisateurs, augmentera l'intérêt du public pour cette course. (ats)

LOCALISATION PERMANENTE

Par rapport à la course en solitaire de 1978, qui avait suivi la « Route du rhum », la « Transat » 1979 innovera dans un domaine fort important: grâce au système de repérage « argos » la position de chaque voilier sera dorénavant

L'IMPARTIAL
FEUILLE D'AVIS DES MONTAGNES
Direction: Roger Vuilleumier
Rédacteur en chef responsable: Gil Ballod
Rédaction-Administr.: La Chaux-de-Fonds
Rue Neuve 14 - Tél 039/21 11 35 - Télex 35 251
Le Locle - Pont 8 - Téléphone 039/31 14 44

Pour vous Madame

Un nouveau maquillage

RoC

pour les peaux délicates et sensibles



- * Des teintes mode
- * Des formules nouvelles
- * Une présentation élégante

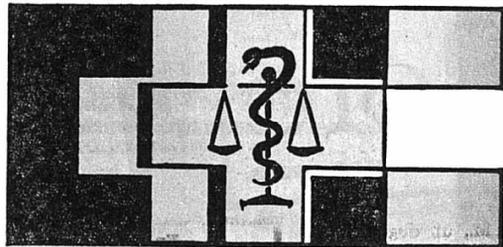
RoC, produits de beauté hypo-allergéniques sans parfum

JUSQU'AU 7 AVRIL
une déléguée de la maison RoC répondra à vos questions et problèmes

à la

pharmacie

Dr. P.A. Nussbaumer Pharm. 57 Av. L. Robert.



centrale

Avenue Léopold-Robert 57
2300 La Chaux-de-Fonds
Téléphone (039) 22 11 33 - 22 11 34

Cadeau

JUSQU'AU 30 AVRIL
lors de vos achats de produits de maquillage RoC
UN NOUVEAU ROUGE À LÈVRES RoC VOUS EST OFFERT

JEUDI 5 AVRIL 20 H. 15

Cafeteria de la Bibliothèque
Numa-Droz 46, 1er étage

DÉBAT
avec

JÉRÔME DESHUSSES

autour de son ouvrage

« **DÉLIVREZ PROMÉTHÉE** »

La Librairie La Plume, la Bibliothèque de la Ville et les Editions Flammarion vous y invitent cordialement.

Ouvrage en vente à la
Librairie La Plume - Balance 4
Tél. (039) 22 62 20

LUXIT ISOLATIONS SA - 1618 Châtel-St-Denis
cherche pour entrée immédiate ou date à convenir

UN ÉLECTRICIEN-MÉCANICIEN

pour le contrôle et la maintenance des machines, matériel de production, dans le domaine des matières plastiques.

Cet électricien d'usine doit être capable de travailler seul, faire preuve d'initiative.

Rémunération en rapport avec les capacités.

Faire offres manuscrites avec curriculum vitae, préférences de salaire et photo.

aujourd'hui au restaurant JUMBO
La Chaux-de-Fonds

QUINZAINE « LE POISSON C'EST LA SANTÉ »

| | |
|--|------|
| Filets de plie au vin blanc | 6.50 |
| Cabillaud au poivre vert de Madagascar | 5.80 |
| Croquettes de poisson, sauce tartare Avec pommes nature ou riz et salade verte | 4.50 |
| Cocktail de crevettes | 4.— |

VAL-DE-RUZ • VAL-DE-RUZ • VAL-DE-RUZ • VAL-DE-RUZ

Séance du Conseil général de Cernier: comptes 1978, un boni inattendu

CERNIER

Le Conseil général de Cernier, s'est réuni en séance ordinaire, vendredi à 20 heures. Présidé par M. A. Vermeille le conseil a réuni 32 conseillers généraux, deux membres se sont excusés. Le Conseil municipal, présidé par M. Fernand Marthaler, assistait, in corpore, accompagné de M. Serge L'Eplattenier administrateur communal. Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 1978 a été approuvé à l'unanimité après un amendement de détail demandé par M. Peter.

L'examen des comptes de 1978, laisse apparaître un boni de 101.680 fr. 60. Le budget prévoyait un déficit de 107.175 francs. Ce bénéfice substantiel est dû, selon le rapport du Conseil communal annexé aux comptes, à des causes diverses, entre autres à l'augmentation du produit de l'impôt sur les personnes physiques, à la récupération des non-valeurs ou impôts arriérés et à de nouvelles taxations. La nouvelle position du canton de Neuchâtel dans la péréquation financière Confédération-cantons, a allégé certaines charges communales et a permis d'obtenir un taux de subventions plus favorable.

Ce sont là les principales raisons de ce bénéfice 1978 telles que les a évoquées M. Guy Fontaine conseiller communal, à la demande de divers interpellateurs, soit MM. Droz, Vittoz et Simon. L'on a souhaité que les futurs budgets reflètent plus exactement les comptes tels qu'ils sont présentés. La surtaxe des impôts en vigueur depuis un an pourrait-elle être reportée vu la santé des comptes ? Il n'est pas souhaitable de le faire, car les budgets sont établis sur des prévisions moyennes afin de ne pas avoir de trop grandes surprises avec les comptes qui eux peuvent varier et ne sont pas exactement prévisibles rétorque M. Guy Fontaine responsable des finances communales.

Le bénéfice brut a été réparti de la manière suivante: amortissement extraordinaire sur frais d'emprunts, 40.500 francs; amortissement extraordinaire sur les travaux de mise sous câble de l'éclairage public, 50.000 fr.; bénéfice transféré au compte d'exercice, 11.180 fr. 60.

Concernant les dépenses extraordinaires, M. Bernard Soguel conseiller communal, apporte les précisions nécessaires au sujet de la réfection du toit de l'immeuble de la Poste. Budgetée à 95.000 fr., cette transformation a coûté 92.740 fr. 20, dont il faut déduire 9274 fr. de subventions. M. Marcel Challandes, rapporteur de la Commission financière, félicite l'administration communale pour la tenue et l'exactitude des comptes de la commune. Il demande à l'assemblée de donner décharge au Conseil communal. Le vote sanctionne les comptes en les approuvant à l'unanimité des membres présents.

Point important de l'ordre du jour, la réfection du toit de l'Hôtel de Ville et de son clocher retient toute l'atten-

tion de l'assemblée. Depuis quelque temps, la flèche du clocher a une fâcheuse tendance à oublier la direction verticale. Minée par l'âge elle subit des ans l'irréparable outrage. Aspect typique de Cernier, la réfection du clocher n'a pas manqué de provoquer la polémique parmi les groupes politiques et la population. Le premier projet de réfection présenté au Conseil général en décembre 1978 avait été renvoyé pour complément d'études. Plusieurs variantes avaient été proposées.

- Suppression pure et simple du clocher
- Construction d'un mini-clocher
- Construction d'un clocher à l'image des clochers romans des églises du vallon
- Reconstruction d'un clocher dans sa forme originelle.

Le Conseil communal opte pour cette dernière solution et présente un rapport à l'appui de sa demande de crédit y relative. M. Bernard Soguel au nom du Conseil communal commente et défend ce projet. Ce dernier a l'assentiment des commissions d'urbanisme et des financières. M. Eugène Delachaux regrette toutefois que l'on n'ait pas fait preuve d'imagination et de créativité pour trouver une solution différente. Il refuse de s'associer à un projet coûteux où l'on jette l'argent par-dessus les toits. Le projet du Conseil communal provoquant la réfection du toit et du clocher de l'Hôtel de Ville est toutefois accepté par le Conseil général, par 25 oui, 1 non et 5 abstentions. Il en coûtera 190.000 fr. à la commune. Les « Eperviers » vont donc trouver encore longtemps sous leur regard, le clocher de l'Hôtel de Ville, image d'un style architectural particulier dans la construction des édifices publics à la fin du siècle dernier. D'aucuns regretteront qu'un architecte ou un citoyen inspiré n'ait pas trouvé une solution plus originale. Les Viollette-Duc ne courent, hélas, pas les rues de nos villages.

UN CIMETIÈRE RÉNOVÉ

En 1965, le Conseil général de Cernier avait accepté la réfection de la partie nord-est du cimetière. Ce travail a donné satisfaction et il a été réussi. Dans le but de parachever l'œuvre entreprise par les autorités de 1965, le Conseil communal propose la réfection et l'aménagement de la partie sud-est du cimetière.

M. Guy Fontaine conseiller communal présente le projet actuel. Plan à l'appui, les conseillers généraux prennent connaissance des travaux envisagés. Un mur destiné à soutenir la terre de remblais sera garni de niches

destinées à recevoir les urnes funéraires toujours plus nombreuses. Le chemin central sera réaménagé ainsi que six terrasses, après consolidation et remblayage à l'aide de 650 m² de terre. Des bosquets d'arbustes adouciront les différences de niveau et donneront un aspect plaisant à l'ensemble. L'unité de conception est sauvegardée avec l'aménagement de 1965, par des plans établis par le même architecte-paysagiste.

Divers interpellateurs trouvent le coût des travaux élevé, l'on craint que les transports de terre détériorent les voies d'accès, la construction d'un mur est-elle nécessaire? Autant de questions auxquelles M. Guy Fontaine apporte les réponses au nom du Conseil communal qui rassure les interpellateurs qui se déclarent satisfaits. Après lecture de l'arrêté, un crédit de 60.000 francs est accepté pour cet réfection par 20 oui, 4 non et 7 abstentions.

NOUVEAU RÈGLEMENT DU SERVICE DU FEU

Datant du 9 février 1945, le règlement communal du service du feu a besoin d'une cure de rajeunissement. Il est donc proposé une nouvelle mouture au Conseil général. Peu de modifications sont apportées si ce n'est celle supprimant l'obligation d'accepter les grades auxquels seraient appelés les sapeurs-pompier. M. Guy Fontaine donne à MM. Krugel et Simon les éclaircissements au sujet d'articles litigieux. Dans la majorité des cas, les règlements communaux sont et doivent être conformes aux lois cantonales en la matière.

Après lecture le nouveau règlement est accepté à l'unanimité.

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Pour la construction d'un transformateur, l'ENSA sollicite la vente par la commune d'une parcelle de terrain de 23 m² sise à la Montagne de Cernier. Le Conseil général accepte cette vente sur la base d'un prix de 10 fr. le m².

Les divers permettent au Conseil communal d'apporter des réponses aux questions posées et d'informer les auteurs d'interpellations antérieures. C'est ainsi que la présence dans les forêts de bois vendus depuis un certain temps, la prise en charge par les drogueries et pharmacies des médicaments et produits toxiques périmés, la répartition des frais d'écolage des écoles professionnelles non cantonales, trouvent une solution et des explications de la part du Conseil communal.

Au seuil de leur vingtième année, les nouveaux citoyens sont accueillis par les autorités. Cinq jeunes gens et jeu-

nes filles ont répondu à l'appel du Conseil communal, six se sont excusés et huit ne se sont pas présentés. En début d'assemblée M. André Vermeille président du Conseil général leur apporte le salut de l'autorité législative et les invite à participer à la vie civique puisqu'ils viennent d'acquiescer des droits, droits qu'ils devront utiliser afin de ne pas avoir à les perdre par un désintéressement à la vie civique.

M. Fernand Marthaler président du Conseil communal salue à son tour les nouveaux citoyens présents: Mlle Marinette Matthey, MM. Michel Besomi, Olivier Hapserberger, Roland Endrion et Philippe Zimmerli. Un présent leur est offert avec les vœux et le souhait qu'ils accomplissent leur vie civique avec sérieux.

A l'issue de la séance, anciens et nouveaux ont fraternisé autour d'une fondue préparée au collège primaire par les employés communaux. (Bz)

Les jeunes en pèlerinage

Dimanche 1er avril, 29 jeunes gens et jeunes filles sont partis en pèlerinage à Rome. Ayant terminé leur instruction religieuse, ces jeunes de la paroisse catholique du Val-de-Ruz sont accompagnés par M. Joseph Vial, curé de la paroisse. Le voyage dure huit jours, il se fait en train. Un programme très bien mis au point leur fera faire connaissance avec la Ville éternelle.

La Rome antique, son Forum, le Colisée et le Capitole, sites historiques, recevront la visite des pèlerins. La Rome chrétienne, ses catacombes, le Vatican, ne seront pas oubliés. Moment fort de ce pèlerinage, l'audience accordée par Jean Paul II aux jeunes de tous pays, en pèlerinage à Rome, restera gravée dans toutes les mémoires. (bz)

Au Tribunal de police

Le mari porte plainte contre son épouse

Le Tribunal de police du district du Val-de-Ruz a siégé hier matin à l'Hôtel de Ville de Cernier sous la présidence de M. Daniel Jeanneret, assisté de M. Marc Monnier, greffier substitué.

Les époux D. et S.M. ont été autorisés à vivre séparément, par ordonnance de mesures provisoires et le domicile conjugal a été attribué au mari. En l'absence de ce dernier, l'épouse s'est introduite dans l'appartement en forçant la porte, et a emporté différents objets. Elle est renvoyée devant le tribunal sur plainte du mari, pour violation de domicile, dommages à la propriété et éventuellement vol. S.M. reconnaît les faits. Lorsque nous nous sommes séparés, dit-elle, mon mari ne m'a rien laissé emporter. Je n'ai pris que ce qui m'était strictement nécessaire plus quelques objets qui m'appartenaient, et j'ai laissé un billet sur la table de la cuisine, pour qu'il sache qu'il était entré dans l'appartement. L'avocat de la prévenue considère que la violation de domicile et le vol ne sont pas réalisés, et s'en remet à dire de justice en ce qui concerne les dommages à la propriété. Le jugement est renvoyé à huitaine.

Les chiens de J.M., un dogue allemand et un berger allemand, ont pourchassé un chevreuil adulte et l'ont dévoré. Lorsque la police arriva sur les lieux, le berger allemand prit la fuite, tandis que le dogue restait sur place

et se faisait menaçant; si bien que le garde-chasse qui accompagnait l'agent se vit contraint de l'abattre. Mise au courant des faits, J.M. reconnut que ce n'était pas la première fois que ses chiens s'échappaient, en son absence, pour chasser du gibier. Décidée à se débarrasser également de son berger allemand, elle accepta la proposition que lui fit le garde-chasse de le tuer lui-même. J.M. est condamnée à une amende de 100 francs et au paiement de 71 francs de frais. Elle versera en outre à l'Etat une indemnité de 250 francs, représentant la contre-valeur du chevreuil.

L.B. est renvoyé devant le Tribunal correctionnel pour une vingtaine de cambriolages, dans des chalets entre autres. Entendu en audience préliminaire, il reconnaît les faits. Les jurés tirés au sort qui le jugeront sont MM. Francis Besancet (Fontaines) et Fernand Marthaler (Cernier); les suppléants Mme Anne-Marie Chiffelle (Boudevilliers) et M. Jules-Auguste Girard (Savagnier). L'audience de jugement est fixée au mardi 15 mai. (mo)

En cas de décès
RENÉ + J.-FRANÇOIS GUNTERT
Chasseral 79
Téléphone jour et nuit 039/22 20 23

mémo

Neuchâtel

Jazzland: Sammy Price.
Pharmacie d'office: jusqu'à 23 heures, Tripet, rue du Seyon.
Ensuite, tél. 25 10 17.
SOS alcoolisme: tél. (038) 33 18 90 - 61 31 81.
La Main-Tendue: tél. 143.

CINÉMAS

Apollo: 15 h., 20 h. 30, Confidences pour confidences; 17 h. 45, La dernière folie de Mel Brooks.
Arcades: 15 h., 20 h. 30, Molière (2e partie).
Bio: 18 h. 40, 20 h. 45, L'amour en fuite.
Palace: 14 h. 30, 16 h. 45, 20 h. 45, Goldorak au cinéma.
Rex: 15 h., 20 h. 45, Le gendarme et les extraterrestres.
Studio: 15 h., 21 h., La femme qui pleure; 18 h. 30, Molière (2e partie).

Val-de-Travers

Couvet: Cinéma Colisée, relâche.
Les Verrières, Hôtel Terminus, expos. Fritz Huguenin.
Ambulance: tél. 61 12 00 et 61 13 28.
SOS alcoolisme: tél. (038) 33 18 90 et 61 31 81.
La Main-Tendue: tél. 143, 20' d'attente.
Hôpital de Fleurier: tél. 61 10 81.
Hôpital et maternité de Couvet: tél. 63 25 25.
Fleurier infirmière-visite: tél. 61 38 48.
Police cantonale: tél. 61 14 23.
Police (cas urgents): tél. 117.
Police du feu: tél. 118.
Centre de secours du Val-de-Travers: tél. 63 19 45; non-réponse: 63 17 17.
Fleurier, service du feu: tél. 61 12 04 ou 118.

Val-de-Ruz

Main-Tendue: tél. 143.
Pharmacie de service: dès 18 h. 30, Piergiovanni, Fontainemelon, téléphone 53 22 56 et 53 22 87.
Hôpital et maternité, Landeyeux: tél. 53 34 44.
Aide familiale: tél. 53 10 03.
Ambulance: tél. 53 21 33.

Dieu est amour.

Les familles Bannwart, Ries, Mermier, Brunner, parentes et alliées, ont le chagrin de faire part du décès de

Mademoiselle
Alice BANNWART

leur chère tante, grand-tante, parente et amie, enlevée à leur affection samedi, dans sa 89e année.

LA CHAUX-DE-FONDS, le 31 mars 1979.

La cérémonie a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Domicile de la famille: Mademoiselle Simone Ries, Jardinière 127.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

Dieu est amour.

Madame Lucienne Berger-Beaud, ses enfants et petits-enfants; Les descendants de feu Francis Favre; Les descendants de feu Emile Berger,

ainsi que les famille parentes et alliées, ont le chagrin de faire part du décès de

Madame
Hélène BERGER
née FAVRE

leur chère et regrettée belle-maman, grand-maman, arrière-grand-maman, sœur, belle-sœur, tante, grand-tante, cousine, parente et amie, enlevée à leur tendre affection samedi, à l'âge de 81 ans.

LA CHAUX-DE-FONDS, le 31 mars 1979.

La cérémonie a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Domicile de la famille: Madame Lucienne Berger, Forges 39.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

J'ai combattu le bon combat,
J'ai achevé ma course,
J'ai gardé la foi.
II Timothée IV, v. 7.
Repose en paix.

Les familles parentes et alliées de

Madame
Henri WYSS
née Nelly JACOT

ont le pénible devoir de faire part du décès de leur chère et regrettée belle-sœur, tante, grand-tante, cousine, parente et amie, enlevée à leur tendre affection, mardi, dans sa 83e année, après de grandes souffrances.

LA CHAUX-DE-FONDS, le 3 avril 1979.
L'incinération aura lieu jeudi 5 avril.
Culte au crématoire, à 14 heures.
Le corps repose au pavillon du cimetière.
Domicile de la famille: 20, rue de l'Est.
Prière instante de ne pas faire de visite.
Les personnes désirant honorer la mémoire de la défunte, peuvent penser au Service d'aide familiale, ccp. 23-660.
IL NE SERA PAS ENVOYÉ DE LETTRE DE FAIRE-PART, LE PRÉSENT AVIS EN TENANT LIEU.

Très touchés par les nombreux témoignages de réconfort et d'affection reçus lors de leur pénible épreuve, le mari, les enfants et les familles de

Madame Lily PETER-JEANRENAUD

tiennent à remercier du fond du cœur toutes les personnes qui, par leur présence, leur message, leur envoi de fleurs ou leur don, ont honoré la mémoire de leur chère et regrettée disparue.

Très touchée des témoignages d'amitié et de sympathie reçus à l'occasion du décès de

Monsieur Marcel RICHARD

sa famille prie toutes les personnes qui l'ont entourée, de croire à l'expression de sa très sincère reconnaissance.

Elections municipales en Espagne

Très faible participation

Les Espagnols se sont reudus aux urnes hier pour les premières élections municipales de l'après-franquisme. Selon les données officielles, un peu plus de la moitié seulement des électeurs (entre 50 et 51 pour cent) ont participé au vote.

Cette faible participation semble avoir profité aux socialistes, après leur échec contre les centristes lors des élections législatives, il y a un mois. Les résultats définitifs ne sont pas attendus avant aujourd'hui.

L'affrontement entre socialistes et centristes a été particulièrement spectaculaire à Madrid, où les formations conservatrices ont prétendu qu'un accord avait été passé secrètement entre communistes et socialistes pour assurer l'élection du candidat communiste, M. Ramon Tamames. (ap)

Clôture du congrès du parti communiste à Rome

Les objectifs de M. Berlinguer

L'objectif du Parti communiste italien est toujours d'entrer dans un gouvernement d'union nationale avec les démocrates - chrétiens et les autres partis démocratiques, après les élections législatives prévues pour juin, a laissé entendre hier à Rome M. Berlinguer.

Le secrétaire général du PCI qui clôturait par son discours le quinzième congrès du parti, en a consacré la plus grande partie à la situa-

tion intérieure, à la veille de la campagne électorale pratiquement ouverte après la dissolution, lundi, du Parlement.

M. Berlinguer a notamment déclaré : « Notre drapeau doit être celui de l'union de toutes les forces démocratiques pour le prochain gouvernement, dont le parti communiste devra faire partie ». Il a lancé un appel aux socialistes pour qu'ils « abandonnent leur position d'équidistance entre les partis communiste et démocrate-chrétien » et contribuent à diminuer les voix de ce dernier.

M. Berlinguer a critiqué la direction du parti démocrate-chrétien, qu'il a rendu responsable de l'interruption de la législature, mais a souligné que ce parti restait un grand parti populaire.

En conclusion, M. Berlinguer a constaté que la ligne politique de coopération avec la démocratie-chrétienne depuis trois ans par le parti n'avait pas été remise en question par le congrès. (afp)

UN ÉVÈNEMENT PAR JOUR

La paix n'est pas la tranquillité

La visite de M. Menahem Begin au Caire.

On en attendait peu. Elle paraissait trop prématurée. Elle venait à un mauvais moment. Toute une série d'Etats arabes ne venaient-ils pas de s'entendre pour mettre l'Egypte dans une espèce de quarantaine ? Certains soupçonnaient même M. Begin d'avoir précipité son voyage pour élargir le fossé entre le gouvernement de M. Sadate et les autres dirigeants musulmans.

L'accueil froid de la population égyptienne avait accentué l'impression qu'on allait au-devant d'un « ratage », d'un couac.

En tenant compte de tous ces éléments, on peut considérer comme une heureuse surprise les résultats obtenus lors des brefs entretiens qu'ont eus M. Begin et M. Sadate.

Certes, on en connaît le détail seulement aujourd'hui, mais d'ores et déjà le calendrier précis qu'ont établi les deux hommes d'Etat comme les échanges de visites respectifs qui ont été convenus peuvent être considérés comme des données extrêmement positives d'une rencontre dont le bilan s'annonçait si non proche de la faillite, du moins extrêmement négatif.

Il serait vain assurément de nier qu'il subsiste des zones d'ombre. Nul progrès n'a été fait en direction du règlement du problème palestinien et d'un accord global sur le Proche-Orient. M. Begin n'a même pas entretenu ses lèvres pour susurrer le mot « autonomie ».

Mais dans ce Proche-Orient si instable, si mal aisé à équilibrer, il convient de savoir témoigner de quelque patience et de ne pas vouloir placer la charrue devant les boeufs.

Ce qu'ont réussi jusqu'à présent MM. Begin, Sadate et Carter tient presque déjà du miracle. Même dans une région opulente en histoire sainte, on se souviendra avec profit que, tout au cours des siècles, les modifications profondes ne se sont pas faites en un clin d'oeil. Fût-il de Jéhovah ou d'Allah.

Comme l'a très bien dit M. Sadate à Washington : « Avec M. Begin, n'importe quand nous nous rencontrons, nous nous combattons. Mais nous devons traiter l'un avec l'autre. Nous n'avons pas d'alternative. Nous continuerons donc à nous combattre l'un l'autre, nous ferons un foin d'enfer comme nous l'avons fait les quatorze derniers mois passés ».

Si donc rien d'extérieur ne vient déranger le processus de paix au Proche-Orient, il faut bien avoir à l'esprit que paix n'est pas synonyme de tranquillité et d'harmonie.

Willy BRANDT

Au Caire

Réels progrès

Suite de la 1re page

De source proche de M. Moustapha Khalil, premier ministre égyptien, des bruits concernant sa démission et un éventuel remaniement ministériel ont été démentis. On reconnaît cependant que M. Khalil avait décidé de boycotter la visite de M. Begin au Caire ; car il avait ressenti comme une injure personnelle le refus opposé par celui-ci à sa participation au sommet tripartite proposé par le président Carter en janvier dernier.

La Knesseth (Parlement israélien) se réunira exceptionnellement aujourd'hui pour écouter le compte-rendu de la visite au Caire de M. Begin, qui sera suivi d'un débat. (ats, afp, reuter)

Aujourd'hui...

Vous lirez en pages :

- 2 Au Club 44 : Monique Saint-Hélier...
3 Trésors du MIH en vedette à Milan.
13 Terrains à bâtir dans le canton du Jura : Porrentruy.
16 Economie et finances.
19 Cyclisme : Gand - Wevelgem en prélude à Paris-Roubaix.
24 Programmes radio et TV.

Prévisions météorologiques

La nébulosité sera très changeante : des éclaircies alterneront avec des giboulées. Les vents d'ouest à sud-ouest seront modérés.

Niveau du lac de Neuchâtel

Hier, à 6 h. 30 : 429,37.

A la centrale nucléaire de Three Mile Islands

Danger écarté

Les responsables de la Commission fédérale de réglementation nucléaire sont désormais convaincus que la poche de gaz décelée dans le réacteur de la centrale nucléaire de Three Mile Island ne présente plus de danger d'explosion.

« Je pense que le niveau de danger a considérablement diminué par rapport à ces derniers jours », a affirmé M. Harold Denton, qui est le représentant spécial du président Carter sur place. « Nous ne considérons plus une explosion d'hydrogène comme un problème important ».

M. Denton a souligné que la centrale « demeure stable » et que « la bulle de gaz ne pose plus de problème de sécurité important ».

Quant à savoir si le plan d'urgence pourra être levé à Three Mile Island, il a déclaré : « J'espère qu'à partir de maintenant, nous pourrions progresser rapidement dans cette direction. Nous sommes actuellement en train de mettre au point les mesures les plus efficaces pour refroidir le réacteur ».

A Washington, un membre de la Chambre des représentants, M. Morris Udall, a déclaré avoir été informé par le gouvernement qu'il n'existait plus « de danger immédiat » après avoir été « très près d'un véritable désastre ». (ap)

Les villes les plus chères du monde

Tokyo 1re, Genève 3e

Parmi 131 villes du monde, Tokyo est celle où le coût de la vie est le plus élevé pour les fonctionnaires internationaux qui y habitent, et Kingston, capitale de La Jamaïque, est celle où il est le plus bas, révèle une étude publiée dans le Bulletin mensuel des statistiques de l'ONU.

Par rapport au coût de la vie à New York (base 100), il est de 199 pour cent à Tokyo et de 63 pour cent à Kingston. Entre ces deux extrêmes, on trouve notamment, dans

l'ordre, Kinshasa (189), Genève (182), Kampala (153), Bonn (148), Bruxelles et Manama, dans l'Emirat de Bahrein (147), Copenhague (146), Bangui (145), La Haye et Buenos Aires (143), Vienne (141), Paris et Mascate, dans le sultanat d'Oman (140), Londres (106), Washington (94), Bangkok (82), Mexico (79), Le Caire (76), Varsovie (73), Lima (72) et La Valette (70).

L'affaire du nazi Menten

Rebondissement

Le procureur général Jan Remmelink a saisi la Cour suprême néerlandaise pour demander que le collectionneur Pieter Menten, 79 ans, soit jugé pour sa participation au massacre de 20 à 30 juifs dans le village de Podhorocze, alors qu'il servait comme SS en 1941.

Le procureur général demande l'incarcération du collectionneur, et que le dossier soit rouvert par un tribunal spécial à Rotterdam.

La Cour fera connaître sa décision le 22 mai. Le 4 décembre dernier, un tribunal de La Haye s'était prononcé pour la remise en liberté de Menten. Un an auparavant, un tribunal d'Amsterdam avait condamné le collectionneur à 15 ans de détention, pour crimes de guerre. (ap)

Le premier ministre iranien

« Tout va bien »

M. Bazargan, premier ministre iranien, a déclaré hier que « la grande roue de l'économie iranienne avait recommencé à tourner ». Il a ajouté que le gouvernement était résolu à octroyer une autonomie locale aux ethnies, mais ne tolérerait aucun séparatisme. Les droits des minorités en Iran seront respectés encore plus que par le passé, a-t-il déclaré.

« Notre pétrole se vend, les trains circulent à nouveau, le secteur privé repart malgré de grandes difficultés, et les grandes unités industrielles redémarrent avec l'aide de l'Etat », a-t-il affirmé en brochant un tableau optimiste des perspectives à court terme de l'économie iranienne.

Il a annoncé que de grands travaux seront lancés sous peu, notamment dans la construction et les routes, qui permettront d'embaucher un million de chômeurs. (afp)

A Verdun

Voleur étourdi

Un voleur étourdi, qui avait oublié son dentier sur les lieux de son larcin, a été condamné à 800 francs d'amende à Verdun, dans l'est de la France.

Après avoir dérobé du pain dans une boulangerie d'un petit village proche de Verdun, le voleur, un jeune homme de 26 ans, avait en effet abandonné sa prothèse dentaire... dans une boîte de camembert.

Grâce à cette pièce à conviction, les enquêteurs ont pu rapidement identifier le propriétaire du dentier. (afp)

En Corée du Sud également

Incident dans une usine atomique

La seule centrale nucléaire sud-coréenne en service a été arrêtée le 27 mars, à la suite d'une fuite d'eau radioactive, a annoncé hier le ministre sud-coréen de la Science et de la technologie, M. Choi Chong-wan.

Cette centrale de 595mW., construite par la société américaine Westinghouse à Kori, près de Pusan sur la côte sud-est du pays, est équipée d'un réacteur à eau pressurisée, comme la centrale de Three Mile Island, en Pennsylvanie.

M. Choi a révélé tardivement cet incident au cours d'une conférence de presse ; mais il a indiqué que la centrale sera remise en marche demain, après réparation du système de refroidissement. Il a précisé que l'incident a été provoqué par le mau-

vais fonctionnement d'un dispositif de contrôle dans le réacteur, mais il a souligné que l'eau radioactive a fui dans un réservoir et qu'elle n'a pas contaminé l'environnement. (ap)

Libération au Mexique

La fille d'un riche industriel de Mexico qui avait été enlevée il y a une semaine, a été libérée, hier, par ses ravisseurs. Monica Perez Olagarray, 15 ans, a déclaré qu'elle avait été bien traitée durant sa détention. Une forte rançon avait été réclamée à sa famille, mais on ignore si elle a été effectivement versée. (ap)

Nancy : une citerne à mazout explose

Pour une raison indéterminée, une citerne à mazout d'une contenance de 30.000 litres mais presque vide, a explosé hier après-midi dans l'entreprise Lerebourg (fabrique de conserves et de confitures) de Gripport (Meurthe-et-Moselle).

Les bâtiments ont été très sérieusement endommagés par le souffle. Toits et vitres ont volé en éclats. Les dégâts se montent à plus de 500.000 francs français.

L'accident n'a fait qu'une victime. Il s'agit de M. Flageolet, qui a été grièvement atteint et dont l'état a nécessité son transport à Nancy.

Trente personnes seront en chômage technique, probablement pendant une quinzaine de jours. (ap)

En bref • En bref • En bref

● BUENOS AIRES. — Cinq entreprises étrangères, dont la société suisse Sulzer sont sur les rangs pour construire la troisième centrale nucléaire d'Argentine.

● TOKYO. — La firme automobile britannique British Leyland a annoncé qu'elle était en pourparlers avec la société japonaise Honda pour étudier les possibilités de coopération technique et commerciale entre les deux sociétés.

● TEHERAN. — Mgr Hilarion Capucci, ferme partisan de la cause palestinienne, a déclaré que l'ayatollah Khomeiny envisage de convoquer une conférence islam-chrétienne en Iran.

● NICE. — M. Ansado, 48 ans, qui avait subi une greffe du cœur le 25 octobre est décédé hier des suites d'une infection pulmonaire suraiguë.

● AMSTERDAM. — La compagnie aérienne hollandaise KLM a confirmé son intention d'acquérir dix Airbus A-310 (nouvelle version) et de prendre dix options supplémentaires.

● MOSCOU. — Le procès du physicien dissident Iossif Zissels, 32 ans, accusé de « diffusion de documents antisoviétiques », s'est ouvert à Sadgora (Ukraine).

● BRASILIA. — Le chancelier Schmidt a entamé hier une visite de cinq jours au Brésil, qui est le principal client de l'Allemagne fédérale en Amérique du Sud.

● PARIS. — Les Fédérations de la métallurgie CGT, CGC, CFTC, CFDT ont décidé, après avoir procédé à un examen de la situation, de faire de la réduction du temps de travail un objectif prioritaire et central.

A Stuttgart La pilule antiradiations

Des pastilles antiradiations vont être distribuées à la population vivant aux environs de la centrale nucléaire de Stuttgart, a annoncé M. Guntran Palm, ministre de l'Intérieur du Bade-Wurtemberg.

Cette décision a été prise en octobre dernier et est sans rapport avec l'accident d'Harrisburg, a-t-il dit.

Ces pastilles réduiront les risques que les radiations atteignent la glande thyroïde, précise-t-on de source autorisée.

Le gouvernement de l'Etat dispose de cinq millions de pastilles en stock et en a commandé six millions de plus. (reuter)

A Francfort

Explosion

Suite de la 1re page

liens en 1973 et 1974. L'une d'elle avait explosé à l'aéroport de Francfort, les autres avaient été désamorcées en Israël.

Le chef de la police a ajouté qu'il était également possible que la charge ait été fixée à l'un des chariots utilisés pour transporter les sacs vers les avions ou à partir des avions.

La zone autour du lieu de l'explosion a été bouclée. La police a indiqué pour sa part que le centre de tri était sérieusement endommagé.

Le trafic aérien n'a pas été perturbé. (ap)

Aux Etats-Unis

Première condamnation à mort depuis 12 ans ?

Suite de la 1re page

Dans la lettre qu'elle a fait parvenir par l'intermédiaire de l'avocat de son fils, au juge Hand, Mme Betty Evans, qui a pu voir le condamné à mort quelques heures samedi en compagnie de sa fille et de son autre fils, affirme qu'il est « incapable d'assurer sa propre défense ou de protéger ses droits constitutionnels face à une condamnation à mort illégale ».

Il y aurait eu, selon elle, des erreurs au cours de son procès.

Dans la matinée de lundi, l'Union pour les libertés civiles de l'Alabama a demandé expressément au gouverneur, M. Bob James, de décider un moratoire pour les exécutions dans l'Etat.

Si John Evans passe bien sur la chaise électrique vendredi midi, il sera le premier condamné à mort aux Etats-Unis depuis que Gary Gilmore a été passé par les armes, le 17 janvier 1977. Gilmore, qui lui aussi avait préféré mourir plutôt que de rester en prison, était le premier homme exécuté aux Etats-Unis depuis dix ans. (ap)

OPINION

Corée, 38e parallèle

Suite de la 1re page

Selon certains observateurs, les deux capitales sont peut-être davantage animées par un désir de propagande que par la volonté de parvenir à un accord. Et d'abord, demandent-ils, quelles seraient les raisons réelles de faire des progrès ?

Raisons économiques à Pyongyang et politiques intérieures à Séoul. Sans doute. Il y a peut-être également la crainte de voir Chinois et Américains

se préoccuper du problème et s'accorder pour « suggérer » une politique. Aussi, les Coréens ont-ils tout intérêt à poursuivre leur dialogue et à régler eux-mêmes leur destin.

Les efforts continueront dans ce sens, dit le Nord... Ce n'est qu'un ajustement temporaire, affirme le Sud... Jours, semaines ou mois, dans le fond, après six mille ans d'histoire commune...

Roland CARRERA